N° 145

Mars 2018

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

ISSN 0755 - 9607

Trimestriel

Recherches dans l'intérêt des familles - Etienne Le Gouill, mort pour la France - Heurs et malheurs de Marie Bescond, sage-femme originaire de l'Ile de Batz - Une épouse sous garantie - Sébastien Raphalen, industriel méconnu de Plonéour-Lanvern - L'affaire Louis Cadiou - Le naufrage de la Doris en rade de Brest - Faits divers, faits d'hier - L'actualité des libraires - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.bzh

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie, association déclarée d'utilité publique : www.genefede.eu
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
SIRET n° 33855659000028

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : http://cgf-bzh.fr http://recif2.cgf.bzh

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2022). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : André LE GOFF (B, 2022) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M), Christian BOLZER (Q).
Secrétaire : Thierry MARTIN (B, 2020).
Trésoriers : Alain GAUDÉ (M, 2022) - Marcel JACOB (M, membre de droit, trésorier de l'antenne de Morlaix)
Membres : BREST : Véronique GUENNEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Dominique PODEUR (2022), André KERVAREC (2020), Bernard LE GOUIL (2024), Philippe LEONI (2024).
MORLAIX : Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2020), Bernard AUDIGOU (2024).
QUIMPER : Didier LE LAN (secrétaire), Nathalie GUILLOU (trésorière), Hervé LE BOT (2024), Maryvonne SCOARNEC (2020), Jean TOULHOAT (2020), Danielle TANGUY (2020), PIRON Philippe (2024),TYMEN Maryvonne (2024), Pierrick CHUTO (2022), Jean-Yves BARVEC (2022).
(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRÉTAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr Site Internet : http://brest.cgf.asso.fr CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	Michel DUROSE	Véronique GUENNEGUES	Corinne TOUZE
MORLAIX (M)	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h Ancien Lycée Tristan Corbière, Place Onésime Krebel, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr Site Internet : http://morlaix.cgf.asso.fr	Thierry NOIREL	Yvonne FLOCH	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Du mercredi au samedi : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Site Internet : http://quimper.cgf.asso.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudis & samedis 10-17 h	Christian BOLZER	Didier LE LAN	Nathalie GUILLOU

Commission informatique :
BREST : Dominique PODEUR ; MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET
QUIMPER : Claude HEMON (fichier adhérents), Robert MARHIC, Hervé LE BOT.
Administrateurs du forum Internet : Céline CREN et Eric MENEZ.

Pour 2018 : Cotisation individuelle : 25 € - Cotisation couple / duo 43 € - Abonnement adhérent : 18 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 29 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 43 €* - Cotisation couple / duo + abonnement pour un an (4 n°) : 60 €*.
* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Ce paiement de 43 € ou de 60 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 9 266 701 relevés d'actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1ère année d'inscription) : 20 €. Le numéro du *LIEN*, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(BREST : Carl RAULT, cg29@cgf.asso.fr ; QUIMPER : Christian BOLZER, bolzer.christian@wanadoo.fr)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guénal, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : jf.pellan@orange.fr

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.asso.fr

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas
Tirage de ce n° 144, décembre 2017 : 4 850 exemplaires
Directeur de la Publication du *LIEN* : Jean François PELLAN
CPPAP n° 0518 G 88054

Sommaire du *LIEN* n° 145

* Sommaire et éditorial p. 1
* L'actualité des libraires p. 2
* Une épouse sous garantie, par Jean-Luc Denniel p. 4
* Heurs et malheurs de la sage-femme Marie Bescond, par Geneiève Bergot p. 7
* L'affaire Louis Cadiou, par Danielle Le Faou p. 16
* Le naufrage de la *Doris* par Serge Cariou p. 28
* Sébastien Raphalen, un entrepreneur méconnu de Plonéour-Lanvern, par Mathieu Glaz p. 35
* Etienne Le Gouill, mort pour la France , par Agnès Le Gouill p. 46
* Recherches dans l'intérêt des familles, par Carl Rault p. 52

Page 1 de couverture :
Le pont de Rohan à Landerneau
Photo : Jean François Pellan

Page 2 de couverture :
L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :
L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :
Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Le supplément "Le cahier bleu" est inséré dans cette revue.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

Tout président d'association généalogique a en début d'année l'œil rivé sur le chiffre des réinscriptions. Arriverons-nous cette année à atteindre celui de 2017 ? Au moment où j'écris, en comparant à date égale, l'année 2018 semble mieux partie que la précédente de ce point de vue là.

Mais ce qui apparaît comme un signe encourageant n'est peut-être dû qu'à la belle amélioration qui a consisté à permettre de s'inscrire en utilisant le système Carte Bleue. Celui-ci s'est révélé remarquable d'efficacité, puisque plus de 47 % de nos adhérents l'ont utilisé pour la première fois. Il était donc impérieux d'entrer dans cette modernité et de ne pas rester à l'écart de ce qui est devenu un moyen banal de paiement.

Les responsables des comptes dans les antennes chaque début d'année ont vu leur travail diminuer d'environ la moitié. Moins de saisies, moins de chèques à pointer... voilà une nouveauté qui leur a rendu la vie plus agréable à nos bénévoles.

Nous espérons que les adhérents qui n'ont pas été convaincus par ce procédé en 2017 l'adopteront en fin de cette année... d'autant qu'il est entièrement sécurisé et qu'il n'y a pas de risque de rupture dans la distribution des points de ce fait. En cas de dépassement de la date d'appel, il est même attribué des points provisoires en attendant le réapprovisionnement du compte.

Quels sont nos projets pour 2018 ?

Notre base RECIF progresse régulièrement, mais nous sommes encore loin d'avoir traité tous les registres paroissiaux et l'état civil. L'idéal serait que tout le XIX^{e} siècle soit entièrement terminé. Nous allons, entre autre, mettre l'accent sur la saisie des naissances de Brest, car c'est vraiment un très gros "morceau". L'antenne de Morlaix envisage, quant à elle, de finaliser le traitement des actes de décès de la fin du XIX^{e} et de faire une bonne partie de ceux du XX^{e} siècle de Morlaix. Cette ville possède un hôpital important et des gens venant d'ailleurs y sont donc décédés... d'où la difficulté de les retrouver puisque les mentions en marge n'ont été imposées par le législateur qu'à partir de 1945.

Force est de constater que les innovations en matière d'informatique remettent en question nos procédures, d'autant que les généalogistes se sont mis dans la tête que l'on ne pouvait pas faire de recherches si l'on n'avait pas les originaux sous les yeux. Ils pestent tous après notre département qui ne va pas assez vite à leur gré. Une campagne de numérisation importante est en cours et finira par être mise en ligne quand certains obstacles juridiques auront été franchis. De notre côté, il est évident que nos indexations devront renvoyer à ces vues.

La numérisation effectuée par le service des archives porte forcément sur la collection du greffe qui est, en général, moins riche que la communale. Notre association a fait d'innombrables photos dans les mairies. Nous nous demandons s'il ne serait pas, du coup, opportun de mettre en ligne nos vues numérisées afin de les rendre accessibles à nos adhérents, via RECIF, évidemment. Nous recherchons actuellement le prestataire qui pourrait accueillir ces vues. Tout dépendra du coût, bien entendu.

Les possibilités en matière d'informatique ont évolué considérablement en quelques années. Si on veut lier nos indexations aux vues, cela va nécessiter la refonte d'une partie de notre base de saisie GAEL. Ce n'est qu'à ce prix que RECIF pourra renvoyer facilement sur les vues. Le CGF ne peut que suivre le mouvement.

Enfin, nous venons de demander aux services fiscaux, via un rescrit fiscal, de permettre à nos adhérents de déduire à concurrence de 66% le montant de notre cotisation lors de leur déclaration d'impôts. Notre demande est à l'étude. Espérons pouvoir vous donner une bonne nouvelle de ce côté-là, dans notre prochain numéro !

Jean François Pellan

L'actualité des libraires

Le dragon en Bretagne. Mythes et symboles,
par Claire Arlaux.
Editions des Montagnes noires.
ISBN : 9791097073145

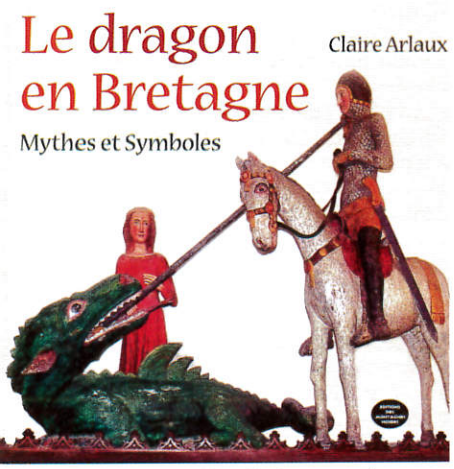

Gueule de bois ou cœur de pierre, le dragon est une figure familière des sanctuaires. Nourri de l'imaginaire des hommes, il porte en lui de nombreux symboles. Après un tour d'horizon des civilisations qui l'ont divinisé ou diabolisé, ce livre abondamment illustré invite à découvrir les images du dragon sur les routes de Bretagne. De manoir en chapelle, mais aussi sur les traces du roi Arthur, fils d'Uther Pendragon et de saints celtiques, ermites ou évêques qui se sont disputé l'honneur de terrasser la bête... Dressé en sentinelle sur les toits, tapi dans les feuilles de vigne des proches ou piétiné par saint Michel, Pol, Armel et les autres, c'est l'animal le plus mystérieux du bestiaire légendaire. Les reproductions de ces dragons illustrent magnifiquement cet ouvrage. Nul doute que vous les regarderez d'un œil plus attentif lors de vos prochaines visites d'églises, chapelles ou autres...

Félix Marant-Boissauveur – Album breton
Edition des Presses universitaires de Rennes (PUR)
ISBN : 9782753556669

La découverte de cet album est une divine surprise. Mis en vente à l'Hôtel Drouot, en 2012, l'un de nos adhérents convaincu de son intérêt artistique et historique s'est résolu à s'en rendre acquéreur. L'auteur paraissait pratiquement inconnu, mais d'autres dessins de celui-ci avaient été découverts en 1977 an Australie dans une bibliothèque publique et avaient fait l'objet d'une étude par Patrick O'Reilly, un océaniste reconnu. Né en 1821 à Lorient, décédé à Paris en 1900, la généalogie de Félix Marant-Boissauveur nous le situe dans une famille originaire du Petit-Trégor, connue depuis les années 1400. Doué pour le dessin dès sa jeunesse, il va pouvoir exercer ses talents lors de ses voyages maritimes en tant que commissaire de marine. La retraite venue, en 1863, il va composer cet album en scrutant les œuvres accumulées tout au long de sa vie été procéder à leur classement. Neuf autres albums auraient ainsi été confectionnés mais leur localisation est inconnue. L'album breton comporte des dessins de jeunesse, d'une grande variété puisqu'ils concernent pour la plus grande partie des bâtiments emblématiques de la Basse-Bretagne mais aussi des portraits de personnages, des costumes, des paysages. Ces dessins sont donc le témoignage précieux d'une époque. Des commentaires avisés et érudits de Denise Delouche, Anna Corkhill, Philippe Guigon, René Estienne, Yann Guesdon et Alain Boulaire mettent brillamment en perspective la vie et l'œuvre de cet artiste. Qu'il eut été dommage que cette œuvre reste inconnue !

Guérisseurs et sorciers bretons au banc des accusés,
par Annick Le Douget
Edité par Le Douget
ISBN : 9782951289253

A partir de 1803, la médecine, la pharmacie ou l'art des accouchements ne peuvent plus être exercés sans diplôme. La médecine populaire passe alors dans la clandestinité. Guérisseurs, rebouteux, sorciers de campagne et autres empiriques se retrouvent an banc des accusés, rejoints par des matrones, ces accoucheuses de campagne, et, un peu plus tard, par les sœurs de charité.

Mais le banc des accusés n'est pas celui de l'infamie, tant s'en faut. La population reste attachée à la médecine populaire, conforme à ses traditions, et elle soutient sans faillir les "praticiens de l'ombre". D'ailleurs, elle n'a guère le choix, car la campagne du Finistère est à pu près un désert médical au XIXe siècle.

Les témoignages sur les divers modes traditionnels de soin, extraits des archives judiciaires, défient souvent l'imagination. Mais qu'ils fassent frémir ou qu'ils prêtent à sourire, ils sont tous émouvants, car ils expriment les angoisses de la mort et sont forts des croyances et des espoirs partagés. La maladie n'est jamais éloignée du mauvais sort, et les procès de sorciers au petit pied dévoilent aussi un champ inattendu de pratiques superstitieuses.

Ce cheminement dans le passé sanitaire de notre région donne à voir la difficile médicalisation des campagnes. Et en laissant la parole aux gens du peuple, l'étude permet, par le biais de la santé et de l'intime, de pénétrer l'univers mental des Bretons et d'affiner nos connaissances sur la vie et la culture de nos aïeux.

Samuel Sadaune – Atlas de nos provinces d'autrefois

Editions Ouest France.

ISBN : 9782737375804

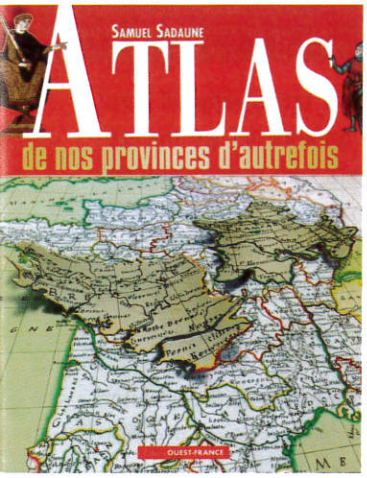

Même si elles ont officiellement disparu, la France reste marquée par ses provinces historiques. Cette ancienne délimitation a été remplacée par les régions et les départements. Toutefois, elles restent présentes culturellement et géographiquement. On parle de caractère breton, de dialecte picard. Certains noms de province ont d'ailleurs été attribués à des régions et subsistent même après la dernière réforme. Bretagne, Normandie.... Un grand nombre d'entre elles ont conservé leur territoire et sont tout simplement devenue des départements : l'Ariège est l'héritière du comté de Foix. D'autres semblent avoir disparu des cartes comme l'Aunis, l'Albret, le Bourbonnais ou le Comtat Venaissin. A travers cet ouvrage, on retrouve la majorité de ces provinces, de leur naissance, souvent à l'époque gauloise, à leur "disparition" généralement sous la Révolution française. Leur évolution a marqué l'histoire de notre pays. C'est pourquoi mieux les connaître représente un grand intérêt.

Celticismes. Les Gaulois et nous,

par Francis Favereau.

Editions Skol Vreizh.

ISBN : 9782367580692

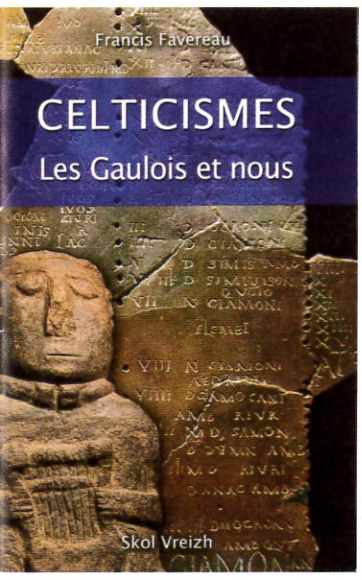

Nos ancêtres parlaient-ils gaulois ?

A cette question simple, dont la réponse paraît évidente selon que l'on parle breton ou français, Francis Favereau, grand spécialiste de lexicologie bretonne, répond par une étude foisonnante.

Les langues dites néoceltiques : breton, gallois, gaélique, à la lumière des dernières découvertes, continuent largement le celtique antique, donc le gaulois. Loin d'avoir totalement disparu, la langue de nos ancêtres a essaimé dans de nombreuses langues parlée aujourd'hui ; en tout premier lieu, dans ces langues néoceltiques, mais aussi dans la langue française et dans d'autres langues européennes. Cette étude de mots gaulois, classés par thèmes, nous invite à une odyssée par mi les langues anciennes : latin, grec, galate.... ; elle nous éclaire sur d'innombrables toponymes et patronymes à travers la France et l'Europe, nous montre que les mots d'origine gauloise n'ont pas disparu et font toujours partie des langues que nos parlons aujourd'hui. Très nombreux en breton, ils existent aussi en français, bien plus qu'on ne le pensait. Nous devons être conscients de cet héritage.

Le livre des commémorations nationales 2018

Editions du patrimoine.

ISBN : 9782757705728

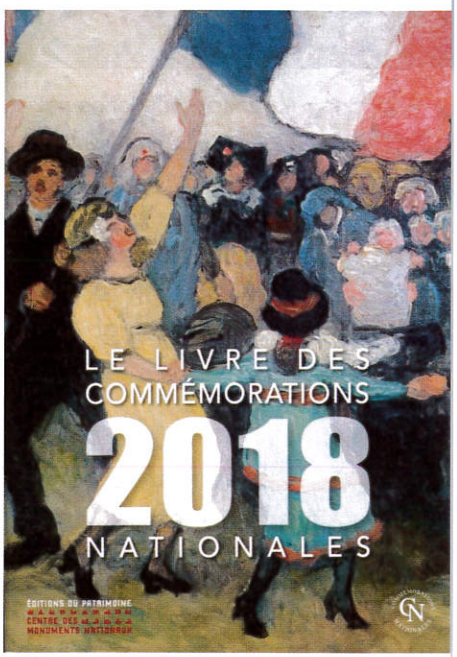

En 2018, cent vingt neuf anniversaires auront qualité de Commémoration nationale. Ainsi en a décédé le Haut comité que préside Danièle Sallenave, de l'Académie française. Le présent volume, sous la plume des meilleurs spécialistes et de passionnés, redonne vie et couleurs à des personnalités et des événements historiques de notre histoire qui défilent page après page. Et nous en invite à en savoir davantage. Comme en 2017, une part consistante est réservée dans ce volume au centenaire de la Grande Guerre. Mais si 2018 fut effectivement l'année de la Grande bataille de France, de la Bataille de Reims et enfin de la signature de l'armistice, ce fut aussi l'année de la publication de Calligrammes d'Apollinaire, de la mort de Claude Debussy et de la naissance de Maurice Druon et d'André Bazin. Une nouvelle fois, les Commémoration nationales font revivre les penseurs, les artistes, les militaires, les politiques...un monde de gloire ou d'humilité, de violence et de générosité, dont les plus belles figures seront au centre de nombreuses manifestations culturelles tout au long de l'année 2018 sur tout notre territoire.

Comment transmettre votre généalogie

Numéro spécial de la *Revue française de généalogie*

Martin Média – L 17663 – 49 H

Il se peut que vous vous soyez posé cette question. Que va devenir plus tard ma généalogie ? Mes dossiers vont-ils être mis un jour à la déchetterie par mes héritiers.... Vous êtes passionné de généalogie, mais vos enfants ne le sont pas. Vous n'avez pas d'enfants et rien ne prouve, effectivement, que vos neveux, vos cousins, ou vos légataires seront intéressés par vos travaux qui vous ont occupé des années durant.

Voilà un petit opuscule qui va vous permettre de réfléchir sérieusement à ce problème. Quels documents faut-il conserver ? Faut-il faire un testament généalogique ? ...et finalement à qui appartiennent mes données et mes ancêtres ?

Une épouse sous garantie

par Jean-Luc DENIEL , CGF n° 14281.

Le couple qui donne naissance à Joseph François Queffélec à Plougastel-Daoulas en 1799 est atypique.

Atypique par le lieu : alors que le père, Joseph Queffélec, est né à Rosnoën et que la mère, Yvonne Maudir, est née à Lennon et domiciliée de droit au Cloître-Pleyben chez son tuteur, ils s'épousent à Plougastel-Daoulas.

Atypique aussi par la profession : alors qu'ils sont tous les deux issus de familles de cultivateurs, ils exercent la profession d'aubergistes.

La jeunesse de Joseph François Queffélec

Ils se sont épousés le 17 août 1789, un mois après la prise de la Bastille à Paris et moins de deux semaines après l'abolition des privilèges et des droits féodaux. Ils traversent la période révolutionnaire au bourg de Plougastel-Daoulas.

En quinze ans de mariage, le couple d'aubergistes a cinq enfants. Les deux premières filles décèdent en bas âge. Les deux filles suivantes, les jumelles Anne et Marie Louise, créeront des familles à Logonna-Quimerch et Rosnoën. Enfin, Joseph François, qui sera appelé plus couramment Joseph comme son père, est le dernier enfant ; c'est aussi le seul fils. Il est né le 16 messidor de l'an VII (4 juillet 1799). Il n'a même pas cinq ans quand son père décède le 17 floréal de l'an XII (7 mai 1804).

L'inventaire après le décès du père est l'occasion de voir que *l'auberge détient "cinquante plats de terre et soixante assiettes", "vingt assiettes de fayance et six tasses à café avec leurs soucoupes" ou encore "un millier de cuillières de bois"* mais une seule *"poêle à crêpes"*. Il y a aussi des outils agricoles, du mobilier courant, des céréales, deux chevaux, trois vaches et une brebis ... En plus d'être aubergiste il était donc aussi cultivateur.

Le tout est estimé à 3 001,25 Francs dont la moitié revient aux enfants.

Yvonne Maudir, la veuve, se remarie un an plus tard, le 12 messidor de l'an XIII (1er juillet 1805) avec Jean Claude Jézéquel, un cultivateur veuf qui élève deux jeunes garçons d'un précédent mariage. Ce nouveau couple n'aura pas d'autre enfant, Yvonne décédant huit mois plus tard le 25 février 1806.

Les trois enfants Queffélec sont donc orphelins de père et de mère. Le conseil de famille choisit leur oncle paternel René Queffélec comme tuteur pour les trois enfants qui ont maintenant dix et six ans. Leurs biens mobiliers sont vendus aux enchères pour 2 930,05 Francs, ce qui n'est pas très éloigné de l'estimation faite deux ans plus tôt. Ils partent vivre chez leur tuteur, cultivateur à Kerouzarc'h en Rosnoën, là où était né leur père.

Le couple assurant la tutelle, René Queffélec et Marie Anne Goas, avait eu six enfants qui sont tous décédés. Avec ses nouveaux hôtes, la vie reprend dans cette ferme mais la mère de famille décède trois ans plus tard, le 9 octobre 1809.

René Queffélec est maintenant seul pour assurer "la pourvoyance" des mineurs, comme le disait la décision de tutelle. Mais ceux-ci choisissent, à moins qu'ils n'y soient encouragés, de ne pas rester longtemps à sa charge.

Les jumelles Anne et Marie Louise se marient à Rosnoën, l'une à dix-neuf ans, le 4 juillet 1814, avec Jean Balay et l'autre à vingt ans, le 3 juin 1815, avec Pierre Brenaut.

Joseph, le cadet, n'attend pas d'avantage. Il se marie à dix-huit ans, le 9 décembre 1817 à Quimerch, avec Marie Louise Riou. Âgée de vingt ans, elle est la fille aînée d'une famille de cultivateurs. L'acte de mariage révèle que les Queffélec résident maintenant au manoir de Kermorvan sur la commune de Logonna-Quimerch, où habitent aussi la sœur Anne, épouse Balay, son époux et ses beaux-parents.

Le contrat de mariage

Les aspects financiers de l'union entre Joseph Queffélec et Marie Louise Riou sont précisés par un contrat de mariage rédigé le 30 octobre 1817 par *"Laurent Jean Baptiste Toussaint Grislel & son collègue tous deux notaires Roïaux Résidans au canton du faou"*.

Voici en substance son contenu :

Les comparants sont :

* René Queffélec tuteur de Joseph Queffélec son neveu, fils d'autre Joseph et de Marie Yvonne Maudire, et ledit Joseph Queffélec demeurant au manoir de Kermorvan commune de Logonna [-Quimerch], d'une part;

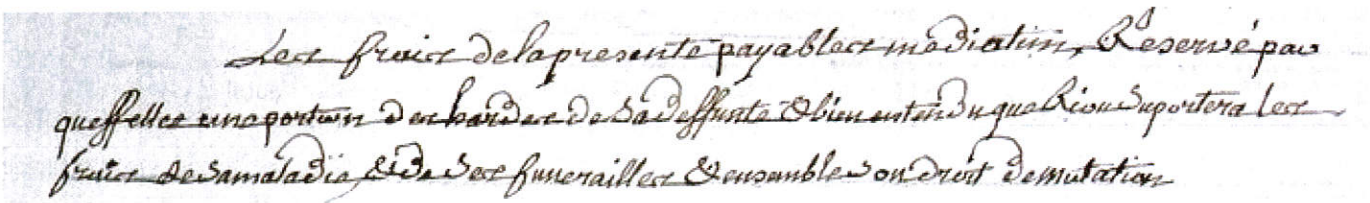

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

* Yves Riou, Françoise Gourmelon sa femme et Louise Riou leur fille demeurant au lieu de Kerhal commune de Quimerch, d'autre part.

Les futurs époux déclarent vouloir être mariés sous le régime de la communauté légale. On peut donc se demander pourquoi ils établissent un contrat de mariage.

Le tuteur du futur époux promet de verser aux parents de la future épouse une somme de six cents francs en deux moitiés égales, une moitié dans une quinzaine et l'autre moitié dans cinq mois sans intérêts. Il est promis également de payer une rente annuelle de trente francs aux futurs beaux-parents à compter de la Saint-Michel prochaine[1].

Les parents de la future épouse s'engagent à procurer au nouveau couple la jouissance de leurs biens mobiliers et dépendances à Kerhal en partageant les charges à parts égales entre les deux couples.

En cas de mésintelligence ou incompatibilité d'humeur, cette vie en commun des deux familles cessera ; le futur époux arrêtera alors de payer la rente annuelle.

Par contre, les parents de la future épouse verseront une rente annuelle équivalente et une somme de douze cents francs égale à la somme initialement perçue, plus une somme égale constituant la dot de leur fille.

Ce contrat permet donc de régler les conditions d'une société entre les deux couples : celui de Joseph Queffélec et Louise Riou d'un côté ; celui des beaux-parents de l'autre. Une sorte de GAEC[2] avant l'heure.

D'autres dispositions concernent la répartition des biens du couple dans la communauté. En particulier, un tiers des apports des futurs époux entre dans la communauté et les deux autres tiers demeurent propres à celui qui les a apportés. Sur les six cents francs qu'il verse, Joseph Queffélec en conserve donc quatre cents.

Le mariage est célébré le 9 décembre à la mairie de Quimerch. L'avenir financier, si ce n'est amoureux, de ce couple est assuré pour les années à venir.

La garantie

Mais les choses ne se passent pas comme prévu ! Le 30 juin, après sept mois de mariage, Marie Louise Riou décède. Joseph Queffélec qui avait été orphelin de père à cinq ans puis de mère à sept ans, est veuf à dix-neuf ans. Son tuteur veille toujours sur lui.

Le cas du décès de l'épouse n'était pas prévu par le contrat de mariage. On avait pensé à la "mésintelligence ou l'incompatibilité d'humeur" avec les beaux-parents mais pas à un décès.

On ne va quand même pas faire cadeau aux parents Riou de la dot déjà payée, alors que la jeune femme n'a vécu que sept mois après le mariage et bien sûr sans descendance ! Et les parents Riou s'étaient engagés à payer une somme de douze cents francs en cas de dissolution de la société, sans parler de la rente. Que faire ?

Un mois après le décès de Marie Louise Riou, le père de celle-ci et les oncles du veuf font une transaction amiable devant le même notaire au Faou :

"... les comparants voulant prévenir un procès qui pourrait avoir lieu ... ont déclaré mutuellement s'interdire à jamais la moindre réclamation ... moyennant la restitution de la somme de six cents francs que le dit Riou avait reçue ..." et ils ajoutent que *"... réservé par Queffélec une portion des hardes de sa défunte et bien entendu que Riou suportera les frais de sa maladie et de ses funérailles..."*

Malheureusement, on ne sait rien du montant de ces frais ni de la nature de la maladie. Ce dernier point s'apparenterait-il à ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui une garantie pour vice caché concernant une épouse défectueuse ?

Joseph Queffélec épouse par la suite Marguerite Pouliquen, le 10 juin1822 à Rosnoën, et demeure à Cléguerrec en cette commune. L'argent de Joseph n'a pas dû être trop mal placé car, seize ans plus tard, il achète pour 3 100 francs le groupe des trois moulins de Ramzec et de Kermodiern qui avoisinent la ferme.

Descendance partielle de Joseph QUEFFÉLEC

QUEFFÉLEC Joseph	° 04/07/1799 PLOUGASTEL-DAOULAS		+ 11/06/1869 ROSNOËN
x **RIOU** Marie Louise	° 15/04/1797 QUIMERCH	x 09/12/1817 QUIMERCH	+ 30/06/1818 QUIMERCH
x **POULIQUEN** Marguerite	° 27/03/1805 ROSNOËN	x 10/06/1822 ROSNOËN	+ 07/01/1875 ROSNOËN
|___**QUEFFÉLEC** Anne	° 07/06/1823 ROSNOËN	x 27/01/1846 ROSNOËN	+ 01/04/1885 ROSNOËN
|___x **le GALL** Charles	° 14/04/1819 ROSNOËN		+ 09/11/1902 ROSNOËN
|___|___**le GALL** Marie Anne	° 14/05/1848 ROSNOËN	x 17/10/1867 ROSNOËN	+ 07/05/1930 LE FAOU
|___|___x **TELLIER** Jean François	° 29/12/1843 ROSNOËN		
|___|___**le GALL** Charles	° 02/06/1851 ROSNOËN		
|___|___**le GALL** René Marie	° 25/05/1853 ROSNOËN	x 08/01/1882 ROSNOËN	+ 06/11/1887 LE FAOU
|___|___x **DÉNIEL** Marie Anne	° 04/05/1863 ROSNOËN		
|___|___|___**le GALL** Charles	° 09/04/1883 ROSNOËN		
|___|___|___**le GALL** Marie Jeanne	° 06/04/1884 ROSNOËN		
|___|___|___**le GALL** René Jean Marie	° 11/05/1886 ROSNOËN		+ 30/09/1886 LE FAOU
|___|___|___**le GALL** Jean François	° 05/10/1857 ROSNOËN		
|___|___x **BRELIVET** Marguerite Françoise	° 22/03/1852 LE FAOU	x 13/02/1887 LE FAOU	+ 24/06/1890 LE FAOU

[1] Vu la date de l'acte, la première annuité sera versée dans un an. Les archives notariales gardent aussi la trace des deux paiements de la dot initiale.

[2] GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

x **BRELIVET** Marguerite Louise	° 26/09/1856 LE FAOU	x 04/06/1894 LE FAOU	
QUEFFÉLEC Marie Louise	° 04/05/1825 ROSNOËN		+ 02/06/1825 ROSNOËN
QUEFFÉLEC Marie Louise	° 17/07/1826 ROSNOËN	x 31/05/1856 ROSNOËN	
x **LÉON** Hervé	° 23/02/1813 IRVILLAC		+ 21/12/1877 RUMENGOL
QUEFFÉLEC Jean-François	° 30/05/1828 ROSNOËN	x 30/10/1862 ROSNOËN	+ 07/10/1881 DINEAULT
x **DENNIEL** Marie Jeanne	° 26/02/1835 QUIMERCH		+ 17/11/1899 PLOMODIERN
QUEFFÉLEC Joseph	° 01/12/1863 ROSNOËN		
QUEFFÉLEC Jean François	° 27/02/1865 ROSNOËN		+ 02/03/1865 ROSNOËN
QUEFFÉLEC Anonyme	° 02/01/1876 DINEAULT		+ 02/01/1876 DINEAULT
QUEFFÉLEC Marie	° 04/08/1829 ROSNOËN	x 31/05/1856 ROSNOËN	+ 20/05/1908 DINEAULT
x **DÉNIEL** Yves Louis	° 20/11/1828 QUIMERCH		+ 27/09/1903 DINEAULT
DÉNIEL Anonyme	° 27/03/1857 ROSNOËN		+ 27/03/1857 ROSNOËN
DENNIEL Marguerite	° 25/02/1858 ROSNOËN	x 26/07/1886 DINEAULT	+ ../../1918
x **LERAN** Pierre Marie	° 02/04/1847 GUIMILIAU		+ ../../1930
LERAN Marie Françoise	° 08/07/1887 DINEAULT		+ 14/04/1891 DINEAULT
LERAN Yves Marie	° 17/03/1889 DINEAULT		+ 11/02/1955 BREST
x **NICOLAS** Marie Anne	° 01/03/1898 DINEAULT	x 19/06/1921 DINEAULT	
x **NICOLAS** Jeanne Marie	° 04/06/1900 DINEAULT	x 15/02/1925 DINEAULT	+ 24/05/1970 BREST
LERAN Jean Marie	° 25/07/1890 DINEAULT		+ 19/07/1966 ST-SERVAN
LERAN Marie Marguerite	° 09/02/1892 DINEAULT	x 03/01/1920 DINEAULT	+ 16/02/1986 BREST
x **MORÉ** Guillaume	° ca ../../1895		
LERAN Laurent François Marie	° 11/08/1893 DINEAULT	x 15/04/1928 DINEAULT	+ 28/09/1963 DINEAULT
x **NICOLAS** Aimée Marie	° ca ../../1903		
LERAN Marie Joséphine	° 10/03/1896 DINEAULT		+ 04/08/1944 POULLAOUEN
LERAN Henri François Louis	° 03/06/1897 DINEAULT		+ 02/11/1976 QUIMPER
DÉNIEL Anonyme	° 25/02/1858 ROSNOËN		+ 25/02/1858 ROSNOËN
DÉNIEL Yves	° 29/09/1859 ROSNOËN	x 07/11/1886 DINEAULT	+ 08/02/1939 BREST
x **MORÉ** Françoise	° 02/01/1857 ROSNOËN		+ 25/01/1940 BREST
DÉNIEL Jean François Marie	° 21/08/1887 DINEAULT		+ 12/06/1899 BREST
DÉNIEL Jean Marie	° 30/09/1888 BREST		
x **FILY** Ernestine Marie	° 06/12/1892 BREST	x 16/10/1916 BREST	+ 09/12/1932 BREST
x **PRIGENT** Louise Marie Emma	° 19/04/1896 BREST	x 17/04/1934 BREST	
DÉNIEL Yves Marie	° 30/03/1890 BREST		+ 01/06/1893 BREST
DÉNIEL Charles Marie	° 22/05/1892 BREST	x 27/12/1920 BREST	+ 05/12/1975 SAINT-RENAN
x **NOVEL** Jeanne Augustine	° 05/10/1896 BREST		+ 28/09/1970 BREST
DÉNIEL Jean Gabriel	° 01/09/1894 BREST		
DÉNIEL Yves Marie	° 15/03/1896 BREST		+ 17/03/1896 BREST
DÉNIEL Joseph	° 20/06/1897 BREST	x 30/04/1923 BREST	+ 29/04/1988 BREST
x **le DOARÉ** Jeanne Renée	° 10/09/1900 BREST		
DÉNIEL Jeanne Marie	° 05/05/1899 BREST	x 27/12/1943 GOUESNOU	+ 11/11/1976 LESNEVEN
x **STÉPHAN** Sébastien			
DENNIEL Jean François	° 11/11/1861 ROSNOËN	x 13/01/1891 DINEAULT	+ 30/12/1944 DINEAULT
x **HUGUEN** Aline Marie	° 20/02/1871 BREST		+ 03/10/1953 DINEAULT
DENNIEL Marguerite	° 07/08/1892 DINEAULT		+ 07/01/1938 DINEAULT
x **CALANUS** Émile	° 07/07/1886 BREST		+ 11/11/1947 TREGARVAN
DENNIELCharles Marie	° 11/02/1895 DINEAULT	x 07/06/1920 PLOMODIERN	
x **QUINQUIS** Jeanne Marie	° 02/10/1895 PLOMODIERN		
DENNIEL Yves Marie	° 30/04/1897 DINEAULT		+ 08/05/1897 DINEAULT
DENNIEL Marie Anne	° 23/11/1899 DINEAULT		+ 03/04/1902 DINEAULT
DENNIEL Marie Yvonne	° 08/03/1903 DINEAULT	x 12/01/1920 DINEAULT	+ 10/06/1954 PARIS-15ème
x **MORÉE** Guillaume Pierre			
DENNIEL François Marie	° 14/06/1906 DINEAULT	x 17/03/1930 DINEAULT	+ 01/04/1982 QUIMPER
x **CADIOU** Eugénie Gabrielle	° 30/03/1909 DINEAULT		
DÉNIEL Joseph	° 05/06/1864 ROSNOËN		+ 11/08/1872 DINEAULT
DENNIEL Charles	° 06/12/1867 DINEAULT	x 03/02/1895 TREGARVAN	+ 05/02/1923 BREST
x **ALLONDER** Marie Gabrielle	° 16/10/1874 TREGARVAN		+ 09/02/1962 BREST
DÉNIEL Marie Marguerite	° 28/04/1896 TREGARVAN	x 18/06/1919 BREST	+ 04/07/1986 PLOUZANE
x **LAGARDÈRE** Georges	° 27/01/1894 TONNAY-CHARENTE		
DÉNIEL Guillaume Marie	° 10/02/1898 TREGARVAN	x 30/08/1921 BREST	+ 19/10/1977 BREST
x **KERNÉIS** Anne Marie	° 31/03/1900 BREST		+ 28/02/1986 LANDERNEAU
DÉNIEL Jean François Marie	° 06/05/1900 TREGARVAN	x 13/05/1924 BREST	+ 14/10/1978 RENNES
x **CASTEL** Jeanne Marie	° 02/10/1904 POULLAN-SUR-MER		
DÉNIEL Yves, Noël, Marie	° 20/07/1905 BREST	x 04/05/1932 ST-PIERRE-Q.	+ 10/11/1979 BREST
x **LEGALL** Germaine, Marie	° 03/05/1909 ST-PIERRE-QUILB.		+ 08/01/1982 BREST
QUEFFÉLEC Marguerite	° 19/02/1832 ROSNOËN	x 19/12/1855 ROSNOËN	+ 30/11/1907 LE FAOU
x **BOUDOULEC** Jean Aimé	° 01/06/1830 ROSNOËN		+ 04/05/1871 LE FAOU
QUEFFÉLEC Marie Yvonne	° 09/04/1834 ROSNOËN		+ 23/05/1905 ROSNOËN
x **le GALL** Jean François Marie	° 23/05/1831 ROSNOËN	x 28/06/1862 ROSNOËN	+ 26/09/1872 ROSNOËN
x **BESCOND** Marc Marie	° 28/01/1846 HANVEC	x 10/11/1873 LE FAOU	+ 27/07/1922 ROSNOËN

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Heurs et malheurs de la sage-femme Marie BESCOND, native de l'Île de Batz (1813- ?)

par Geneviève BERGOT, CGF n° 9102 B

Sur les traces de ma trisaïeule sage-femme dans les trésors des archives départementales à Quimper, ma curiosité fut un jour piquée par la découverte fortuite du certificat de capacité de sage-femme, délivré en 1841 à Marie Bescond, par le professeur et directeur du Cours départemental d'accouchement morbihannais.

J'étais loin alors de me douter que mon chemin allait croiser à maintes reprises le destin de cette accoucheuse. Quelque chose me disait toutefois que je ferais sortir de l'oubli le parcours de celle qui fut l'une des quatre premières élèves boursières du département du Finistère à fréquenter le Cours de la Maternité de Lorient.

Marie Bescond voit le jour le 3 mars 1813 sur l'Ile de Batz. Sa mère, Anne Jaouen, dite Annette, originaire de Mespaul, âgée de trente-six ans, a épousé le 5 février 1807 à l'Île de Batz, Jean Bescond, veuf depuis 1806 de Marie Roualec, ancien marin, pilote côtier, déjà âgé de soixante-six ans. Le couple perd un premier enfant en 1809 et Marie est donc l'enfant de la maturité d'une mère à la quarantaine affirmée et d'un géniteur qui pourrait largement être son aïeul, dont elle ne profitera que pendant ses quatre premières années, puisqu'il trépasse le 8 novembre 1817 à l'Île de Batz.

La veuve Bescond est en fait une accoucheuse empirique, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été instruite dans un cours officiel. Même si la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) oblige les sages-femmes à être munies d'un brevet délivré par un jury médical pour pouvoir exercer légalement leur état, Annette est dite sage-femme sur les relevés d'état civil de la commune à partir de 1817, et également dans les recensements. Elle exerce ses talents auprès de la population îlienne jusqu'en 1845 au moins et sa fille Marie apprend probablement les rudiments du métier auprès d'elle.

Le 2 février 1837, dite alors cultivatrice, Marie épouse Alexis Marie Le Goff, maçon, puis tailleur de pierres, originaire de Lambézellec. Le couple reste vivre sur l'île et fonde une famille.

Depuis la fermeture en 1826, après dix années d'existence, du Cours départemental d'accouchement du Finistère à l'hospice civil de Brest, le besoin de sages-femmes instruites se fait douloureusement sentir sur le territoire, pour lutter contre la mortalité infantile. Aussi le préfet Germain Boullé obtient-il du conseil général le financement de la scolarité d'élèves à l'École départementale du Morbihan. Entre 1840 et 1854, quatre sélectionnées au plus par an verront leurs études financées par une bourse.

Ile de Batz, vers 1865.
Photo de Jules Duclos

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

En octobre 1839, une circulaire insérée dans le *Bulletin des actes administratifs* n° 689, informe qu'un concours se tiendra à Quimper, pour l'obtention de quatre places à l'École de Maternité de Lorient. Le jury chargé de l'examen des postulantes se réunira en l'Hôtel de la Préfecture le lundi 4 novembre 1839.

Marie Bescond est-elle poussée à solliciter une bourse par sa mère vieillissante, ou par un maire soucieux de fournir à ses administrés une assistance médicale donnant une meilleure chance de survie aux nouveau-nés et aux mères et de se mettre en conformité avec la loi ?

Mère de deux enfants en bas âge, qui a perdu une petite fille mort-née début août de la même année, elle adresse sa demande au préfet du Finistère, via la sous-préfecture de l'arrondissement de Morlaix.

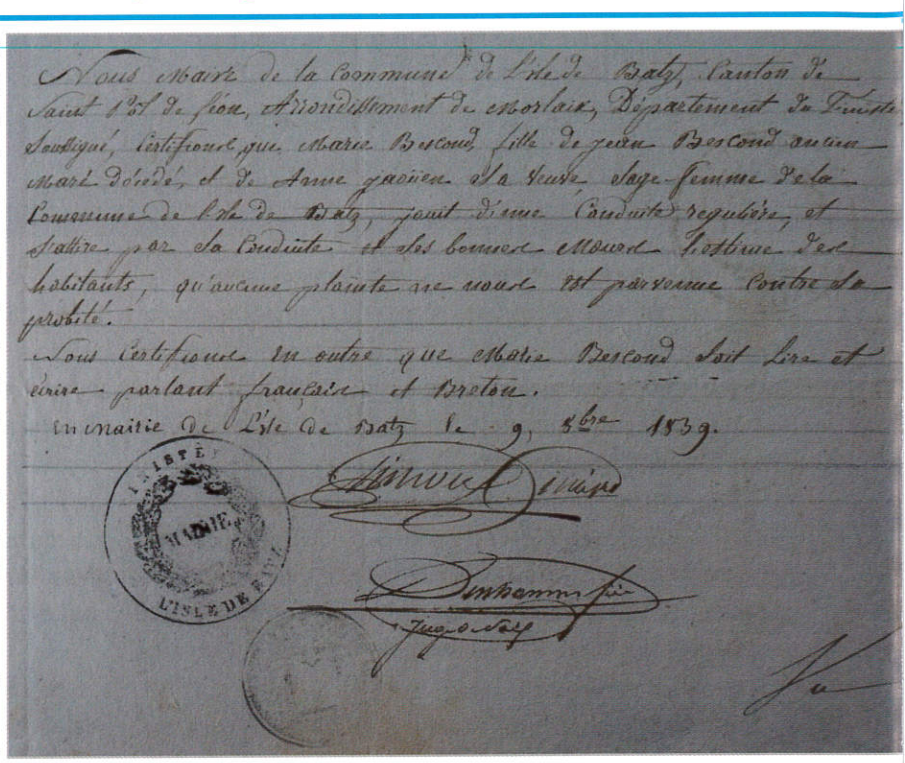

Certificat de bonne conduite
ADF 5 M 25 1839

Sur tout le département, seules quatre candidates s'inscrivent pour la sélection, dont trois à Brest :

- Elizabeth Zoé Marie Léon, veuve du voilier K(er)angall, de Lambézellec (fille de la sage-femme Rose d'Yvelin de Rochefort, veuve Léon, elle se remariera ensuite au douanier Pierre Palut, lui-même veuf d'une sage-femme),
- Louise Caill, femme du maçon Pelleau, de Landéda,
- Marie Yvonne Le Vaillant, de Porspoder (finalement remplacée par Marie Anne Nizou, fille de maître de barque, en raison du décès de sa sœur aînée qui la met dans l'obligation de soutenir sa famille).

Chacune a fourni les pièces d'usage : certificats de vaccination, de bonne vie et mœurs et extrait de naissance.

Pour sa part, le maire de l'île de Batz écrit que Marie Bescond jouit d'une conduite régulière et s'attire l'estime des habitants, par sa conduite et ses bonnes mœurs. Aucune plainte ne lui est parvenue contre sa probité. Elle sait lire, écrire, et parle français et breton. Il précise qu'elle est fille de la sage-femme de la commune, ce qui est particulièrement osé vis-à-vis d'une administration pointilleuse dans le cas d'une empirique, susceptible de poursuites judiciaires.

Le docteur Guillou, médecin à Saint-Pol-de-Léon, estime la jeune femme de vingt-six ans en bonne santé et précise qu'elle a été vaccinée avec succès.

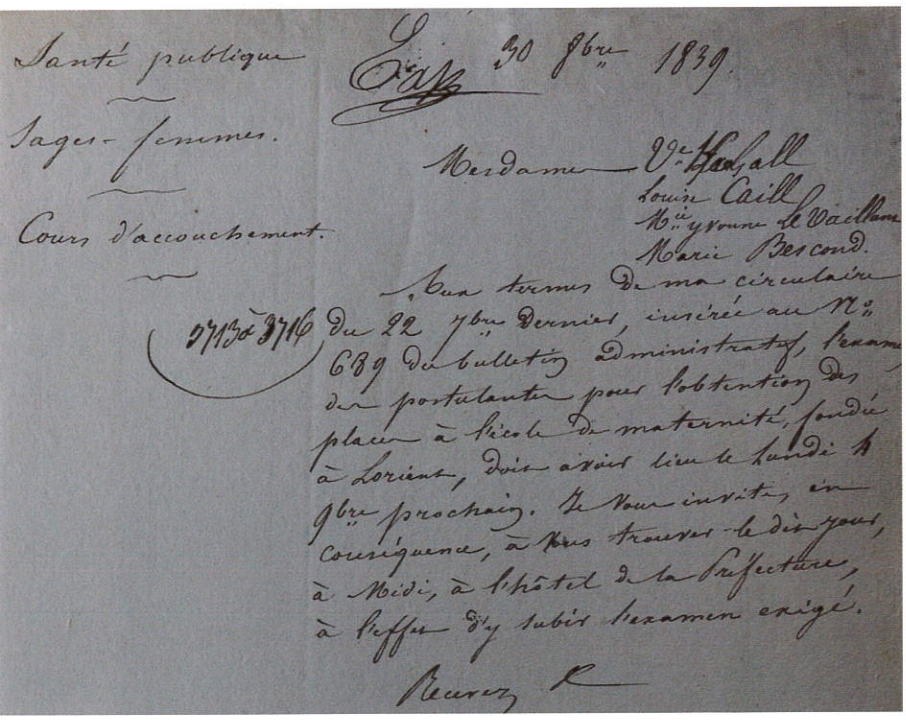

Convocation à l'examen pour intégrer le cours d'accouchement
ADF 5 M 25, 30 octobre 1839.

Dûment convoquées par courrier en date du 30 octobre 1839 pour le 4 novembre à midi, seules les trois candidates inscrites à Brest se présentent à Quimper le jour dit. Désignés par le préfet, messieurs Guyot, membre du conseil général, Le Roux, conseiller de préfecture, et Veilhers, membre du jury médical, composent le jury de sélection. Chacune d'elles ayant lu et écrit quelques lignes, s'en est acquittée d'une manière satisfaisante, et l'une et l'autre possédant également la connaissance de la langue française et de la langue bretonne, la commission juge qu'elles remplissent toutes trois les conditions exigées et les déclare admissibles à l'École de Maternité de Lorient.

Le jury prend en considération les circonstances qui ont pu retarder l'arrivée de Marie Bescond de son île natale et décide qu'elle sera admise à l'examen quand elle se présentera. Ce qui est fait le lendemain. Après un succès au test obligatoire, voilà notre Marie heureuse de ne pas s'être déplacée pour rien en Cornouaille et acceptée, à son tour, comme élève boursière

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

au cours d'accouchement morbihannais par le préfet, soucieux de fournir aux îliens une aide médicale officielle.

La future élève rejoint sa famille sur l'île pour passer l'hiver, en attendant de rejoindre la maternité de Lorient, pour un premier cours de neuf mois, s'étalant du 1er mars au 1er décembre 1840. Deux cours sont nécessaires, pour une formation totale sur dix-huit mois, pendant laquelle les élèves sages-femmes suivent un enseignement sur la théorie et la pratique des accouchements, la vaccination, la saignée, la connaissance des plantes dont peuvent se servir les femmes enceintes et en couches.

Le professorat est assuré par le docteur Augustin Lestrohan, médecin de l'hospice civil. Marie Munerot, femme Dumetz, maîtresse sage-femme formée à la prestigieuse école de la Maternité de Paris, est chargée de répéter une ou deux fois par jour la leçon du professeur et de le remplacer en cas d'empêchement momentané.

Les élèves sont logées, nourries, éclairées, chauffées en commun, fournies de linge de lit et de table, de tabliers, de livres et instruments. Aucune femme enceinte n'est acceptée au cours. À tour de rôle, les élèves accompagnent le professeur ou la maîtresse sage-femme pour visiter et opérer les femmes enceintes, quand elles veulent bien le permettre. Pendant les mois d'instruction pratique, la salle d'accouchement de l'école est ouverte aux femmes indigentes qui veulent y faire leurs couches ; elles y reçoivent tous les secours qu'exige leur position : nourriture, médicaments, linges, etc. et y restent le temps convenable pour n'avoir plus d'accidents à craindre.

Le pensionnat est établi chez Mme Munerot mère, née Marie Le Blanc, ancienne maîtresse sage-femme, dont la moralité reconnue offre toute garantie du bon exemple que les élèves auront quotidiennement sous les yeux. Une chambre y est destinée à la pratique des accouchements.

Obligation est faite aux élèves de remplir leurs devoirs religieux ; elles sortent et rentrent à des heures fixées et ne découchent jamais. Les promenades ont lieu en commun, et sous la surveillance de Mme Munerot.

Au début de l'été 1840, après les quatre premiers mois de cours, le Dr Lestrohan informe Germain Boullé que ses élèves ont terminé, mi-juillet, la moitié des cours de leur première année et qu'il est satisfait de leur travail, conduite et bonne tenue aux cours. Il nuance son propos, en précisant que leurs progrès sont ce qu'ils peuvent être, pour des personnes qui, peu habituées à lire et à comprendre le français, éprouvent à cet égard, plus de difficultés à apprendre, que les femmes des villes. Elles ont déjà assisté à plusieurs accouchements. Le professeur va jusqu'à les classer pour l'instruction acquise : Marie Bescond est troisième sur quatre.

Le premier cours se termine début décembre 1840. Augustin Lestrohan se dit satisfait des élèves finistériennes, et particulièrement de notre îlienne. *"Si elles mettent à profit, suivant mes conseils, leur temps de vacances, j'espère qu'elles donneront l'année prochaine, des sages-femmes instruites à votre département. Elles ont assisté à vingt accouchements."*

Les quatre Finistériennes rejoignent donc leurs familles respectives pour passer les rigueurs hivernales et Marie Bescond se réchauffe dans les bras de son époux Alexis, tant et si bien qu'elle rentre enceinte à Lorient, en mars 1841, pour la seconde session de cours. Le professeur en informe le préfet à Quimper, précisant que ses couches se feront probablement au mois d'août. Dans son rapport de juin, il rappelle que le règlement lui aurait permis de l'exclure de l'École, mais qu'il lui semblait insensé de se séparer ainsi d'une élève de seconde année dont la conduite avait été bonne et qu'il avait d'ailleurs signalée dans son rapport de fin d'année comme étant la plus intelligente et la plus capable des quatre élèves confiées à ses soins.

"*Cette femme accouchera dans le mois d'août ; il est de toute impossibilité de conserver cet enfant avec sa mère nourrice pendant trois mois et demi, au milieu de dix autres élèves, car il n'y a pas d'appartement separé qui puisse lui être consacré. Elle est, à ce qu'elle m'a assuré, dans l'impossibilité absolue de subvenir aux frais mensuels d'une nourrice, ayant déjà deux enfans en bas âge, et son mari ne gagnant qu'une faible journée. Dans cette fâcheuse alternative, il me reste à vous proposer de me permettre de renvoyer la femme Le Goff dans sa famille dans les premiers jours d'août.*"

La jeune mère, que l'on devine aisément en proie aux plus grandes angoisses à cause de sa grossesse inopinée, qui aurait dû lui fermer les portes du cours sans espoir de diplôme, peut se féliciter d'avoir donné précédemment à son formateur des preuves de son intelligence et de sa capacité : "*La supériorité que cette femme a acquise sur ses compagnes, l'instruction plus spéciale encore que je pourrais lui donner pendant ces deux mois, pourraient, je crois, me permettre de lui donner un certificat de capacité, avec lequel elle pourrait exercer, jusqu'à la réunion prochaine du jury médical devant lequel elle est, aux termes de la loi, obligée de se présenter pour être légalement reçue. Je pense que c'est la meilleure manière de terminer cette affaire, mais j'ai besoin de votre autorisation.*"

Le préfet fait, à son tour, preuve d'humanité, tout en gardant au département les bénéfices de l'investissement de formation de cette élève. Il accepte le retour de la femme Le Goff dans ses foyers début août et lui fait verser une indemnité de déplacement de Lorient à l'île de Batz d'un montant de vingt-cinq francs (une même somme a été versée à chaque élève finistérienne pour rejoindre le cours, début mars). Le département économise donc, pour elle, les frais des mois restant à courir jusqu'à la fin de l'année scolaire, début décembre suivant. Son professeur la jugeant apte à pratiquer des accouchements, la population de l'Île de Batz y trouvera son compte. La laisser sans droit d'exercice lui aurait fait perdre tout le bénéfice de sa scolarité.

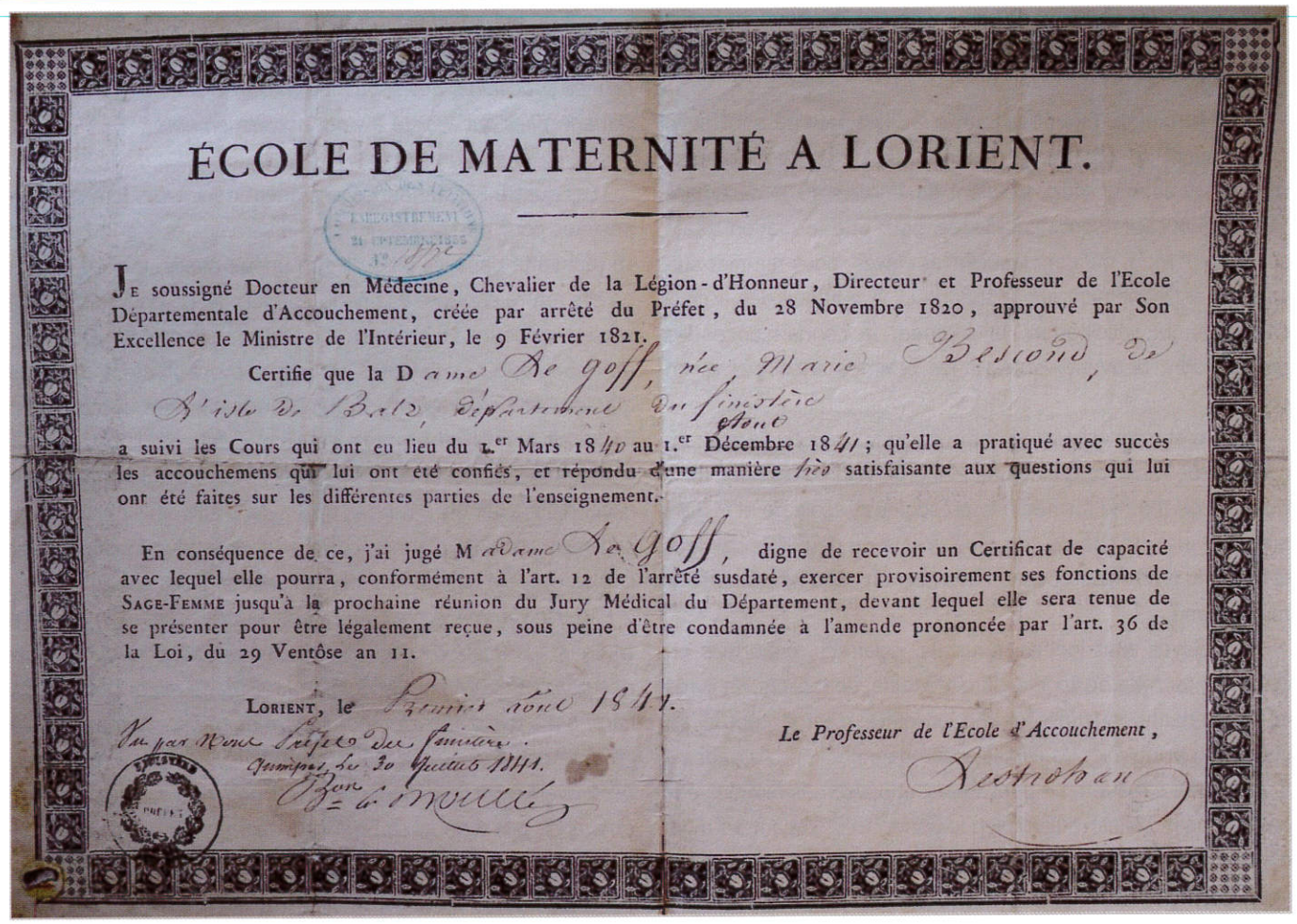

ÉCOLE DE MATERNITÉ A LORIENT.

Je soussigné Docteur en Médecine, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Directeur et Professeur de l'Ecole Départementale d'Accouchement, créée par arrêté du Préfet, du 28 Novembre 1820, approuvé par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, le 9 Février 1821.

Certifie que la Dame Le goff, née, Marie Bescond, de l'isle de Batz, Département du finistère

a suivi les Cours qui ont eu lieu du 1.er Mars 1840 au 1.er Décembre 1841; qu'elle a pratiqué avec succès les accouchemens qui lui ont été confiés, et répondu d'une manière très satisfaisante aux questions qui lui ont été faites sur les différentes parties de l'enseignement.

En conséquence de ce, j'ai jugé Madame Le goff, digne de recevoir un Certificat de capacité avec lequel elle pourra, conformément à l'art. 12 de l'arrêté susdaté, exercer provisoirement ses fonctions de Sage-Femme jusqu'à la prochaine réunion du Jury Médical du Département, devant lequel elle sera tenue de se présenter pour être légalement reçue, sous peine d'être condamnée à l'amende prononcée par l'art. 36 de la Loi, du 29 Ventôse an 11.

Lorient, le Premier Août 1841.

Vu par Nous Préfet du finistère.
Quimper, le 30 Juillet 1841.
Pour le Préfet

Le Professeur de l'Ecole d'Accouchement,
Lestrohan

01/08/1841 Certificat de capacité délivré par LESTROHAN, Professeur de l'Ecole de Maternité à Lorient, vu par le Préfet du Finistère le 30/07/1841, concernant la dame LE GOFF, née Marie BESCOND, de l'Isle de Batz, département du Finistère.

Dans son rapport de fin d'année de décembre 1841, le directeur du cours de Lorient écrit au préfet : *Au 1er août dernier, avec votre autorisation, la femme Alexis Le Goff de l'île de Batz se trouvant près d'accoucher, a quitté l'école emportant avec elle un certificat de capacité bien mérité. Je vous l'avais signalée l'année dernière comme la plus intelligente des élèves du Finistère. Cette année nouvelle n'a fait que justifier tout ce que je vous en avais dit alors.*

Elle a suivi les cours qui ont eu lieu du 01/03/1840 au 01/08/1841, a pratiqué avec succès les accouchements qui lui ont été confiés et répondu d'une manière très satisfaisante aux questions qui lui ont été faites sur les différentes parties de l'enseignement.

En conséquence, elle est jugée digne de recevoir un Certificat de capacité avec lequel elle pourra, conformément à l'art. 12 de l'arrêté du Préfet du 28/11/1820 exercer provisoirement ses fonctions de SAGE-FEMME jusqu'à la prochaine réunion du Jury Médical du Département, devant lequel elle sera tenue de se présenter pour être légalement reçue, sous peine d'être condamnée à l'amende prononcée par l'art. 36 de la Loi du 29 Ventôse an XI.

Le préfet demande à son subalterne de Morlaix de trouver à Marie un placement dans quelque commune de son arrondissement où, moyennant un traitement accordé par le conseil municipal, elle accoucherait gratuitement les femmes pauvres.

Le 2 septembre 1841, Marie se retrouve, pour la quatrième fois, dans les douleurs de l'enfantement et met au monde, sur son île, une petite Marie Michelle. Vingt mois plus tard, elle donne naissance à Alexis.

Dans un premier temps, la jeune femme exerce à l'Île de Batz, comme le stipule un certificat délivré par René Richoux maire, le 29 mars 1844 : *Marie Bescond, sage-femme de la commune de l'Île de Batz, épouse de Le Goff Alexis, profession de maçon, a exercé sa profession de sage-femme dans la commune de l'Île de Batz pendant deux ans et demi, avec prudence et succès et nous n'avons qu'à nous louer de sa conduite…*

Quand ils le peuvent, les îliens paient facilement en nature plutôt qu'en monnaie sonnante et trébuchante les services de l'accoucheuse.

En février 1844, incapable de trouver sur l'île les moyens d'existence fondamentaux pour élever dignement ses quatre enfants, elle demande au préfet de lui trouver une place sur le continent. Elle ose lui écrire une nouvelle fois, car elle souhaite

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

qu'il l'autorise à s'installer à Plouescat, où elle est sûre qu'il n'existe pas de sage-femme et qui est un pays fort riche… vu les riches communes dont il est environné…

Le sous-préfet de Morlaix est prié de tâter le terrain pour voir si le conseil municipal de Plouescat, ou ceux des autres communes du canton seraient disposés à voter au budget communal le traitement annuel d'une sage-femme, qui s'engagerait à donner gratuitement ses soins aux femmes indigentes en couches. Il souligne que *Mme Le Goff lui a été signalée par le Directeur de l'Ecole de maternité de Lorient comme sage-femme instruite et d'une conduite irréprochable.* Il écrit directement à l'accoucheuse qu'il ne serait pas prudent de quitter l'île de Batz avant d'être assurée de trouver dans une autre localité une position plus avantageuse que celle qu'elle y a.

L'enquête faite, on informe le préfet que le conseil municipal de Plounévez-Lochrist a voté un traitement de 100 francs pour une sage-femme qui donnerait gratuitement ses soins aux indigentes. Le nombre annuel des naissances est évalué à 170. Il propose que la dame Le Goff aille montrer ses certificats au maire.

Marie saisit l'occasion de s'installer sur le continent. Son départ laisse la population indigente de l'île aux mains des empiriques, comme sa mère. La sage-femme Marie Louise Lherec, sortie brevetée en 1823 de l'Ecole départementale de Brest, épouse du douanier Yves Querné, a exercé un temps sur l'île vers 1831, mais n'y est pas restée.

En novembre 1845, le préfet est informé que la municipalité îlienne, sans doute échaudée par le départ de Marie, a prévu, au budget communal, une somme de cent francs comme indemnité de la sage-femme. Mais en l'absence d'une jurée, le vœu général est de verser ce pécule à Anne Jaouen, qui y exerce depuis cinquante ans, à la satisfaction des habitants.

Quoique surprenante dans un contexte de dénonciation et poursuite des empiriques, la réponse du préfet ne se fait pas attendre : en raison des services réels rendus par la mère de Marie à la population pauvre, il ne voit rien à opposer à ce versement, en l'absence sur l'île d'une accoucheuse diplômée. Il précise de libeller ainsi le mandat : pour ses bons soins aux femmes indigentes en couches. Il encourage le maire à faire toutes les démarches possibles pour procurer à sa commune une sage-femme brevetée. Mais il lui faudra attendre 1853 pour présenter la candidature d'Annette Péran, qui, bien qu'illettrée, ira à son tour, se former au cours lorientais (en commençant par y apprendre à lire et à écrire) et reviendra exercer sur l'île, à l'issue. Devenue Mme François Castel, elle percevra à plusieurs reprises une aide de trente francs, versée par la commission départementale, pour ses soins aux femmes malades indigentes.

Résolument tourné vers un avenir meilleur, le couple Le Goff-Bescond s'installe à Plounévez, d'abord à Pont Arm, où la famille est domiciliée en 1846, puis au chemin de Pount Ar Rest, en 1851.

Mais sur le continent, les déboires ne s'arrêtent pas. Marie perd deux de ses filles, à peine âgées de quelques mois, en 1848 et 1849, et se retrouve veuve le 11 novembre 1851, avec sept enfants à charge, trois garçons et quatre filles, dont l'aînée n'a que quatorze ans et la plus jeune seulement neuf mois.

Face à ce nouveau coup du sort, Marie décide de quitter la commune et de tenter sa chance à Brest.

Pour l'aider dans sa nouvelle vie, Paul Bodénès, maire de Plounévez-Lochrist, lui délivre, début janvier 1853, le certificat suivant : *Marie Bescond, veuve d'Allexis Le Goff, a demeuré en cette commune en qualité de sage femme pendant près de neuf années consécutives ; elle a exercé sa profession avec zèle et habileté et il ne m'a jamais été porté de plainte contre elle. Elle m'a déclaré qu'elle devait aller demeurer auprès de Brest, ne trouvant pas dans cette commune les ressources pour vivre et pour nourrir ses enfants et les entretenir.*[1]

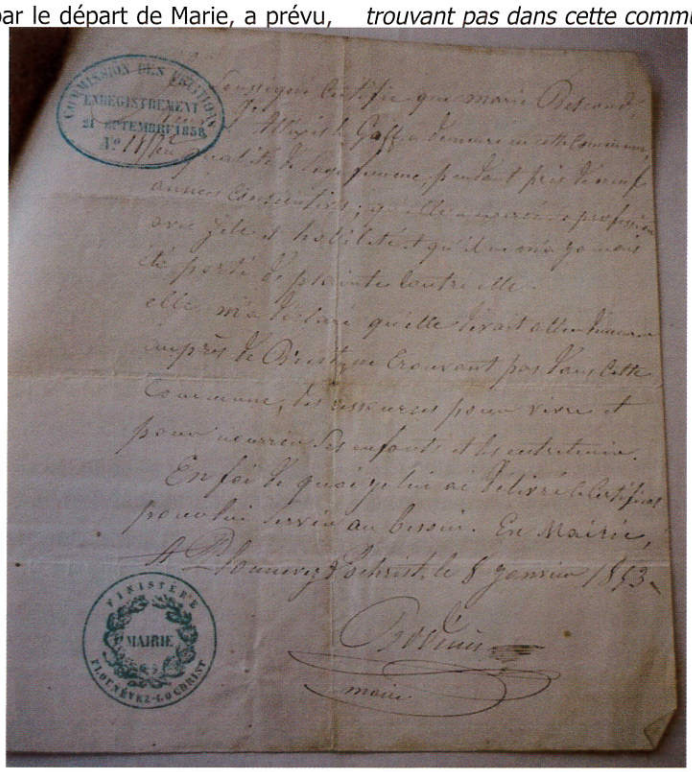

Certificat du maire de Plounevez Lochrist confirmant le rôle d'accoucheuse de Marie Bescond, épouse Le Goff

Laurent Le Hir, qui se dit habitant de Plounévez, lui délivre cette attestation : *Mme Le Goff à accouché mon épouse dans trois accouchements différents, étant abandonnées des 3 médecins, et elle à agis avec discernement et habilité.*[2]

De guerre lasse, elle quitte donc la vie rurale et, dans l'espoir d'une vie meilleure pour les siens, s'installe à Brest, au 14 rue de l'Egoût (portion de l'actuel boulevard Jean Moulin).

Marie ne s'est cependant toujours pas présentée devant un jury médical pour échanger le certificat de capacité daté de

[1] ADF, cote 5M23.

[2] ADF, cote 5M23.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

1841 contre un diplôme officiel. Et personne ne semble s'en être inquiété jusque-là du côté des autorités, pendant ses déjà quatorze années d'exercice.

Sans doute est-ce à Brest que le doigt est mis sur ce problème, car la sage-femme se fait délivrer, le 10 novembre 1855, par le Dr Jean Marie Mollet, directeur et professeur du cours départemental ré-ouvert l'année précédente au sein de l'hospice civil, un certificat l'autorisant provisoirement à s'établir dans une des communes du département, en attendant de passer devant un jury médical pour l'obtention du diplôme.

Mais les sages-femmes instruites sont désormais en nombre et en concurrence à Brest, sans compter les médecins et chirurgiens accoucheurs qui s'octroient la patientèle la plus aisée.

Il est probable que Marie Bescond n'ait pas pu vivre immédiatement de son métier de sage-femme dans sa nouvelle résidence. Il faut du temps pour faire connaître ses talents.

En attendant, elle y perd à nouveau ses illusions. Le 4 mars 1856, sa mère, âgée de quatre-vingt-trois ans, décède à l'Île de Batz.

Marie a-t-elle été dénoncée par des consoeurs munies d'un diplôme en bonne et due forme ? Sans doute. Incapable de produire le sien, et pour cause, mais sûre de son bon droit et de ses talents, il semble qu'elle ne se laisse pas facilement impressionner, car elle ose écrire en août 1858 directement à l'Empereur Napoléon III, une pétition lui demandant d'intervenir auprès des autorités départementales, afin d'être autorisée à continuer sa profession, pour pouvoir nourrir ses six malheureux enfants.

Elle ne précise pas que, vouées sans doute à la misère, trois de ses filles, anciennes couturières, "se débrouillent" pour survivre. Elles apparaissent dans l'inventaire des filles publiques du dispensaire de la ville de Brest en 1858. On écrit d'Anne Marie, née en 1837, qu'elle n'a jamais été en maison, mais fut entretenue par un chef timonier. Jamais condamnée, elle a aussi été domestique chez Mme Béchon à Recouvrance et s'est prostituée en 1857. Annette, née en 1839, s'est mise en chambre garnie et prostituée volontairement à l'âge de seize ans, puis serait partie pour le Havre le 7 juillet 1858. De retour au pays, elle est déclarée ménagère au domicile de sa mère en 1866 au Stiffelou. Marie Michelle, née en 1841, s'est prostituée également comme sa soeur à seize ans, alors qu'elle était chez ses parents. Condamnée à un an et un jour de prison pour vol, entrée au Château le 20 mai 1858, elle en est extraite cinq jours plus tard pour la Maison centrale de Rennes.

Sur la déclaration de ses filles, la mère est dite ouvrière, couturière ou ménagère. Il est possible que Marie Bescond ait été contrainte d'exercer quelque temps un autre métier que celui de sage-femme pour subvenir aux besoins de sa famille.[3]

Malgré dix-sept années d'exercice en toute quiétude, elle est susceptible d'être poursuivie pour exercice illégal de la médecine. Depuis 1844, le jury médical du département ne se réunit plus. Devant le coût du voyage, Marie rechigne à se déplacer et met en avant sa pauvreté et ses six enfants en bas âge pour éviter de se rendre, à ses frais, devant celui qui se tient désormais à Rennes, sous la présidence d'un professeur de la faculté de médecine de Paris.

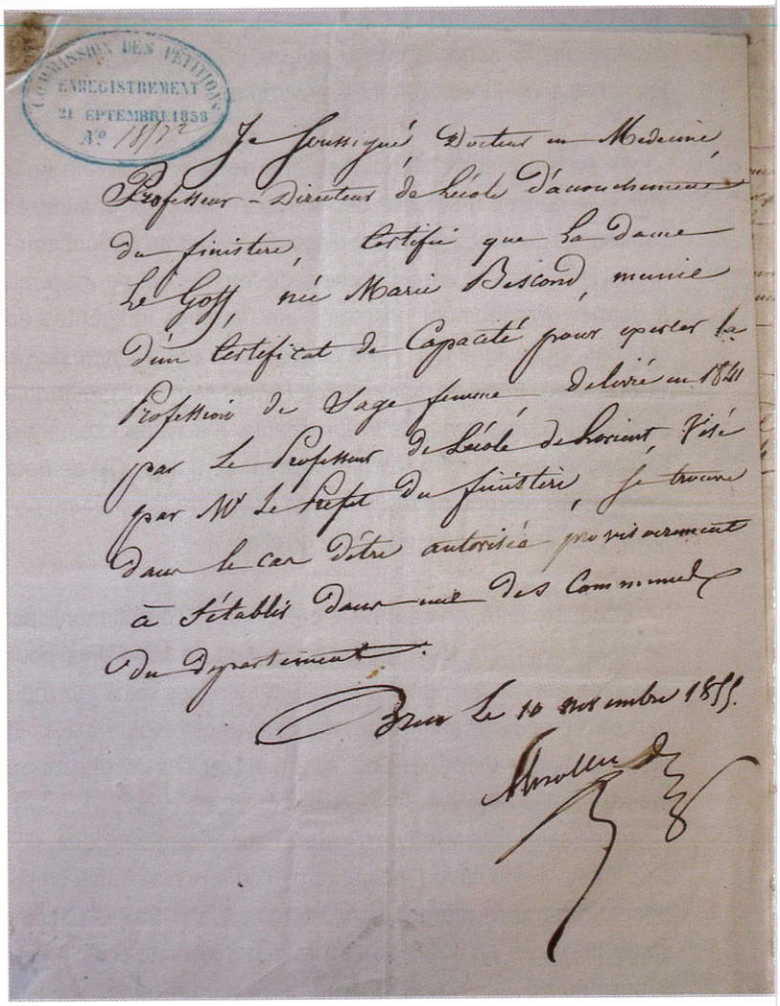

Certificat de capacité pour exercer la profession de sage-femme, établi le 10 novembre 1855 par le docteur Jean Marie Mollet.

L'affaire semble en rester là dans un premier temps : le courrier à l'Empereur est adressé en Préfecture du Finistère, agrémenté des cachets du Cabinet impérial et du Ministère.

La quarantaine bien sonnée, Marie Bescond, déclarée sage-femme sur l'acte de mariage, trouve un peu de réconfort et convole en justes noces pour la seconde fois, le 13 avril 1859, à Brest, avec Jean François Marie Mazé, quartier-maître de manœuvre, veuf d'Anne Bescond (sans lien de parenté, vraisemblablement), et père d'un garçon de huit ans. En 1866, le recensement cite trois de ses enfants domiciliés avec elle au Stiffelou en Lambézellec : Marie Michelle, vingt-quatre ans, tailleuse, Alexis, vingt-deux ans, maçon, et Annette, quinze ans, ménagère.

Elle y exerce encore deux ans plus tard, au 101 rue de la Vierge, lorsqu'elle fait l'objet d'une enquête de la police médicale, parce qu'elle n'a toujours aucun diplôme à présenter. Le

[3] AM Brest, 1I162, vues -17576 et -17546, et ADF 6 M 360.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Courrier envoyé par Marie Bescond à l'empereur Napoléon III en août 1858.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

10 juillet, la sage-femme a la douleur d'apprendre par le commissaire de police de Lambézellec que la faveur qui lui était accordée d'exercer cet emploi doit cesser immédiatement, sans nouvel accord du préfet. Procès-verbal est dressé contre elle pour exercice illégal de la médecine, sans le brevet prescrit par l'article 35 de la loi du 19 ventôse an XI, et adressé aussitôt pour poursuites judiciaires au procureur impérial.

Pour plaider sa cause, Marie Bescond envoie aussitôt au préfet des certificats… visés par MM les Maires des communes qu'elle a habitées, par un Recteur de l'Ile de Batz et par divers médecins qui reconnaissent tous ses capacités.

Elle précise que cet état lui a permis d'élever jusqu'à présent onze enfants, dont il ne reste d'existant à cette heure que six à sa charge, *pour lesquels sa position de sage-femme suffit à leur entretien. Il serait pénible… d'empêcher à l'avenir une femme qui a mis tous ses soins à satisfaire les malades, d'exercer une profession pour laquelle elle a tant de goût et qui est sa seule ressource. …*

Mais la politique n'est plus favorable aux passe-droits : Cette femme n'est munie d'aucun diplôme et rentre dans la catégorie des matrones. Dans sa dernière session, le Conseil Général signalait les nombreuses victimes : *elle sait parfaitement l'irrégularité de sa situation et a adressé déjà des pétitions à l'Empereur pour obtenir qu'une décision souveraine suppléât aux diplômes qui lui manquent. Elle est intelligente, et peut, je le crois, passer des examens ; dans tous les cas elle a une fille pour laquelle elle sollicite une bourse départementale au cours d'accouchement.*

Je suis d'avis que la pétition de la Dame Mazé n'est susceptible d'aucune suite, en ce qui la concerne personnellement : que l'intérêt … doit plutôt se reporter sur la fille, afin de ne pas créer un précédent empêchant la répression d'autres nombreux abus.

Soucieux de ne pas créer de brèche juridique où s'engouffreraient d'autres empiriques, le préfet informe le maire de Lambézellec qu'il refuse à la sage-femme l'autorisation de continuer à exercer sans diplôme. Il demande à ce qu'on fasse connaître à l'accoucheuse que, *dans le cas où elle se déciderait à demander pour sa fille une bourse départementale au cours d'accouchement de Brest, il examinera sa demande avec intérêt et… sera heureux de pouvoir y faire droit.*

Sous la pression administrative et judiciaire, n'ayant plus le choix, et soucieuse de l'avenir de sa fille, Marie Bescond se présente finalement, à ses frais, devant le jury médical réuni à l'École de Médecine et de Pharmacie de Rennes, qui la reçoit sage-femme de deuxième classe en septembre 1868.

La préfecture en avise aussitôt le maire de Lambézellec, afin que la dame Mazé dont la situation est aujourd'hui régulière ne soit pas inquiétée dans l'exercice de sa profession.

Sa fille Anne Gertrude Le Goff (dite Annette) dépose en sous-préfecture de Brest un dossier de demande de bourse pour le cours d'accouchement, mais il est renvoyé au maire de Lambézellec fin octobre 1868, car il y manque l'attestation prouvant que la pétition a été écrite par l'intéressée, sous les yeux de l'édile.

Une pièce du dossier de candidature est un certificat de vaccination délivré par sa propre mère, les sages-femmes étant des agents locaux de propagation de la vaccine. Bien qu'elle soit mentionnée dans un rapport comme élève libre à la maternité de Brest par le directeur du cours, il n'y a pas de trace ensuite de diplôme concernant Annette.

Jean Mazé, le second époux de Marie Bescond, médaillé militaire en 1861 et pensionné, décède aux hôpitaux maritimes de Brest, le 9 mai 1869. La voilà veuve pour la seconde fois, à cinquante-six ans, après dix ans de mariage.

Le couple n'ayant pas eu d'enfant, la succession l'oblige sans doute à quitter les lieux, car elle n'habite plus le domicile conjugal, sis rue de la Vierge, lors du recensement de 1872.

On perd alors trace de cette sage-femme aux qualités reconnues par son formateur lorientais, mais qui aura tout de même exercé sans diplôme pendant près de trois décennies. Sans doute se sera-t-elle sentie persécutée ; sans doute aussi, sûre de ses capacités, se sera-t-elle un peu crue au-dessus des lois… Ce qui est sûr, c'est qu'elle n'a pas eu la vie facile et ses enfants non plus.

Si un lecteur connaissait ses date et lieu de décès, il serait bien aimable de les communiquer pour pouvoir terminer sa biographie.

Marie Bescond n'est pas la seule élève boursière finistérienne, formée à la Maternité de Lorient, ayant exercé longtemps avec un simple certificat de capacité, sans se présenter devant un Jury médical pour obtenir le diplôme obligatoire : Louise Penduff, qui la remplacera dans la fonction à Plounévez-Lochrist, native de Saint-Vougay et fille de Marie Yvonne Cariou, sage-femme formée à l'École départementale de Brest et brevetée en 1820, est aussi l'épouse du douanier en retraite Jean François Huon.

Elle exercera pendant seize années, avec un simple certificat de capacité délivré à Lorient en 1850, avant d'être dénoncée à Lesneven à la Justice de paix par trois consoeurs, diplômées de première classe, partageant le même territoire. Deux fois condamnée pour exercice illégal de la médecine, elle se présentera à l'examen à Rennes en 1875 seulement, sous la menace de nouvelles poursuites. Mais ceci est une autre histoire…

Geneviève Bergot Jaouen,
d'après son ouvrage
Sages-Femmes du Finistère aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, 2017.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Ascendance de Marie BESCOND

Génération I			
1 Marie **BESCOND** *Sage-femme*	° 03.03.1813 ÎLE DE BATZ		+ après 1868
x1) Alexis Marie **LE GOFF** *Maçon, puis tailleur de pierres*	° 26.02.1805 LAMBEZELLEC	x 02.02.1837 ÎLE DE BATZ	+ 11.11.1851 PLOUNEVEZ-LOCHRIST
x2) Jean François Marie **MAZÉ** *Quartier-maître de manoeuvre*	° 14.11.1815 LANDERNEAU	x 13.04.1859 BREST	+ 09.05.1869 BREST
Génération II			
2 Jean **BESCOND**	° 21.04.1740 ÎLE DE BATZ	x 05.02.1807 ÎLE DE BATZ	+ 08.11.1817 ÎLE DE BATZ
3 Anne **JAOUEN** *Sage-femme*	° 21.12.1767 MESPAUL		+ 04.03.1856 ÎLE DE BATZ
Génération III			
4 Goulven **BESCOND**	° 18.02.1710 ÎLE DE BATZ	x 06.02.1736 ROSCOFF	+ après 1767
5 Guillemette Agnès **PRONOST**	° 17.04.1708 ROSCOFF		+ 15.07.1785 ÎLE DE BATZ
6 Allain **JAOUEN**	° 27.05.1737 PLOUVORN	x 28.10.1765 PLOUVORN	+ 25.08.1781 MESPAUL
7 Marguerite **LAJAT**	° 28.08.1738 PLOUVORN		+ 23.02.1790 MESPAUL
Génération IV			
8 Jean **BESCOND**	° 1680/.... ÎLE DE BATZ	x avant 1701 ÎLE DE BATZ ??	+ 19.10.1751 ÎLE DE BATZ
9 Marie **HULOT**	° 1662/.... ÎLE DE BATZ		+ 25.10.1742 ÎLE DE BATZ
10 Hervé Denis **PRONOST**	° 1662/....	x avant 1695 CLÉDER ?	+ 07.03.1722 ROSCOFF
11 Renée **POSTEC**	° 01.10.1662 CLÉDER		+ 09.03.1722 ROSCOFF
12 Guillaume **JAOUEN**	° 20.01.1708 PLOUVORN	x 02.03.1734 PLOUVORN	+ 04.07.1760 PLOUVORN
13 Renée **BERTHELÉ**	° 24.11.1715 PLOUVORN		+ 18.11.1782 PLOUVORN
14 Yves **LAJAT**	° 14.05.1697 PLOUÉNAN	x 05.11.1731 PLOUVORN	+ 16.06.1772 PLOUVORN
15 Marie Anna **COZ**	° 26.04.1714 PLOUVORN		+ 06.12.1773 PLOUVORN
Génération V			
18 Guillaume **HULOT**	° 1630/....	x vers 1670 ÎLE DE BATZ ??	+ avant 1724 ÎLE DE BATZ
19 Anne **EVEN**	° 1630/....		+ 21.04.1724 ÎLE DE BATZ
22 Jean **POSTEC**	° ?? CLÉDER	xavant 1658 CLÉDER ??	+ après 1662 CLÉDER ??
23 Marie **TONART**	° ?? CLÉDER		+ après 1662 CLÉDER ??
24 Germain **JAOUEN**	° 1675/.... PLOUVORN	x 20.10.1704 PLOUVORN	+ 07.06.1721 PLOUVORN
25 Marie **MENEZ**	° 07.05.1676 PLOUVORN		+ 31.01.1734 PLOUVORN
26 Jean **BERTHELÉ**	° 06.08.1680 SAINT-THÉGONNEC	x 26.09.1712 PLOUVORN	+ 31.10.1743 PLOUVORN
27 Marguerite **GRALL**	° 24.08.1687 PLOUVORN		+ 04.06.1761 PLOUVORN
28 Maurice **LAJAT**	° 1665/.... ST GILLES LES BOIS (22)	x avant 1697 ??	+ 07.01.1722 PLOUVORN
29 Marguerite **RIOU**	° 1675/.... PLOUÉNAN		+ 20.02.1725 PLOUVORN
30 Jean **COZ**	° 1689/.... PLOUÉNAN	x 08.02.1712 PLOUVORN	+ après 1739 PLOUVORN
31 Anne **PORSQUÉ**	° 16.04.1690 PLOUVORN		+ 02.12.1739 PLOUVORN
Génération VI			
50 Maurice **MENEZ**	° 1652/....	xavant 1674 ??	+ 06.08.1720 PLOUVORN
51 Françoise **PRIGENT**	° 1652/....		+ 27.06.1695 PLOUVORN
52 Pierre **BERTHELÉ**	° 1650/....	x avant 1672	+ 07.09.1718 SAINT-THÉGONNEC
53 Guillamette **GRALL**	° 1650/....		+ après 1691 SAINT-THÉGONNEC
54 Ollivier **GRALL**	° 26.08.1650 PLOUVORN	x 21.05. 1674 PLOUVORN	+ 06.04.1726 PLOUVORN
55 Anne **LE FORGALVEZ**	° 14.08.1650 GUICLAN		+ 28.07.1691 PLOUVORN
62 Guillaume **PORSQUÉ**	° 1661/.... PLOUVORN	x 08.11.1687 PLOUVORN	+ avant 1712 PLOUVORN
63 Antoinette **L'HÉA / LA HAYE**	° 1658/.... MESPAUL		+ 19.12.1738 PLOUVORN

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

L'affaire Louis Cadiou

par Danielle LE FAOU, CGF n° 1918.

En ce début de janvier 1914, le froid gagne toute l'Europe. A Paris, cette température sibérienne incite les habitants à se précipiter aux Grands Magasins Dufayel pour s'y procurer salamandres, poêles, cheminées roulantes et autres chauffages.

Le Finistère grelotte. Les plus démunis et les plus exposés aux intempéries, même s'ils n'en ont pas l'habitude, tentent de se réchauffer avec de l'alcool pour échapper au grand froid. On enregistre même des décès. A Quimper, la neige tombe abondamment.

Landerneau n'est pas épargné, ni les quelque sept cents habitants de la commune voisine, La Forest-Landerneau.

Comme s'il ne suffisait pas de subir les aléas climatiques, l'usine de la Grande-Palud sise sur La Forest, qui emploie quarante personnes, va fermer fin janvier, faute de commandes. Des dénonciations et dénigrements en ont détourné ses principaux clients[1].

L'usine de la Grande-Palud blanchit du coton[2] par procédés mécaniques. En 1909, elle semble s'être débarrassée de ses fondateurs étrangers et a remplacé ses associés, son directeur. Pour la seconde fois, elle s'apprête à changer d'ingénieur.

L'usine de la Grande-Palud, c'est aussi le lieu d'un crime qui s'y déroula et fit parler d'elle sur le plan national, une affaire politico-judiciaire menée uniquement à charge contre un accusé, des témoignages divergents, changeants, négligés, fantaisistes, peut-être sur fond d'affaire d'Etat.

En principe, si Louis Cadiou, le directeur, trouve un repreneur, elle devrait rouvrir ses portes en juillet 1914, avec à sa tête un nouvel ingénieur. Comme le malheur attire le malheur, personne ne l'a vu depuis fin décembre. Cette disparition fait la une des journaux dès le 17 janvier ; on le pense soit suicidé, soit en fuite organisée, soit encore victime d'un accident jusqu'à ce que l'on découvre son corps, à sept cents mètres à peine de l'usine, le 5 février 1914.

Cette histoire nous nous proposons de la reprendre. Hormis les faits, il semble que certains aspects de l'affaire méritent d'être examinés sous d'autres angles alors que de nouvelles hypothèses se font jour. Il est certain que si en 1914, la méthode d'identification par l'ADN avait existé, cette énigme aurait été résolue depuis longtemps mais il faudra attendre 1986 pour que cette technique soit utilisée aux fins d'étayer une accusation ou de disculper un condamné.

Nous avons relu quelques quotidiens de la presse régionale et nationale d'alors, quelques comptes rendus, des livrets publiés à l'époque ou depuis, de ce que l'on nomma l'affaire Cadiou. Vous pourrez, après avoir lu notre propos, accéder à la presse ancienne[3] et vous faire votre propre idée d'une affaire qui demeure une énigme, mais l'est-elle pour tous ?

La Forest-Landerneau à cette époque

Dans son numéro du 17 janvier 1914, *Le Courrier du Finistère*, journal conservateur, parle de La Forest-Landerneau et des résultats locaux très encourageants qu'enregistre l'association *La Croix Blanche,* créée par le chanoine Jean-Marie-Uguen[4] qui

[1] Qui a fait l'objet d'enquêtes parlementaires après l'explosion du cuirassé *Iéna* en 1907.
[2] Voir *LE LIEN* n° 123 et n° 124 – "La poudre est faite pour exploser" de M. Chevillotte.
[3] Sur le site des Archives Départementales du Finistère ou le site de la bibliothèque GALLICA.
[4] Jean-Marie Uguen, né le 14 décembre 1868 à Guissény. En 1908, chanoine honoraire, en 1919 supérieur du Petit séminaire de Pont-Croix, en 1928 curé de Plougastel-Daoulas (Source : *Semaine religieuse de Quimper et Léon* du 4 février 1938, p. 67-71 Wikipédia).

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Louis Cadiou

mène une lutte contre l'alcoolisme. Son objectif est de contribuer à diminuer de façon sensible les meurtres, incendies, affaires de mœurs, vagabondages, accidents provoqués par ces méfaits car si tous leurs auteurs ne peuvent être considérés comme alcooliques, au moins cinquante pour cent le sont.

Forte de ses douze mille membres, dont quatre mille hommes, *La Croix Blanche* s'est déjà distinguée à Guissény, ville natale du chanoine Uguen, et à l'île de Sein. Dans la région de Landerneau, c'est un groupe de cent vingt-sept personnes qui relaie le combat et obtient des résultats. Ainsi, à la Forest-Landerneau, à la sortie de la messe, les hommes qui, récemment consommaient de l'eau-de-vie sans compter, lui préfèrent désormais la bière. Les épouses s'émerveillent : leurs maris rentrent plus tôt à la maison en marchant droit.

Hormis cette bonne nouvelle, dans la même édition, *Le courrier du Finistère* évoque pour la seconde fois La Forest-Landerneau. Cette fois, c'est pour aborder l'usine de la Grande-Palud et la disparition de son directeur, Louis Cadiou.

En 1906[5], cinquante-sept personnes résident dans le quartier de la Palud, dont douze travaillent à la fabrication et à l'empaillage des chaises. Quatre d'entre elles sont originaires de Lannion, du Vieux-Marché et de Quimper. En 1911, les chaisiers ont disparu, mais la création de l'usine de nitrocellulose[6] va créer de l'emploi pour au moins quarante personnes de la région, dont vingt-neuf manœuvres du quartier.

1907, création de l'usine de nitrocellulose à la Grande-Palud

En 1907[7], l'usine voit le jour à La Forest avec des capitaux allemands. Compte-tenu des droits d'importation du coton, les Allemands, qui détiennent un savoir-faire supérieur, ont tout intérêt à venir le fabriquer en France. Ainsi M. Peter Temming, de Bühl, crée l'usine de la Grande-Palud avec les capitaux de sa société allemande. Il apporte avec M. Falkemann, de Mannheim, les deux tiers du capital. Après le choix de l'emplacement sur la rive droite de l'Elorn et la conduite des travaux d'édification des bâtiments confiés à des ouvriers allemands, M. Temming est retourné en Allemagne.

Officiellement, le fondateur est M. Julien Legrand, maire de Landerneau[8] et homme d'affaires[9]. Son épouse et lui-même ont contribué pour vingt mille francs à sa création. Il agit en tant qu'administrateur délégué de Temming moyennant une rémunération annuelle de quatre mille francs. M. Greiss de Stuttgart devient le premier directeur technique. L'objet social de l'entreprise est le traitement et le blanchiment des cotons employés pour la fabrication des poudres de guerre. Parmi les clients, la poudrerie du Moulin Blanc au Relecq-Kerhuon[10] près de Brest et la poudrerie d'Angoulême. Le 12 mai 1908, l'usine est admise à prendre part à une adjudication de 250 000 kg de coton à nitrer pour la poudrerie nationale du Moulin Blanc. M. Legrand remporte un marché de 150 000 kg. Cependant, la presse ne tarde pas à dénoncer ce qui se murmure dans la région, c'est-à-dire la prise d'intérêts allemands dans l'usine. Greiss doit quitter l'usine car il est étranger. L'entreprise est exclue des adjudications et M. Legrand écarté. Il faut changer le montage de l'entreprise.

1909, reprise de l'usine de la Grande-Palud

Une nouvelle société est constituée le 1er mars 1909 au capital de 256 500 F divisé en 513 actions de 500 F. Louis Cadiou, ancien avoué de Morlaix, né à Cléder le 29 décembre 1864, y prend part à hauteur de 81 500 F. Les autres souscripteurs sont tous membres de sa famille[11]. Cadiou en devient le directeur tandis que M. Temming, bien que ne faisant plus officiellement partie de l'entreprise, reste le commanditaire et y conserve une créance[12].

Un ingénieur, Louis Désiré Pierre, né le 4 octobre 1882 à Caugé dans l'Eure, célibataire, entré peu avant le départ de Greiss, lui succède. Il est admis à l'Ecole centrale (promotion 1907) d'où il sort avec un certificat mais sans diplôme. En juin 1908, afin d'être ingénieur des Arts et Manufactures, il a passé un examen qu'il a obtenu. Il fréquente, pendant quelques mois, le Conservatoire des Arts et Métiers. Après un bref passage à Courbevoie dans une usine de produits chimiques en liquidation judiciaire, il s'essaie à la photographie. Suivent quelques petits boulots, un retour au pays où il aide son père, propriétaire agricole et ex-maire, il obtient par le biais de l'association des anciens élèves de Centrale, un poste à la Grande-Palud en mars ou avril 1909 comme ingénieur adjoint.

---

[5] Nous avons comparé le recensement de 1911 à celui de 1906, date à laquelle l'usine n'existait pas encore pour suivre l'évolution du secteur de la Palud.

[6] La nitrocellulose entre dans la fabrication de la poudre de guerre.

[7] *Le Petit Parisien*, journal quotidien du 26 octobre 1919.

[8] Maire de Landerneau de 1904 à 1908 – décédé à Landerneau le 11 janvier 1924, veuf de Mme Louise Rollier – enterré à Brest.

[9] Il était directeur de La Grande Briqueterie à Landerneau.

[10] *Wiki-Brest* : En activité de 1886 à 1940. Il n'en subsiste que deux bâtiments devenus propriétés privées.

[11] Le Petit Parisien, édition du 26 octobre 1919.

[12] Créance de l'ordre de 163 000 F (soit 546 084,43 € valeur 2015) que Cadiou devait régler en trois fois : en novembre 1913, janvier et avril 1914. Seule la trace d'un montant de 100 000 F (soit 335 021,12 € valeur 2015) est retrouvée dans la banque allemande chargée de l'opération, soit le premier versement.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Au départ de Greiss, il signe un traité le 6 septembre et devient directeur technique. Son salaire mensuel est fixé à 300 F (1 160,61 € valeur 2015) auquel s'ajoute une part sur les bénéfices nets de 1,5 %. Son contrat expire le 19 février 1915, renouvelable par tacite reconduction à défaut d'un préavis de six mois. Il prévoit une clause d'exclusivité de quinze ans, tant en France qu'aux colonies, dans l'industrie du blanchiment de coton. Dès 1913, l'ingénieur dit ne pas se plaire à Landerneau et souhaite quitter l'usine ; il en fait part à son patron, qui commence dès lors à chercher un remplaçant mais en l'absence de candidatures, leur collaboration se poursuit.

Témoin d'agissements qui lui semblent douteux de la part de Cadiou, Louis Pierre, après lui en avoir fait part à trois reprises, n'hésite pas à les signaler auprès des fournisseurs et à en informer certains journaux[13]. Pour finir il remet en cause la qualité du coton fourni à l'Etat et en informe le Service des Poudres et Salpêtres[14], ce qui vaut à l'entreprise d'être rayée des marchés de l'Armée et de la Guerre.

Selon les affirmations de Louis Pierre, l'influence allemande est si forte à la Grande-Palud que ces derniers "ont proposé là certaine marchandise à un prix tellement inférieur au cours, qu'ils ont empêché la construction de l'usine destinée à sa fabrication[15]". L'ingénieur semble ignorer que Temming perçoit de l'Allemagne une prime à l'exportation qui permet à M. Cadiou de baisser les coûts[16].

En marge de cette affaire, nous souhaitons ouvrir une parenthèse sur l'activité de l'usine et ses fabrications. Elle participe à notre compréhension de l'importance qu'ont toutes les composantes du coton-poudre dans la stabilité et la dangerosité de la poudre B[17]. Nous avons repris quelques extraits techniques d'un texte officiel de 1911, publié par le service des Poudres et Salpêtres[18].

La poudre et le coton-poudre exigent des conditions de fabrication et d'entreposage drastiques, la poudre B étant instable. L'histoire témoigne de nombreux incidents déplorés[19], faute d'observations et/ou de connaissances avancées.

[...] *Les matières traitées ensemble dans une poudrerie pour faire partie d'un même lot de poudre B, qui portera un baptême unique et constituera officiellement une unité réglementaire comprenant souvent jusqu'à 40 tonnes d'explosifs, passent par fractions séparées dans plusieurs appareils différents, à des moments successifs, de sorte que l'opération peut durer trois mois. On y incorpore d'ailleurs des poudres antérieures, parfois de plusieurs années. L'unité du lot est ainsi une fiction. Elle répond à cette seule condition que toutes les gargousses[20] correspondantes donnent les mêmes résultats balistiques. Il est donc évident que le lot n'est pas, dans toutes ses parties, soumis à des actions identiques. Le coton-poudre qui en est la base manque lui-même d'homogénéité. Il en résulte des différences entre les charges extraites du même lot, entre les brins d'une même charge, entre les points voisins d'un même brin. Chacun évolue à sa façon ; certaines parties prennent de l'avance sur les autres, et, à égalité d'âge, sont réellement plus vieilles, plus près de leur mort, de la décomposition finale. En particulier, les impuretés du coton qui a servi de point de départ à toute la fabrication paraissent se traduire par des réactions locales donnant, au bout d'un certain temps, sur les brins de poudre, des taches de couleurs variables. Ces taches sont le siège de productions nitreuses qui les transforment en abcès verdâtres. Ces abcès s'étendent, provoquent des élévations de température considérables qui arrivent à dépasser les 180 degrés nécessaires pour l'inflammation de la poudre* [...]

Louis Pierre

Mais l'influence de la température est encore moins néfaste que celle de l'humidité... etc.

Daniel Berthelot, éminent chimiste et fils de Marcelin, devait déclarer : *"Avec du mauvais coton, on ne fait que de la mauvaise poudre* [21] *".*

Une mystérieuse disparition

Dans un contexte qui s'est durci depuis mai 1913 entre l'ingénieur[22] et son patron Louis Cadiou, intervient la disparition de ce dernier, signalée par la presse tel *Le Courrier du Finistère*. M. Cadiou a disparu depuis le 29 décembre.

Qu'est-il devenu ? Il est assez difficile de faire la lumière sur tout ce qui se raconte à propos de son étrange disparition.

D'aucuns ont d'abord émis cette opinion que M. Cadiou s'est suicidé : *"Louis Cadiou, disent-ils, était d'une santé plutôt ma-*

[13] Lettre du 26 août 1913 adressée au *Matin*, reproduite dans le numéro du 28 avril 1914 du *Figaro*.
[14] Service relevant du ministère des Armées.
[15] *Le Petit Parisien* du 26 mars 1919.
[16] *Le Temps* du 9 mars 1914.
[17] Poudre de guerre.
[18] Wikipédia "La poudre B et la Marine" de Georges Blanchon – "Revue des deux mondes", Tome 6 – 1911 p 561.
[19] Citons : 5 mars 1899 explosion de la poudrière navale de Lougran près de Toulon, 70 morts - 12 mars 1907 le cuirassé d'escadre *Iéna* en travaux à Toulon 117 morts — A la poudrerie d'Angoulême en juillet 1900 – le cuirassé *La Liberté* en rade de Toulon 25 septembre 1911, 226 morts - et tant d'autres explosions.
[20] gargousse : enveloppe contenant la charge de poudre destinée à la propulsion du projectile d'une arme à feu.
[21] Il se murmura que l'accident de *La Liberté* (survenu le 25 septembre 1911) fut causé par les cotons produits à l'usine. *Le Figaro* du 16 mai 1914. Se référer également à l'ouvrage *Les Allemands chez nous*, de Gustave Tery.
[22] *Le Finistère* du 1er novembre 1919.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

ladive ; il était d'un caractère concentré et quelque peu neurasthénique ; et il ne serait point étonnant que, dans un moment de crise, il ait attenté à ses jours".

Et pour étayer cette hypothèse, on parle d'un wagon de poudre vendu à la Poudrerie d'Angoulême, et qui aurait été payé deux fois[23]. L'action judiciaire n'étant pas encore éteinte et M. Cadiou venant d'être récemment écarté des marchés de la guerre, ces faits l'auraient bouleversé d'autant plus qu'ils l'avaient placé dans l'obligation de demander la résiliation d'une commande de 400 000 tonnes de coton faite à la maison Reiss d'Heidelberg et qu'il allait se trouver obligé de fermer l'usine, faute de commandes.

D'autres au contraire, et Mme Cadiou est du nombre, écartent résolument cette question du suicide, et croient à un accident, voire même à un crime. *"Cadiou, dit l'un de ceux-ci, s'était fait des ennemis..."*.

[...] *Celle d'une fuite préméditée* [...] *a pour elle plusieurs partisans.* [...] *quelques personnes qui déclarent avoir vu M. Cadiou, quelques jours à peine avant sa disparition, en compagnie*[24] *de l'ingénieur allemand qu'il remplaça à la direction de l'usine.*

Pour Madame Cadiou, cela ne fait aucun doute, c'est un crime. Son mari lui avait fait part de son retour à Paris le 31 décembre[25]. Dès le 1er janvier, elle prévient M. Emile Cloarec, ami de la famille et avocat-conseil à la Grande-Palud[26], des agents de la sûreté de Paris et des inspecteurs de la brigade mobile sont dépêchés à Landerneau. La presse commence à se faire l'écho de cette disparition.

Le corps de Cadiou est retrouvé et Louis Pierre inculpé

Après de vaines recherches dans l'Elorn, dans les bois et dans ses divers pied-à-terre de Morlaix et Keranster[27] en Ploujean, Cadiou n'a toujours pas réapparu. Le 4 février, son frère Jean Marie, tanneur à Kerinou-Lambezellec, guidé par une somnambule[28] de Nancy, découvre l'endroit où il est enterré. C'est dans un étroit chemin, encaissé entre deux talus, là où il a été aperçu pour la dernière fois en compagnie de l'ingénieur, le matin du 29 ou, pour certains, du 30 décembre, que le corps est retrouvé, recouvert d'une mince couche de terre. Louis Cadiou repose sur le ventre. Une épaisse couche d'argile recouvre la tête, sa pèlerine enroulée est déposée à ses pieds. Le corps ne semble pas avoir subi de violences. Il ne dégage aucune odeur et semble en assez bon état de conservation, ce qui plus tard ne va pas manquer d'étonner le porteur des pompes funèbres[29].

Quant aux vêtements, chaussettes et dos de gilet, ils sont secs. Faut-il en déduire qu'il s'est écoulé un laps de temps très important entre la disparition de Cadiou et sa date d'exécution ? Le corps a-t-il été transporté récemment ? Depuis fin décembre, le temps, après avoir été très froid, n'a cessé d'être pluvieux. De plus, si le terrain est argileux à la Forest, à l'endroit où repose le corps, il est humide car situé près d'un ruisseau.

La montre et le portefeuille de la victime ont disparu. Il semble qu'il en soit de même de la casquette que Cadiou porte habituellement. Prévenu par Jean Marie Cadiou, Louis Pierre arrive sur le lieu du crime. Il indique que la casquette doit être roulée dans la pèlerine[30]. Elle y est retrouvée.

La déclaration de Pierre surprend les enquêteurs qui, devant sa nervosité et cette affirmation, commencent à le suspecter[31]. Ils décident de perquisitionner son domicile distant de quatre cents mètres des lieux du crime. Louis Pierre réside dans une annexe du moulin de la Grande Palud avec mademoiselle Julia Juzeau qui, officiellement, est sa bonne. Dans la remise, ils découvrent une pioche tachée de sang[32] à laquelle adhèrent

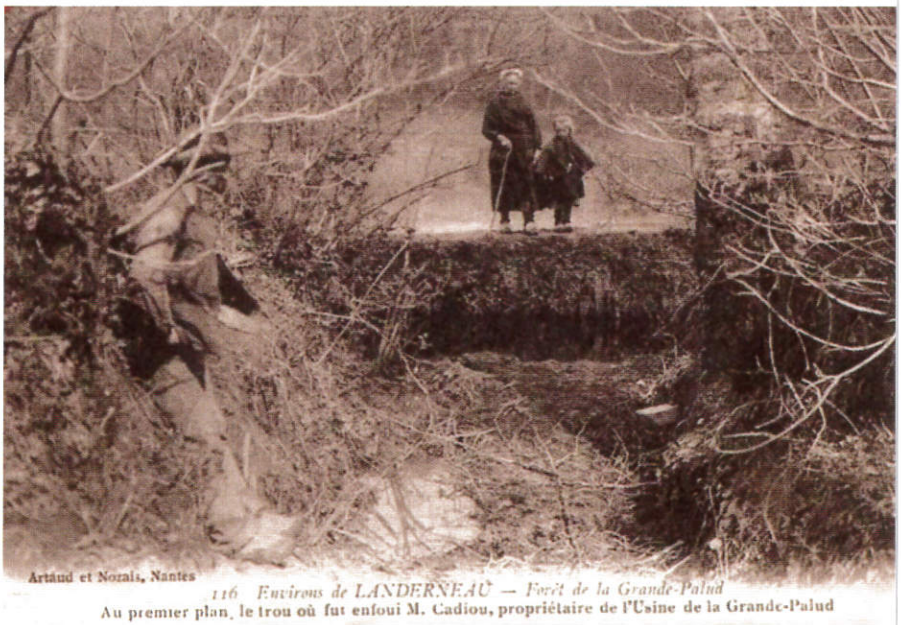

Le trou où a été découvert le corps de Louis Cadiou

[23] Louis Cadiou s'était défendu, affirmant qu'il s'agissait d'une erreur de facturation de deux fois le même lot.

[24] S'agissait-il de M. Temming ou de M. Greiss, premier ingénieur de l'usine ainsi que l'affirmait, dans son édition du 14 janvier 1914 *L'Ouest-Eclair* ?

[25] En fait Cadiou avait dit à sa femme être susceptible de rentrer le 30 ou le 31.

[26] Aux honoraires annuels de 5 000 F. M. Cloarec par ailleurs commissaire de l'inscription maritime de Morlaix, faisait partie du même cercle que M. Cadiou.

[27] Keranster est vendu en juillet 1914 à Jean Marie Cadiou pour une somme de 19 000 F. *Le Courrier du Finistère* du 11 juillet 1914.

[28] Pour les enquêteurs, "la vérité" du lieu de découverte du corps provient des membres de la famille Cadiou qui ont reçu par une autre source cette information, peut-être par lettre anonyme. Le témoignage de la somnambule ne fut jamais pris au sérieux. Ici "somnambule" dans le sens d'une personne, qui dans un sommeil hypnotique, peut agir ou parler.

[29] *Le Figaro* du 14 mars 1914.

[30] Pélerine de modèle Macfarlane, munie d'un capuchon mobile s'attachant par des boutons, dont on vêtit Sherlock Holmes.

[31] Un témoin de la scène se souvient avoir entendu Pierre dire simplement *"mais elle est peut-être dans le capuchon".*

[32] Il s'agit en fait de décomposition de la rouille par le salpêtre La pioche étant appuyée sur un mur salpêtré, une oxydation s'est produite donnant la couleur remarquée. *L'Ouest-Eclair* du 8 févrierl 1914.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

quelques cheveux[33] ; dans la maison, un couteau et une copie de la lettre de dénonciation adressée au ministère de la Guerre mettant en cause l'usinier dans l'affaire du wagon de coton-poudre facturé deux fois aux poudreries d'Angoulême[34]. Divers brouillons de lettres sont également retrouvés dénonçant à l'administration militaire des fraudes commises par le directeur[35].

Les présomptions sont de plus en plus fortes vis-à-vis de l'ingénieur qui est écroué à la prison du Bouguen à Brest.

Première autopsie

L'autopsie révèle que l'estomac de la victime est presque vide ; il ne contient qu'une bouillie de couleur blanchâtre. Rien d'étonnant, dira son épouse. Louis Cadiou, qui souffre d'entérite aiguë, a pour habitude de se nourrir légèrement le matin et surtout de produits laitiers. Le 30 décembre, sa bonne, Madame Léost, a préparé une collation de tapioca au lait.

Le docteur Rousseau, médecin légiste de Brest, pratique l'autopsie dans des conditions ubuesques, sans jour suffisant, avec un sécateur car il a oublié sa scie. Il déclare que Louis Cadiou était déjà mort sans doute étranglé lorsqu'il a été égorgé[36].

La tête débarrassée de la couche d'argile et lavée laisse apparaître une immense plaie. Elle est quasiment tranchée mais tient encore au tronc. Des indices laissent supposer que le meurtre n'a pas été commis à l'endroit où le corps a été retrouvé car les habits sont peu tachés de sang. Pour Rousseau, le corps, bien qu'en bon état de conservation, révèle par certains indices qu'il a séjourné longtemps dans l'eau. *Prétendre que M. Cadiou venait d'être enterré est une sottise,* devait-il déclarer le 16 mai au juge.

Contre-expertise

Au vu des éléments trouvés chez Louis Pierre et des conditions de la première autopsie, le procureur général ordonne une contre-expertise.

Onze jours après son enterrement au cimetière de Morlaix, le corps de Louis Cadiou est exhumé au petit matin du 17 février et transféré à la morgue de l'hôpital de la ville.

A son arrivée à l'hôtel de l'Europe à Morlaix, une lettre attend le docteur Charles Paul[37], médecin légiste désigné par le parquet de la Seine. L'auteur anonyme[38] lui demande de chercher dans la nuque de la victime. Le docteur Paul découvre un projectile de 6 mm, tiré à bout portant par l'arrière avec un revolver de type Bulldog. La balle en cuivre a traversé la nuque côté droit, tranchant la carotide pour finir sa course dans la mâchoire. L'examen de la pèlerine et de la capuche ne laisse aucun doute à ce sujet[39]. Elles portent trace de l'impact de la balle. Hélas, après cette exhumation, l'état de putréfaction avancée du corps ne lui permet pas de déterminer la date du décès[40]. Que n'eût-il été appelé plus tôt !

L'arme du crime

Il reste à trouver le revolver. Les enquêteurs se souviennent d'en avoir aperçu un dans un tiroir chez Louis Pierre. Il s'y trouve, mais ce n'est pas l'arme du crime. Les balles sont plus grosses, plus courtes.

C'est un 8 mm acheté par Pierre en juin 1913, à la demande de Cadiou, chez M. Lelièvre, armurier à Brest, suite à une tentative de vol dans les coffres de l'usine. Le gardien de nuit Jacques Bossard, à l'équilibre mental fragile, en a la responsabilité jusqu'à sa démission, bien avant le meurtre... A son départ, il restitue l'arme à Pierre.

---

[23] Louis Cadiou s'était défendu, affirmant qu'il s'agissait d'une erreur de facturation de deux fois le même lot.

[24] S'agissait-il de M. Temming ou de M. Greiss, premier ingénieur de l'usine ainsi que l'affirmait, dans son édition du 14 janvier 1914 *L'Ouest-Eclair* ?

[25] En fait Cadiou avait dit à sa femme être susceptible de rentrer le 30 ou le 31.

[26] Aux honoraires annuels de 5 000 F. M. Cloarec par ailleurs commissaire de l'inscription maritime de Morlaix, faisait partie du même cercle que M. Cadiou.

[27] Keranster est vendu en juillet 1914 à Jean Marie Cadiou pour une somme de 19 000 F. *Le Courrier du Finistère* du 11 juillet 1914.

[28] Pour les enquêteurs, "la vérité" du lieu de découverte du corps provient des membres de la famille Cadiou qui ont reçu par une autre source cette information, peut-être par lettre anonyme. Le témoignage de la somnambule ne fut jamais pris au sérieux. Ici "somnambule" dans le sens d'une personne, qui dans un sommeil hypnotique, peut agir ou parler.

[29] *Le Figaro* du 14 mars 1914.

[30] Pélerine de modèle Macfarlane, munie d'un capuchon mobile s'attachant par des boutons, dont on vêtit Sherlock Holmes.

[31] Un témoin de la scène se souvient avoir entendu Pierre dire simplement *"mais elle est peut-être dans le capuchon".*

[32] Il s'agit en fait de décomposition de la rouille par le salpêtre La pioche étant appuyée sur un mur salpêtré, une oxydation s'est produite donnant la couleur remarquée. *L'Ouest-Eclair* du 8 février1914.

[33] Il s'agit de poils de lapin. *Le Figaro* du 9 février 1914.

[34] *Le Radical* du 7 février 1914.

[35] *Le Gaulois* du 14 mars 1914.

[36] *Le Matin* du 17 février 1914.

[37] Surnommé *L'homme aux 100 000 cent mille autopsies.* Commandeur de la Légion d'honneur. Voir portrait dans *Wikipedia.*

[38] Il ne sera jamais identifié.

[39] *Le Matin* du 18 février 1914.

[40] *L'Ouest-Eclair*, édition de Rennes du 8 mai 1914.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Toutefois, les enquêteurs ne tardent pas à découvrir qu'il a existé à La Palud un autre revolver de type 6 mm, vendu avec des balles en cuivre.

Le médecin légiste, Charles Paul, évoque la possibilité technique de pouvoir, sur ce type d'arme, de substituer les balles d'origine par des balles de nickel. Voilà qui pourrait relancer l'enquête, par le biais d'une ruse de l'assassin pour détourner les soupçons.

Qu'est devenu ce 6 mm ? Louis Pierre déclare avoir fait l'acquisition, en 1912, d'une arme de ce type chez M. Marie, armurier à Landerneau. Le cran de sûreté n'étant pas sûr, il s'en est débarrassé vers février/mars 1913 pour une somme d'environ 15 F. L'acheteur était un représentant de commerce dont il dresse un portrait assez imprécis. On le recherche un peu partout jusqu'au jour où, se reconnaissant dans la description, Léopold Thevenot, représentant en huiles, écrive au juge d'instruction de Brest et demande à être entendu.

Certes, un après-midi de fin juin ou de début juillet 1913, il a fait connaissance de Louis Pierre à l'hôtel Le Roch à Landerneau où il séjournait. Mme Le Roch, l'hôtelière, recevait en ce dimanche Louise Juzeau, sa nièce, et Louis Pierre. M. Thevenot, sur invitation de l'ingénieur, passe une partie de l'après-midi dans son jardin de La Forest-Landerneau. Il le voit tirer quelques balles de revolver, mais à aucun moment il ne tient l'arme dans ses mains. Bien entendu, il n'en fait pas l'acquisition, aucune proposition ne lui ayant été faite dans ce sens. Louise Juzeau et sa tante devaient démentir le fait qu'il fut tiré des coups de revolver ; *seules*, dirent-elles, *quelques fleurs ont été cueillies au jardin ce jour-là.*

Quant à l'armurier, M. Marie de Landerneau, il confirme que la vente du 6 mm a bien eu lieu chez lui, mais elle remonte à juin 1913 et non à 1912. Le paiement a été effectué en espèces. Un brouillard[41] de journal témoigne de l'opération.

L'enquête semble piétiner, mais elle avance suffisamment pour faire de Louis Pierre un suspect. L'ingénieur se borne à reconnaître que s'il a possédé plusieurs revolvers, il n'en a jamais eu deux en même temps, défense bien fragile qui renforce la conviction du juge Bidart sur la suspicion qu'il nourrit à son égard.

La valise de Cadiou a disparu

Avant sa disparition, Cadiou détenait une valise dans laquelle il plaçait des documents importants à l'intention de son avocat. Aux dires de son frère Jean Marie, les quelques cinquante documents qu'elle contenait étaient de nature à exonérer son frère des coups portés par Louis Pierre dans diverses affaires, dont celle du wagon des Poudreries d'Angoulême[42]. Cette valise n'est pas retrouvée lors des perquisitions, ni la comptabilité tenue depuis 1912[43].

Il est vrai que depuis la disparition de l'usinier, Louis Pierre s'est fait remettre les clés de son domicile, y est entré seul le 5 janvier pour changer les plombs d'un téléphone en panne. Selon certains articles, il aurait emporté des dossiers nécessaires à l'activité de l'usine[44].

La fortune de Cadiou

Il se dit que ses affaires se portaient assez mal et pourraient l'avoir poussé à la fuite voire au suicide. L'*Ouest-Eclair,* dans son édition de Rennes du 12 janvier 1914[45], dément cette information et affirme qu'au contraire, elles étaient des plus prospères.

Le quotidien en donne quelques détails. Nous les reprenons ci-après.

A son décès, on aurait retrouvé au Crédit Lyonnais de Brest une disponibilité de l'ordre de 135 000 F, des avoirs immobiliers évalués à 160 000 F non hypothéqués, un crédit sur l'Etat chiffré à 100 000 F ; l'usine de coton-poudre serait totalement payée. La veille même de sa disparition, Cadiou aurait opéré le remboursement avec prime de 300 000 F[46]. Quant au passif il serait relativement faible, de l'ordre de 94 000 F.

Si Louis Cadiou possédait ces fonds, il fallait, avant d'envisager tout retour à l'exploitation ou vente de l'usine, régler les litiges avec l'Armée et rétablir sa réputation. Est-ce à cela qu'il s'attelait lorsqu'il rencontra son avocat le 27 décembre à Brest ou bien luttait-il contre une concurrence qui s'apprêtait à s'installer à Daoulas avec Julien Legrand à sa tête et Louis Pierre comme ingénieur ?

Louis Pierre déclare ne pas avoir vu Louis Cadiou depuis le matin du 29 décembre.

Sur demande du juge, une vingtaine d'ouvriers sont interrogés. La quasi-unanimité des ouvriers se souvient l'avoir aperçu entrant seul dans l'usine le matin du 30 décembre vers 8 h 30 et certains l'ont vu quitter l'usine peu après. En partant, Cadiou a laissé la lumière de son bureau ouverte. Seuls deux témoins, M. Bignard, contremaître, et M. Dolou, chauffeur, assurent avoir vu le directeur le 30 décembre en compagnie de l'ingénieur se diriger vers le moulin de la Palud pour y rencontrer le minotier Caroff[47]. L'usinier souhaitait racheter l'édifice pour y installer des activités annexes. La date est contredite par le minotier. C'est le 29 décembre que la rencontre a eu lieu. Caroff s'en souvient car ce jour-là il devait procéder à l'expédition de farine à

[41] Ce terme a disparu du langage comptable. On dirait de nos jours un "brouillon" des écritures.
[42] *L'Ouest-Eclair* du 20 juin 1914 – Le directeur de la poudrerie d'Angoulême témoigne que Cadiou dut rembourser 4 000 F.
[43] *Le Figaro* du 29 mars 1914.
[44] Réserver les précautions d'usage à cette affirmation que nous n'avons pu nous-mêmes vérifier.
[45] Il semble probable que ces informations ont été communiquées par la famille Cadiou.
[46] 1 005 063,37 € de nos jours. Il n'y a pas eu entre ces dates d'érosion monétaire.
[47] *L'Ouest-Eclair* du 8 février 1914.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Plougastel comme ses livres en témoignent[48]. Plusieurs témoins, qui ne sont plus aussi certains de les avoir vus ensemble le 30 décembre, se rétractent[49].

Mademoiselle Juzeau confirme la déposition de Louis Pierre, à savoir que le matin du 30 décembre, son patron était bien dans son jardin, occupé à réparer sa voiture. L'après-midi, voyant les ouvriers quitter l'usine à une heure inhabituelle, elle le prévient. Il descend à la Grande-Palud et, pensant à un incident de machine, demande des explications au contremaître Bignard, qui lui confirme le fait ayant entraîné l'arrêt de la production.

Le même soir, l'ingénieur, qui suppose Cadiou rentré à son domicile parisien, lui écrit pour lui réclamer le versement des salaires pour les mensualisés que le directeur s'était engagé à effectuer avant son départ. A leur dernière rencontre, il n'avait pas de carnet de chèques sur lui. Louis Pierre sait que son patron est assez imprévisible. Il ne prévient jamais personne de son séjour ni de son heure de départ ou les modifie sans en aviser quiconque[50]. Ce trait de caractère est connu de tous. Par conséquent, pas de quoi étonner l'ingénieur, ce qui lui sera pourtant reproché au cours du procès.

Si les ouvriers et les habitants de la Grande-Palud se disputent la date du 29 ou du 30 décembre, d'autres témoins se font connaître et déclarent avoir vu la victime vivante après ces dates.

Cadiou vu après le 30 décembre

Le 31 décembre, M. Baron, vétérinaire à Morlaix, et son épouse vont présenter leurs vœux à leur mère. Ils attendent le train de 3h 48 à destination de Landerneau quand ils croisent Cadiou. Il est alors 3 h 35 de l'après-midi. Aucune erreur de date n'est possible. Ils s'en souviennent car ils n'ont pas voyagé depuis au moins un mois ensemble.

Le même soir, Louis Nicolas, juge au tribunal de commerce de Brest, parle à Louis Cadiou sur le quai de la gare de Morlaix. Il est 6 heures. Lui et son frère Adolphe, constructeur-mécanicien dans cette ville, ont rendez-vous pour signer un acte chez le notaire Erussart. Arrivé en retard à l'étude, Louis Nicolas en fournit le motif : il a rencontré Cadiou. Le récépissé délivré par le notaire ce jour-là et remis aux policiers atteste que le rendez-vous a bien eu lieu à cette date.

Le matin du 1er janvier vers 8h30, le facteur-télégraphiste Cabon rencontre Cadiou sous le viaduc de Morlaix. Les deux hommes se saluent. *"Bonjour Monsieur Cadiou"*, *"Bonjour Cabon"*. Peu après M. Caramour, patron-couvreur et adjudant des pompiers, l'aperçoit entrant dans le café de la Terrasse, entre 10h15 et 11h30. Cependant, aucun client dudit café ne le voit. Pour cette raison son témoignage ne sera pas retenu.

Le soir du même jour à 7h, M. Le Gall, commis à l'hospice civil de Morlaix, déclare avoir vu l'usinier avec sa bicyclette engare de Saint-Pol-de-Léon, vêtu de son costume de cycliste et portant sa pèlerine sur le bras. Le témoin est accompagné de son fils, de la fiancée de ce dernier, Mademoiselle Quémener, et du beau-père de la jeune fille, M. Graff. Tous confirment la date[51].

Nuit du 27 au 28 janvier : la voiture folle et une lueur dans la nuit

Dans la nuit du 27 au 28 janvier à 1h35[52], M. Bonnefoy[53], conseiller municipal de Landerneau, entend une voiture passer

Une des cartes postales humoristiques éditées à Landerneau à propos de l'affaire Louis Cadiou.
Archives municipales de Landerneau

[48] *Le Figaro* du 9 février 1914.
[49] Mme Quéméneur, débitante, son pâtre, le petit Pierre Boulben et M. Bonnefoy, cultivateur.
[50] *L'Ouest-Eclair*, édition de Rennes du 11 février 1914.
[51] *La Dépêche* du 16 avril 1914.
[52] *L'Ouest-Eclair* du 4 avril 1914.
[53] Frère du témoin Bonnefoy qui devait se rétracter.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

à une vitesse folle dans le bourg endormi. Elle se dirige vers Brest. Une heure plus tard, la voiture repasse dans l'autre sens à la même allure. La femme de ménage de M. Le Meur ainsi que deux autres témoins, M. Jean Marie Cariou, du Pigeon Blanc, route de Brest et M. Le Meur, entrepreneur, confirment ce fait. Cette nuit-là, Mme Lespagnol et son garçon de ferme, Jean Miossec, qui reviennent de la foire de Commana, aperçoivent une lueur mystérieuse à l'endroit exact où le corps de l'usinier sera retrouvé.

Faut-il rapprocher ces évènements ? Les associer à l'affaire ? Cette voiture aurait-elle servi à transporter le corps ? Ces questions ne trouveront pas de réponse.

Où Louis Cadiou a-t-il été tué? D'après les divers témoignages, vraisemblablement pas le 30 décembre, comme le juge Bidart de la Noë, Jean Marie son frère et Marie son épouse tentent de le démontrer.

Mme Cadiou, qui ignore tout des affaires de son époux, forge sa conviction sur "l'impression" qu'elle ressent vis-à-vis de Louis Pierre qui, selon elle, haïssait son mari. Un seul mot définit l'attitude de la famille Cadiou : "la haine", haine qu'ils éprouvent à l'égard de Louis Pierre qui, lui, en éprouvait à l'égard de l'usinier. La haine, toujours la haine, mais cela ne suffit pas à faire d'un suspect, un assassin.

Une instruction menée à charge

Louis Pierre, c'est un peu le Docteur Jekyll et Mister Hyde de Stevenson. Il est, selon, décrit comme un homme simple, serviable, calme, doux que la seule vue du sang effraie au point de perdre connaissance[54]. Il peut aussi se révéler brutal, froid, calculateur, violent[55] – n'a-t-il pas tué au moyen d'une pelle le chat de la maison qui se nourrissait au détriment de son garde-manger[56] ?

Au cours de l'instruction du procès, Louis Pierre se plaint de n'avoir été directeur technique que de nom[57] et se défend des accusations de la famille Cadiou le rendant responsable de la mise à l'écart de la Société des marchés d'Etat. S'il a dénoncé les agissements de son patron, c'est, affirme-t-il, pour désengager sa responsabilité, il en avait d'ailleurs informé sa mère dans un courrier qu'elle n'a hélas pas conservé. Depuis, elle s'était mise en recherche d'une nouvelle situation pour son fils.

Après le procès, une enquête menée par le contrôleur de l'armée Barral, validera les dysfonctionnements des fraudes dénoncées par l'ingénieur. Une note interne de mars 1913 retrouvée, adressée par Cadiou à Pierre lui demandait *"de livrer le bon coton à l'industrie privée et les déchets à la poudrerie d'Angoulême".*

On se perd en conjectures. L'affaire Cadiou apparaît si embrouillée que *L'Ouest-Eclair,* édition de Rennes, dans son numéro du 11 mars 1914, décide de dresser une synthèse de son avancée en suivant deux pistes parallèles, celle de Landerneau dans laquelle le juge Bidard s'est engagé et celle de Morlaix-Saint-Pol qui a la préférence de la Brigade Mobile de Rennes. Au vu des témoignages contradictoires, plusieurs quotidiens dont l'*Ouest-Eclair* font preuve d'ironie en déclarant *"Cadiou vivant le 31 décembre et le 1er janvier, ce serait admirable, ce serait l'inconnu et le roman-feuilleton, les anxiétés et les émotions les plus troublantes, bref, cela nous ramènerait aux temps héroïques et romantiques du crime, à celui de "La Diligence de Lyon"".*

Le juge, persuadé de tenir l'assassin de Cadiou, suit uniquement la piste de Landerneau ; il ne se donne pas la peine d'étudier les déclarations discordantes et les interrogations qui entourent le mystère de la Grande-Palud. La fatigue qu'il ressent est-elle la seule responsable de son entêtement et qui sait, de ses erreurs ? Il semble que cette affaire l'ait épuisé ; il est le seul magistrat-instructeur relevant du tribunal correctionnel de Brest[58]. Toutefois, à partir du 4 mai, détaché de ses autres dossiers, il va pouvoir se consacrer exclusivement au crime de la Grande-Palud.

A ce moment-là, il aurait peut-être pu s'interroger : comment la famille Cadiou a-t-elle pu, soi-disant par l'intermédiaire d'une somnambule jamais rencontrée, deviner où était enterré le corps du défunt ?

Comment le docteur Paul, avisé par lettre anonyme, a-t-il pu apprendre, avant tout examen, que l'usinier avait reçu une balle tirée à bout portant ?

Pourquoi M. Legrand voulait-il racheter l'usine de Cadiou avant de songer à lui débaucher son ingénieur, Louis Pierre, avec lequel par ailleurs il s'était lié d'amitié ? Songeait-il à reprendre la fabrication de nitrocellulose ? Si tel était le cas, Louis Pierre était-il au courant ? Que sont devenus les Allemands ? Avaient-ils encore des intérêts dans les affaires de la Grande-Palud et/ou du groupe Daoulas ?

Il n'est pas interdit de penser que si l'on avait suivi la piste qui a la faveur de la Brigade Mobile de Rennes, il n'y aurait peut-être pas de mystère Cadiou.

Qu'a-t-on fait de tous ces témoignages qui déclarent Cadiou vivant le 31 décembre et les jours suivants ?

Pourquoi n'a-t-on pas approfondi les recherches sur Morlaix, Saint-Pol-de-Léon et Landerneau où la victime a été vue ces jours-là ? Qu'y faisait-il ? Où dormait-il ? Chez Cloarec, son ami, comme il fut suggéré ?

[54] Témoignage de M. Marcou, ex-employé, qui perdit l'usage de la main dans un accident de travail.
[55] Ce qu'il reconnut lui-même – *L'Ouest-Eclair* du 28 octobre 1919.
[56] *L'Ouest-Eclair* du 28 octobre 1919. L'expression est de Pierre et recueille l'hilarité générale.
[57] *L'Ouest-Eclair* du 8 avril 1914.
[58] *L'Ouest Eclair* du 3 mars 1914.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Pourquoi ne s'est-on pas attardé sur le télégramme que M. Cloarec adressait de Paris au maire de Landerneau[59] le 1er janvier qui contenait le mot "crime" ? *"Paris – Maire de Landerneau – Famille Cadiou Grande-Palud très inquiète craint accident. prière me télégraphier si vous avez nouvelles. Vérifiez si ses valises sont à Landerneau car alors crime. Avisez également Madame, 91 bis rue du Cherche-Midi Paris - Cloarec"* [60].

Louis Cadiou, fraudeur ?

De son vivant l'usinier fraudait l'enregistrement en déclarant des bénéfices inférieurs aux réels. De ce fait, Louis Pierre s'en trouvait pénalisé. Quel était l'intérêt pour lui d'exécuter son patron, sachant qu'à part lui, personne ne pourrait régulariser des arrangements ignorés de tous ? La défense se servit de l'argument au cours du procès[61]. A contrario, il n'est pas exclu de penser que les revenus déjà modestes et entamés d'une partie de leur variable aient contribué à pousser Louis Pierre à rechercher un nouvel emploi ailleurs. Après tout, il était ingénieur des Arts et Manufactures Métiers.

Louis Pierre et l'usine de Daoulas

Le 10 janvier 1914, Louis Pierre signe un nouveau contrat de travail avec M. Rocher et M. Julien Legrand pour un emploi d'ingénieur dans l'usine concurrente en cours de création à Daoulas. Le salaire proposé est nettement supérieur : 4 800 F de fixe annuel auquel s'ajoutent 1 % d'intéressement jusqu'à 100 000 F ; 1,50 % jusqu'à 200 000 F ; 2 % au-delà.

Deux jours plus tard, Louis Pierre ne donne pas suite à l'offre. Il fait valoir les scrupules qu'il a à d'accepter ce poste tant que l'affaire Cadiou n'est pas éclaircie mais et recommande le contremaître, Bignard[62] bientôt au chômage[63]. mais Gustave Bidart de la Noë s'obstine. Il est persuadé que le motif du meurtre est la clause d'exclusivité que l'ingénieur s'apprêtait à rompre. L'argument avancé est balayé d'un revers de main par l'ingénieur, qui spécifie que les fabrications envisagées à Daoulas par Messieurs Rocher et Legrand ne portent pas sur du coton, mais sur les étoupes et le lin[64].

M. Legrand, ancien prête-nom du premier montage de la Société de la Grande-Palud, écarté de l'entreprise de la Grande-Palud au moment de son rachat, agit en homme d'affaires avisé[65]. Il avait souhaité à plusieurs reprises se réapproprier la direction de la Grande-Palud, mais Louis Cadiou avait décliné son offre. Depuis, les deux hommes étaient en mauvais termes et Legrand n'hésitait pas à faire campagne contre lui, Cadiou.

Selon *Le Rappel* du 12 mai 1914, Louis Pierre, confronté à Jean Marie Cadiou, se heurte à lui, l'accusant d'être le complice des manigances de son frère, "la couverture des Allemands", un président de Conseil d'administration n'assistant jamais aux réunions, ce à quoi Jean Marie répond que les paroles de Pierre, inspirées par la haine, ne reposaient sur aucun fondement. Les-propos de l'ingénieur ne sont guidés que par la haine.

Si Louis Pierre a lavé les vêtements de Cadiou, c'est à la demande des magistrats; si l'on a trouvé des taches de sang sur la pelle et le couteau, c'étaient des taches de rouille ; si deux témoins[66] – hostiles à Pierre par ailleurs – confirment avoir vu Cadiou et l'ingénieur ensemble le 30 décembre, quinze ouvriers affirment avoir aperçu le patron seul. Si Louis Pierre a réclamé le paiement des salaires à son patron, le juge considère que c'est pour se créer un alibi.

Pour ceux qui témoignent avoir vu l'usinier après cette date, Bidart de la Noë ne se donne pas la peine de les réentendre puisqu'ils se trompent, même si le témoignage de l'un d'entre eux, Louis Nicolas et le récépissé délivré par un notaire sont avérés sérieux et fondés. Aucune trace de sang n'est trouvée sur les vêtements de Pierre, envoyés au laboratoire pour examen, tandis que ceux de Cadiou en étaient inondés. Quant au revolver, si celui utilisé un temps par Pierre est du même type que celui qui a tué Cadiou, la balle ne présente pas les mêmes rainures.

Après deux demandes formulées par son avocat, maître Feillard, Louis Pierre recouvre enfin une liberté provisoire le 25 mai 1914, sur décision de M. Guilmard, procureur de la République. L'instruction a pris du retard. Selon l'avocat, cette liberté devrait être bientôt suivie d'un non-lieu car toutes les accusations s'effondrent les unes après les autres. La veille de sa libération, Bidart de la Noë interrogeait encore Pierre sur la situation financière de l'entreprise (bénéfice de 208 000 F pour l'exercice de 1912, de 120 000 F pour le suivant) et lui demandait pourquoi, lors de la disparition de son patron, il avait fait courir le bruit qu'il avait des problèmes d'argent. Ce dernier a répondu qu'elle était très bonne : une moyenne de 104 00 F pour deux années d'exercice et 120 000 F la troisième ![67]

Bidart de la Noë attend l'ingénieur au tournant mais les deux hommes ne se reverront plus.

---

[59] Gaston de l'Hôpital, maire de 1911 à 1919.
[60] *L'Ouest-Eclair* du 15 avril 1914.
[61] *L'Ouest-Eclair* du 9 avril 1914.
[62] Bignard, dont l'attitude vis-à-vis de Louis Pierre n'était nullement amicale.
[63] *L'Ouest-Eclair* du 11 avril 1914.
[64] *L'Ouest-Eclair* du 27 mai 1914.
[65] Son domicile fut perquisitionné le 18 février; il fut saisi des documents se rapportant à l'usine et constaté que de nombreux papiers avaient été brûlés récemment.
[66] Dont le contremaître Bignard.
[67] 120 000 F de 1914 = 402 025,35 € de 2015. Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat serait le même pour les deux années énoncées.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Louis Pierre est libre

Une foule nombreuse attend l'ingénieur à sa sortie de prison et l'applaudit. Sur la route de Brest à Landerneau, un millier de personnes se portent à sa rencontre. Lors de son message de remerciements, Louis Pierre a cette phrase qui traduit ses pensées : *"Voilà ce qui est certain. On a dit : si crime il y a, c'est un crime d'intellectuel. Allons donc ! Que Jean-Marie Cadiou explique autrement que par des révélations de somnambule comment, en si peu de temps, il a pu retrouver le corps de son pauvre frère !"*

La guerre de 1914 et la mobilisation de l'ingénieur vont le dispenser de comparaître cette année-là.

Bidart de la Noë n'est toujours pas convaincu que le 6mm de Pierre ne soit pas l'arme du crime. Selon lui *"quelque part dénoncer son patron, c'est déjà l'assassiner"*.

Ce que Bidart de la Noë n'a pas pris suffisamment en compte en tenant ces propos, c'est qu'en aucun cas, Pierre ne voulait assurer la responsabilité de fabrications défectueuses qui auraient pu entraîner des accidents tels que celui qui s'était produit sur le cuirassé *La Liberté* et dont il se disait, probablement à tort[68], qu'il pourrait bien provenir des poudres fabriquées avec le coton de l'usine de la Grande-Palud.

Louis Pierre au banc des accusés en 1919
Collection d'Annick Douget

Deux protagonistes de l'affaire disparaissent brutalement

Le 13 juillet 1914, Emile Cloarec[69], l'un des accusateurs de Pierre et ami de Cadiou, député de la 1ère circonscription de Morlaix, décède à Neuilly-sur-Seine Paris à l'âge de cinquante-six ans. Il succombe à une maladie de foie.

Sont-ce les conséquences du chagrin d'avoir porté en terre en février de la même année son fils Paul ? De voir son nom mêlé à l'affaire Cadiou ? De constater, lors de sa réélection de député le 26 avril, que sa majorité s'est quelque peu effritée[70] ? Il a perdu près de 25 % des voix.

Faut-il y voir les conséquences de son implication dans le montage allemand de l'usine ?

Deux ans plus tard, le 7 juin 1916, le juge Bidart de la Noë meurt à son tour, à l'âge de cinquante-cinq ans, en son domicile 53, rue Traverse à Brest.

1919, le procès reprend

Plus de cinq ans se sont écoulés depuis la libération provisoire de l'ingénieur. Après sa démobilisation, Louis Pierre a retrouvé un emploi à Lyon. Il a épousé mademoiselle Julia Juzeau, dont il a un fils. La vie continue.

Me Henri Robert, bâtonnier de Paris, avocat de Louis Pierre au procès de 1919.
Collection d'Annick Le Douget.

[68] Ainsi que devait le confirmer Louis Pierre lui-même.
[69] Le Président de la Chambre des Députés Paul Deschanel en dressera un portrait élogieux - *L'Ouest-Eclair* du 14 juillet 1914.
[70] Parti radical Républicain de gauche-Avec une majorité de 7 470 voix contre 9 748 voix en 1910 - *L'Ouest-Eclair* 27 avril 1914.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Le 27 octobre 1919, le dossier est repris par le procureur de Quimper, Cazenavette, tandis que maître Henri Robert, ancien bâtonnier des avocats de Paris, assisté de maître Feillard, du barreau de Brest, assure la défense de l'accusé.

Quatre-vingt-dix-huit témoins sont appelés à comparaître[71], douze jurés ont en main le destin de Louis Pierre.

C'est dans une salle comble que, le 31 octobre, Louis Pierre est acquitté par onze voix contre une.

Le temps qui s'est écoulé, les lacunes de l'instruction, la fragilité de l'accusation, les témoignages contradictoires ont eu raison d'un crime déclaré sans mobile.

A Paris, la neige est tombée à gros flocons.

Nous reprendrons une phrase publiée par un rédacteur anonyme du journal *L'Ouest-Eclair*[72] :

"Il n'y a qu'une chose qui est soit rigoureusement sûre, mais celle-là l'est bien : il y a quelque part dans ce coin de Bretagne [...] *quelqu'un qui détient toute la vérité sur l'affaire Cadiou* [...], *l'auteur des lettres anonymes.*

Je suis persuadé que "la bouche d'ombre" parlera un jour ou l'autre, à l'heure qu'elle s'est choisie ou que la police, si elle a du flair, finira peut-être par lui imposer."

Hélas, l'anonyme resta silencieux et la police impuissante. Un dossier de trois mille pièces venait de se refermer. A ce jour, il n'a toujours pas livré sa vérité.

Né le 4 octobre 1882 dans le hameau de Branville à Caugé dans l'Eure, Louis Désiré Pierre bénéficie d'un sursis d'un an avant d'être incorporé. Sa fiche matricule n° 614 le décrit d'assez haute taille pour l'époque (1,72 m) avec le degré d'instruction 5, soit le plus élevé. Arrivé à son corps en septembre 1903, comme soldat de 2e classe, il ne tarde pas à être réformé pour myopie.

Les évènements judiciaires le pousseront sans doute à s'engager le 13 octobre 1914 pour la durée de la guerre à la mairie du 7e arrondissement de Paris. D'abord soldat au 13e régiment d'infanterie, il devient canonnier le 13 octobre 1917. Il livrera bataille contre l'ennemi jusqu'au 20 novembre 1918.

Fixé à Paris, il a épousé à la mairie du 10e arrondissement Mademoiselle Juzeau, avec laquelle il est déjà en couple. Compte-tenu des liens qui les unissent, on peut s'interroger sur l'impartialité des témoignages de celle qui est encore officiellement sa bonne dans l'affaire Cadiou. Le couple donne naissance à un fils. En janvier 1920, on retrouve Louis Pierre, mécanicien chez un dénommé Leplait, à Lyon 5e. Il loge dans un garni situé 1, rue Saint Nicolas, près des quais ; une petite fille va y naître. Pierre Louis est décédé à Anglet (Pyrénées Atlantiques) le 15 décembre 1945.

Une nouvelle publiée dans la presse régionale de l'Eure -où est toujours domicilié son père devenu veuf- nous apprend le décès de celui-ci par crime crapuleux en 1920. Louis-Pierre assistera cette fois la justice pour tenter de retrouver les coupables. Hélas, là encore, justice ne sera jamais rendue.

L'introuvable assassin,
publié en 1932,
a été écrit par Arthur Bernède
(1871 - 1937),
auteur prolifique de romans policiers,
notamment *Belphégor* (1927),
et illustré par Maurice Toussaint.

[71] *L'Ouest-Eclair* octobre 1919.
[72] Numéro du 24 février 1914.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Ascendance de Louis CADIOU

Génération I			
1 Louis François Marie **CADIOU**	° 29.12.1864 CLÉDER		+ 04.02.1914 LA FOREST-LANDERNEAU
Génération II			
2 Jean Joachim **CADIOU**	° 18.11.1823 CLÉDER	x 18.06.1851 KERNOUÈS	+ 28.10.1886 CLÉDER
3 Marie Jeanne **de KERSAUSON**	° 12.12.1827 PLOUESCAT		+ après 1901
Génération III			
4 Jean Marie **CADIOU**	° vers 1798 PLOUESCAT	x 24.06.1820 CLÉDER	+ 11.08.1866 CLÉDER
5 Anne **TANNÉ**	° 12 Germinal an III CLÉDER		+ 03.06.1860 CLÉDER
6 Jean François **de KERSAUSON**	° 27.11.1790 PLOUESCAT	x 22.05.1813 PLOUESCAT	+ 29.11.1865 KERNOUÈS
7 Françoise **INIZAN**	° 09.01.1792 PLOUESCAT		+ 15.04.1857 KERNOUÈS
Génération IV			
8 François Marie **CADIOU**	° 10.01.1759 PLOUESCAT	x 3 Frimaire an V PLOUESCAT	+ 01.04.1807 PLOUESCAT
9 Marie Louise **LE GOFF**	° 08.07.1777 PLOUESCAT		+ 02.09.1829 PLOUESCAT
10 Jean **TANNÉ**	° 09.01.1766 CLÉDER	x 12.01.1790 CLÉDER	+ 27.09.1839 CLÉDER
11 Marguerite **QUILLEVERÉ**	° 10.10.1760 CLÉDER		+ 25 Brumaire an XI CLÉDER
12 Jean François **de KERSAUSON**	° 07.04.1761 PLOUESCAT	x 30.05.1782 PLOUESCAT	+ 28.01.1852 KERNOUÈS
13 Marie **MESGUEN**	° 10.10.1743 PLOUESCAT		+ 10.05.1829 PLOUESCAT
14 Hervé **INIZAN**	° 20.02.1770 PLOUESCAT	x 16.11.1789 PLOUESCAT	+ 31.03.1835 PLOUESCAT
15 Anne **LE DUFF**	° 22.07.1769 PLOUESCAT		+ 09.03.1839 PLOUESCAT
Génération V			
16 François **CADIOU**	° 17.04.1718 PLOUESCAT	x 14.11.1741 PLOUESCAT	+ 05.07.1786 PLOUESCAT
17 Marie **CADIOU**	° 02.08.1724 PLOUESCAT		+ 08.12.1793 PLOUESCAT
18 Jean **LE GOFF**	° 10.04.1740 PLOUESCAT	x 21.01.1777 PLOUESCAT	+ 09.12.1792 PLOUESCAT
19 Marie **GUILLOU**	° 01.11.1739 CLÉDER		+ 31.05.1819 PLOUESCAT
20 Jacques **TANNÉ**	° 01.12.1720 CLÉDER	x 20.02.1759 CLÉDER	+ 15 Pluviose an II CLÉDER
21 Marguerite **GUILLOU**	° 04.01.1739 CLÉDER		+ 05.05.1789 CLÉDER
22 Vincent **QUILLEVERÉ**	° 21.01.1713 CLÉDER	x 16.10.1759 PLOUESCAT	+ 25.10.1778 CLÉDER
23 Marguerite **ROSEC**	° 19.02.1735 PLOUESCAT		+ 07.07.1814 CLÉDER
24 Nicolas **de KERSAUSON**	° 10.09.1713 PLOUESCAT	x 02.10.1759 PLOUESCAT	+ 20.09.1779 PLOUESCAT
25 Marie Anne **SIMON**	° 17.02.1719 KERNOUÈS		+ 25.09.1788 PLOUESCAT
26 François **MESGUEN**	° 29.04.1709 PLOUESCAT	x 03.11.1740 PLOUESCAT	+ 17.05.1764 PLOUESCAT
27 Marie **ROSEC**	° 17.03.1707 PLOUESCAT		+ 20.11.1781 PLOUESCAT
28 François **INIZAN**	° 21.12.1730 PLOUESCAT	x 25.06.1760 PLOUESCAT	+ 28.05.1773 PLOUESCAT
29 Françoise **CADIOU**	° 06.08.1730 PLOUESCAT		+ 02.05.1772 PLOUESCAT
30 François **LE DUFF**	° 03.03.1731 PLOUESCAT	x 29.07.1760 PLOUESCAT	+ 24.02.1788 PLOUESCAT
31 Marie **TANNÉ**	° 14.02.1730 CLÉDER		+ 26.03.1772 PLOUESCAT
Génération VI			
32 René **CADIOU**	° 15.09.1668 PLOUESCAT	x 25.02.1699 PLOUESCAT	+ 21.06.1735 PLOUESCAT
33 Marie Françoise **QUILLEVERÉ**	° 25.10.1682 CLÉDER		+ 04.09.1728 PLOUESCAT
34 Jean **CADIOU**	° 31.05.1692 PLOUESCAT	x 08.02.1723 PLOUESCAT	+ 28.01.1738 PLOUESCAT
35 Marguerite **ROSEC**	° 30.04.1698 PLOUESCAT		+ 27.01.1764 PLOUESCAT
36 Jean **LE GOFF**	° ca 1695 TRÉFLEZ	x 05.02.1739 PLOUESCAT	+ 17.05.1763 PLOUESCAT
37 Jeanne **LE GAT**	° 12.09.1720 CLÉDER		+ 31.01.1743 PLOUESCAT
38 Yves **GUILLOU**	° 14.03.1701 CLÉDER	x 29.07.1734 CLÉDER	+ 23.03.1778 CLÉDER
39 Marie **QUILLEVERÉ**	° 09.11.1716 CLÉDER		+ 16.04.1777 PLOUESCAT
40 François **TANNÉ**	° 06.02.1681 CLÉDER	x 30.07.1710 SANTEC	+ 12.02.1752 CLÉDER
41 Françoise **PAUL**	° 20.11.1692 SANTEC		+ 30.05.1764 CLÉDER
42 Vincent **GUILLOU**	° ca 1689 CLÉDER	x 25.11.1733 CLÉDER	+ 04.11.1764 CLÉDER
43 Jeanne **PRISER**	° ca 1705 CLÉDER		+ 09.05.1755 CLÉDER
44 François **QUILLEVERÉ**	° ca 1673 CLÉDER	x 20.02.1702 PLOUESCAT	+ 16.04.1730 CLÉDER
45 Catherine **LÉON**	° 05.08.1675 PLOUESCAT		+ entre 1717 et 1734 CLÉDER
46 Jean **ROSEC**	° 26.10.1695 PLOUESCAT	x 14.02.1730 PLOUESCAT	+ 01.12.1768 PLOUESCAT
47 Anne **POSTEC**	° 18.10.1705 PLOUESCAT		+ 23.01.1758 PLOUESCAT
48 François **de KERSAUSON**	° 20.12.1683 PLOUESCAT	x 26.10.1705 PLOUESCAT	+ 05.04.1753 PLOUESCAT
49 Jeanne Renée **SALAUN**	° 17.06.1693 PLOUESCAT		+ 04.09.1721 PLOUESCAT
50 Jean **SIMON**	° 21.11.1656 KERNOUÈS	x avant 1700	+ 30.04.1732 KERNOUÈS
51 Jeanne Guillemette **CABON**	° 07.10.1677 KERNOUÈS		+ 03.05.1754 PLOUESCAT
52 Paul **MESGUEN**	° ca 1669 PLOUESCAT	x 31.01.1695 KERLOUAN	+ 21.02.1719 PLOUESCAT
53 Anne **CABON**	° 20.05.1669 KERLOUAN		+ 05.06.1730 PLOUESCAT
54 Jean **ROSEC**	° 14.05.1674 PLOUESCAT	x 27.02.1691 PLOUESCAT	+ 19.02.1753 PLOUESCAT
55 Françoise **LE DUFF**	° 19.03.1673 PLOUESCAT		+ 17.08.1736 PLOUESCAT
56 Jean **INIZAN**	° 23.03.1698 PLOUNÉVEZ-LOCHRIST	x 15.02.1730 PLOUESCAT	+ 18.12.1765 PLOUESCAT
57 Louise **de KERSAUSON**	° 30.03.1709 PLOUESCAT		+ 18.08.1776 PLOUESCAT
58 (34) Jean **CADIOU**	° 31.05.1692 PLOUESCAT	x 08.02.1723 PLOUESCAT	+ 28.01.1738 PLOUESCAT
59 (35) Marguerite **ROSEC**	° 30.04.1698 PLOUESCAT		+ 27.01.1764 PLOUESCAT
60 Jean **LE DUFF**	° 15.11.1698 PLOUESCAT	x 24.01.1724 PLOUESCAT	+ 21.02.1763 PLOUESCAT
61 Marie **MENEZ**	° 09.02.1699 CLÉDER		+ 05.04.1740 PLOUESCAT
62 (40) François **TANNÉ**	° 06.02.1681 CLÉDER	x 30.07.1710 SANTEC	+ 12.02.1752 CLÉDER
63 (41) Françoise **PAUL**	° 20.11.1692 SANTEC		+ 30.05.1764 CLÉDER

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Le naufrage de la goélette *La Doris* dans la rade de Brest

par Serge CARIOU , CGF n° 13229

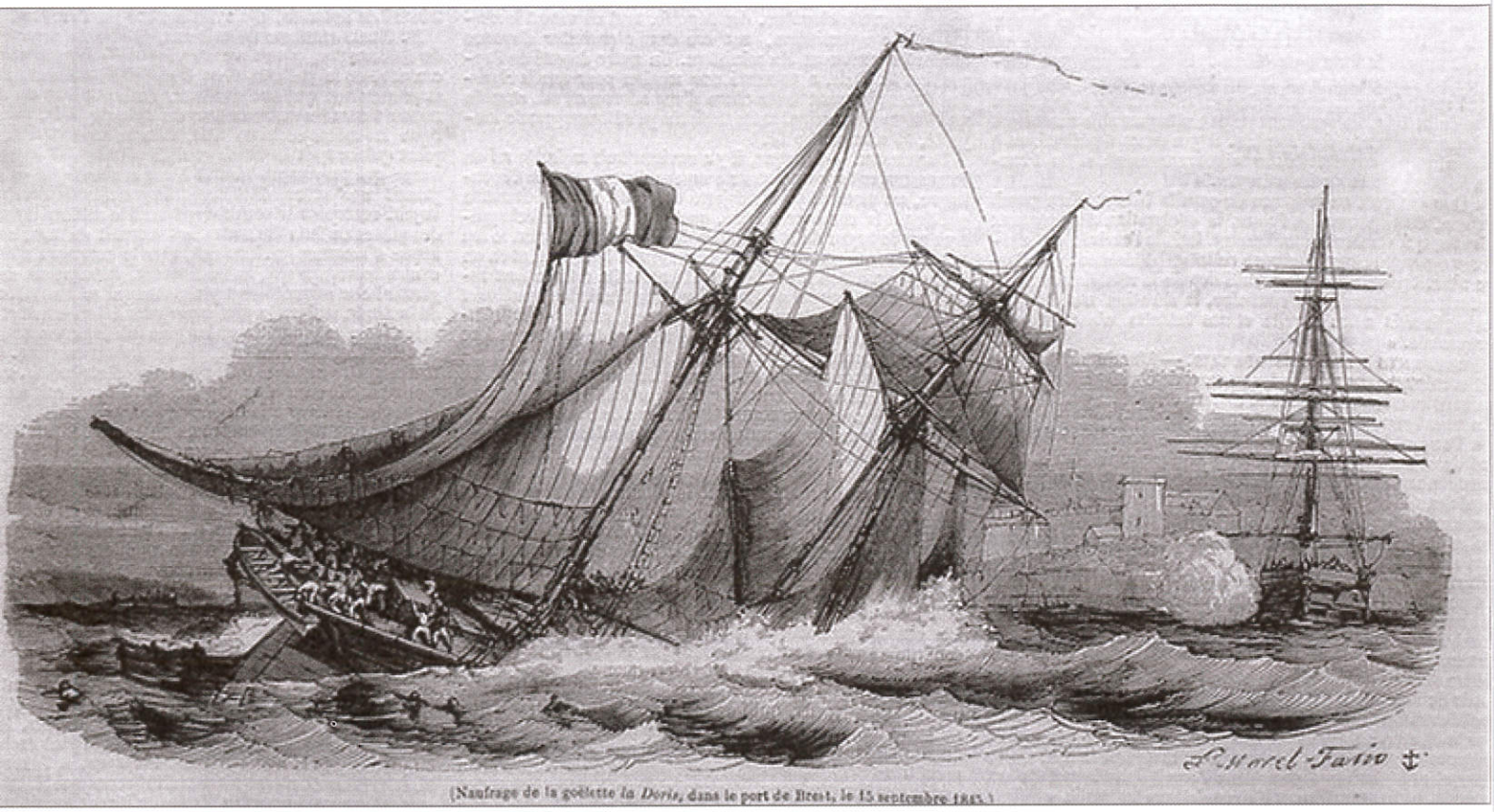

Le naufrage de La Doris
(*L'Illustration*, samedi 27 septembre 1845)

Le soleil se couche sur l'horizon, ce dimanche 14 septembre 1845. Jules Le Moine, lieutenant de vaisseau de la Marine royale, commandant de la goélette *La Doris*, est sur le pont de son navire et regarde vers l'entrée du goulet de Brest.

C'est dans cette ville où il est né et qu'il a quittée il y a deux ans qu'il espère fêter dans deux jours son trente-quatrième anniversaire. Il en a prévenu par courrier sa femme, Marie Olive Le Loup de Varenne, qu'il a épousée il y a juste trois ans, avant de partir aux Antilles.

À Brest, l'attendent aussi son père François Marie, capitaine de vaisseau retraité, ancien sous-directeur des mouvements du port de Brest, titulaire de la croix de Saint-Louis et de celle d'officier de la Légion d'honneur, sa mère Françoise Trouille et son jeune frère Eugène, qui vient d'obtenir son diplôme de pharmacien de la Marine royale.

Jules Le Moine est né le lundi 16 septembre 1811 à Brest. Son père est en mer lors de sa naissance, l'accouchement a été pratiqué par un médecin chef de la Marine. Sa mère, Françoise Trouille, fille d'un ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, âgée de vingt-quatre ans, vient de mettre au monde son premier enfant.

Bon sang ne saurait mentir ; en 1827, à l'âge de seize ans, Jules Le Moine entre dans la Marine, comme enseigne de vaisseau. À l'issue de sa formation, il embarque en qualité de lieutenant de frégate.

En 1840, à l'âge de vingt-neuf ans, Jules est nommé lieutenant de vaisseau et fait un premier voyage aux Antilles, en qualité de commandant en second, sur le brick de vingt canons *Le Hussard*.

De retour en Europe, il épouse à Brest, le 18 juillet 1842, Marie Olive Le Loup de Varenne, une Brestoise de vingt-trois ans, fille d'un orfèvre.

Le 24 janvier 1843, Louis François Lenormant de Kergrist, major général de la Marine à Brest, remet à Jules Le Moine les insignes de chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, en même temps que sa lettre de commandement de la goélette *La Danaé*.

Deux mois plus tard, il quitte Brest à bord du navire dont il vient de devenir le commandant pour rejoindre la Guadeloupe où le bateau doit assurer le service local. La traversée dure six-semaines et *La Danaé* commence immédiatement ses missions entre les différentes îles des colonies françaises de l'Amérique. Jules reste deux ans commandant de *La Danaé* , basée à Basse-Terre.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

En juin 1845, Jules Le Moine est nommé commandant de la goélette *La Doris*, navire stationnaire[1] à Port Royal[2], en Martinique, avec comme première mission de ramener ce navire à Brest aux fins de remise en état, le bateau ayant beaucoup souffert lors des cinq dernières années passées dans la mer des Antilles.

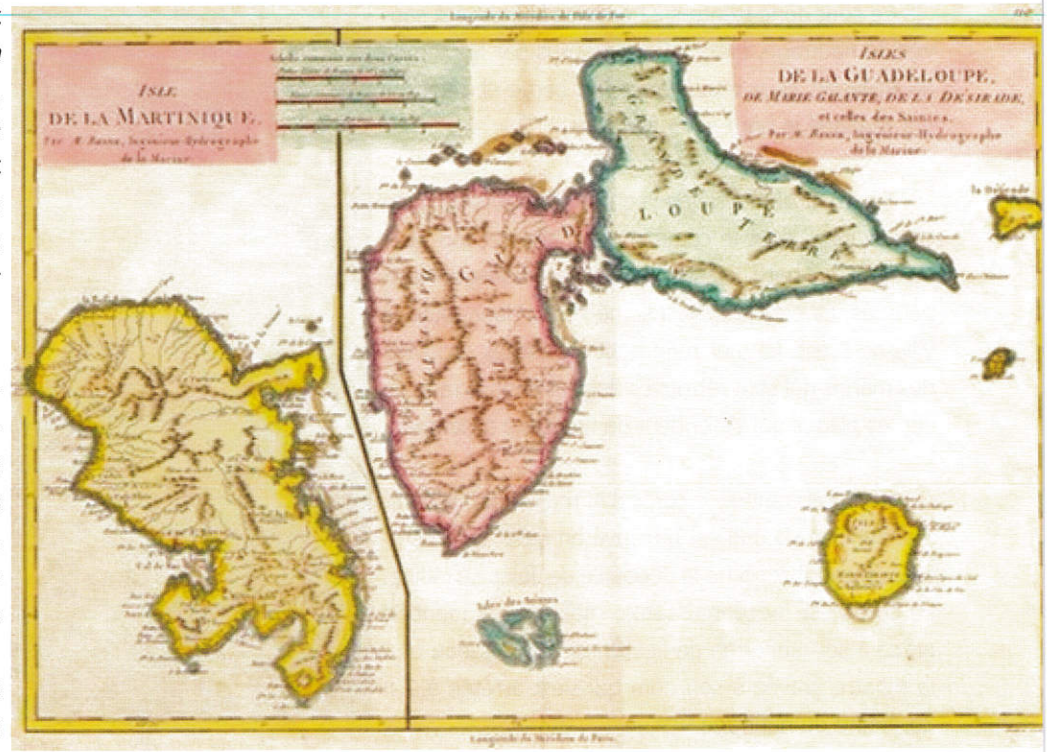

Cartes de la Martinique et de la Guadeloupe par M. Bonne, ingénieur hydrographe de la Marine

La *Doris* est une goélette de vingt-quatre mètres, mise à flot à l'anse Solidor, à Saint-Servan en août 1836, armée de six caronades, canons courts sans recul utilisés sur les bâtiments légers. Elle a été construite sur les plans dessinés par Jean Baptiste Hubert pour les goélettes de type *Daphné*.

Le 28 juillet 1845, *La Doris* quitte le port de Fort Royal avec à son bord le commandant Jules Le Moine, son second l'enseigne de vaisseau Alfred Giraud, le médecin de la Marine Papin Gagon De Costières, cinquante-cinq hommes d'équipage et neuf passagers. Ces passagers sont quatre marins d'autres navires basés aux Antilles et qui, démobilisés, rentrent en France, un ancien canonnier de Marine condamné au bagne et quatre indigents déportés des Antilles aux frais du département de l'Intérieur.

Le 30 juillet le navire fait escale à Basse-Terre en Guadeloupe, puis le 5 août au port de Marie-Amélie, sur l'île de Saint-Thomas, une colonie danoise.

Commence ensuite la traversée tumultueuse de l'Atlantique, vu l'état du bateau et celui de la mer. Pendant plusieurs jours au large des Açores, le navire est pris dans de terribles tempêtes. Mais l'équipage, rassuré, aperçoit enfin les rivages de France. *La Doris* est une nouvelle fois secouée lors du passage du raz de Sein et fini par embouquer le goulet de Brest, ce dimanche 14 septembre 1845.

Le bateau navigue grand largue avec un vent trois quarts arrière, toutes voiles dehors et fait face à un fort jusant, mais bientôt l'ancre pourra être mouillée et le long voyage de la goélette prendra fin.

À dix-neuf heures vingt survient une terrible bourrasque d'Ouest-Sud-Ouest, accompagnée d'un grain. Ce brusque changement de vent fait partir le bateau au lof, l'homme au gouvernail demande que les drisses soient coupées à la hache pour réduire la voilure.

L'équipage n'a pas le temps d'obéir, le navire pris en travers par la rafale cède à la force du vent et se couche sur bâbord.

L'eau envahit immédiatement le navire, entrant par les panneaux et celui-ci sombre immédiatement par l'arrière.

Sur le navire stationnaire *Le Robuste*, mouillé en rade, l'enseigne de vaisseau Alphonse Binet, originaire de Porspoder, de service ce jour-là, qui avait observé à la longue-vue l'arrivée de *La Doris*, s'aperçoit que les feux de conserve du navire ne sont plus visibles et que la goélette a disparu.

Il fait tirer le canon d'alarme de son navire et fait mettre les chaloupes à la mer. Il prend lui-même place dans le canot major et se dirige vers l'endroit où il a vu pour la dernière fois *La Doris*.

En arrivant sur les lieux du naufrage, il voit des marins, accrochés à la mature émergée du navire, s'agrippant aux bois flottants ou nageant en tous sens, luttant désespérément contre les vagues qui menacent de les engloutir. Les canots de *La Robuste* commencent à repêcher les naufragés.

M. Massé, chirurgien de la Marine qui était de service à bord du navire *La Caravane,* a rejoint *Le Robuste*, pour soigner les marins, dès qu'il a entendu tonner le canon d'alarme. Fait étonnant, ce même Massé avait été médecin sur le brick *Le Hussard*, en 1841, lorsque Jules Le Moine en était le commandant en second.

Une barge qui transportait du granit pour la construction du phare du Portzic s'est elle aussi déroutée pour porter secours, ses deux passagers, Henri-Alexandre Le Gall et Adolphe Briand, ont hissé à leur bord plusieurs marins.

Cette barge, poussée par le vent, est ensuite venue atterrir à Kerhuon. Quatre marins ont réussi, après des efforts surhumains, à regagner seuls et à la nage la terre ferme.

[1] Navire stationnaire : navire assigné à une zone spécifique pour assurer des missions comme la recherche, le sauvetage, la collecte des informations sur la météo, la navigation et le communication.

[2] Fort-Royal, ancien nom de Fort-de-France (la ville s'est appelée Fort-Royal de 1794 à 1807, puis Fort-de-France à partir de 1807).

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Ce sont donc trente-six hommes qui ont été sauvés du naufrage, entre ceux secourus par les canots du *Robuste*, ceux repêchés par la barge et ceux qui ont regagné le bord à la nage.

Trente et une personnes ont disparu lors de cette catastrophe, dont le commandant, son second et le médecin du bord, ainsi que tous les passagers embarqués. La catastrophe a semé l'émoi dans toute la ville de Brest. La mer rend petit à petit les cadavres des marins qui sont retrouvés flottant dans la rade ou sur les plages qui s'étendent de Plouzané à Kerhuon.

Le 25 septembre, le corps d'Alfred Giraud, le commandant en second est retrouvé en rade. Le 3 octobre, un canot repêche la dépouille de Jules Le Moine. Le corps est méconnaissable, mais il sera identifié grâce à son uniforme de lieutenant de vaisseau et à la montre gravée à son nom qui s'est arrêtée à 7 h 30, heure du naufrage

.

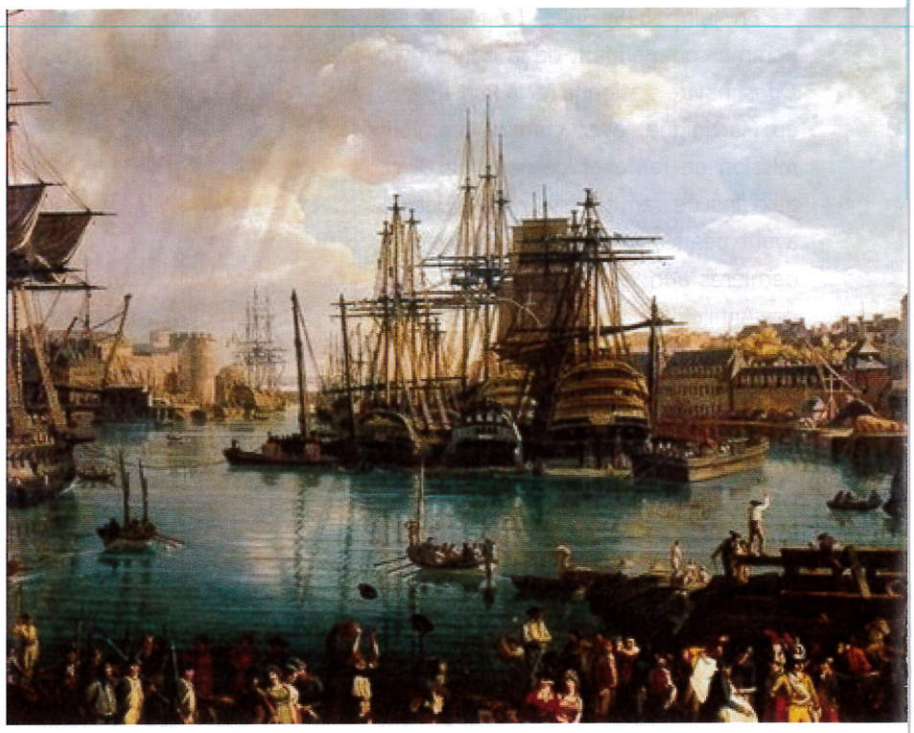

Vue de l'intérieur du port de Brest prise de l'ancienne cale de l'intendance, Huile sur toile de Jean-François Hue. (Musée national de la Marine, Paris)

Le 14 octobre, la goélette *La Doris* est renflouée et ramenée au port de Brest ; dans les cales seront retrouvés les cadavres des neuf passagers embarqués et de cinq marins.

Le vice-amiral Jean Baptiste Grivel, préfet maritime organisa les obsèques et une cérémonie générale d'hommage aux victimes a lieu le 14 octobre au cimetière de Brest.

La Doris est mise en cale sèche, désarmée et, peu de temps après, déconstruite.

Jean Baptiste Hubert, l'ingénieur qui avait dessiné les plans des goélettes de type *Daphné*, catégorie à laquelle appartenait *La Doris*, décède à Rochefort une semaine après le naufrage.

Carte de la rade de Brest

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Sur les dix goélettes de même type construites et envoyées aux Antilles, sept autres disparurent de la même façon que *La Doris* : elles se couchèrent suite à une saute de vent et sombrèrent. Une mauvaise conception était certainement à l'origine de ce naufrage, plutôt qu'une erreur de navigation.

Jules Le Moine laisse une petite fille, Marie Françoise Anna, née le 23 septembre 1843 à Brest, qui deviendra religieuse du Sacré-Coeur de Jésus.

Marie Olive Le Loup de Varenne, sa veuve, se remarie à Brest le 7 janvier 1847 avec Félix Chabrié (né le 28 janvier 1810 à Lorient), alors sous-commissaire de la Marine. Ils ont une fille, Sophie Marie, née le 2 octobre 1847 à Brest

Marie Olive Le Loup décède le 9 juillet 1850 à Brest. Félix Chabrié, devenu Commissaire-Général de la Marine, décède à Brest le 16 janvier 1888.

Le père de Jules Le Moine, François Marie, s'éteint à Brest le 14 février 1853, à l'âge de soixante et onze ans, au 30 rue de Siam.

Eugène, le jeune frère de Jules, aura lui aussi une riche carrière dans la Marine, en devenant pharmacien en chef de la Marine et chef de la pharmacie de l'hôpital de Brest.

Il sera nommé officier de la Légion d'honneur. Après avoir servi à Cherbourg et en Indochine, il viendra se retirer à Brest. ■

Rapport du préfet maritime de Brest, Jean-Baptiste Grivel, au ministre de la Marine, Ange René Armand de Mackau

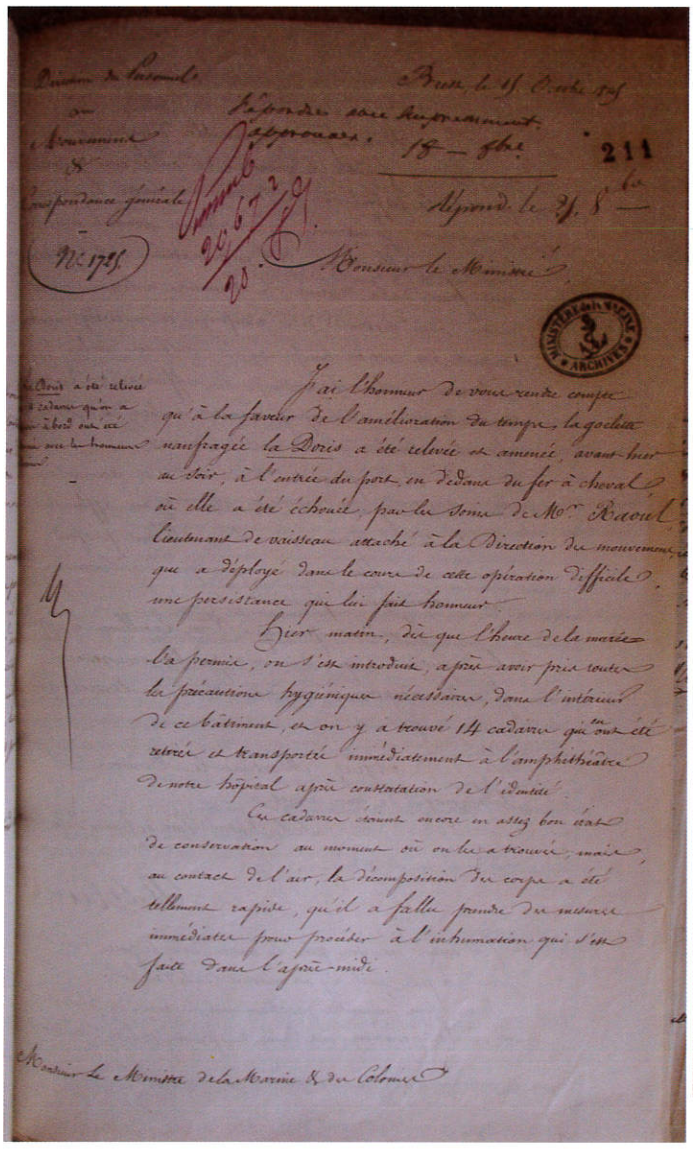

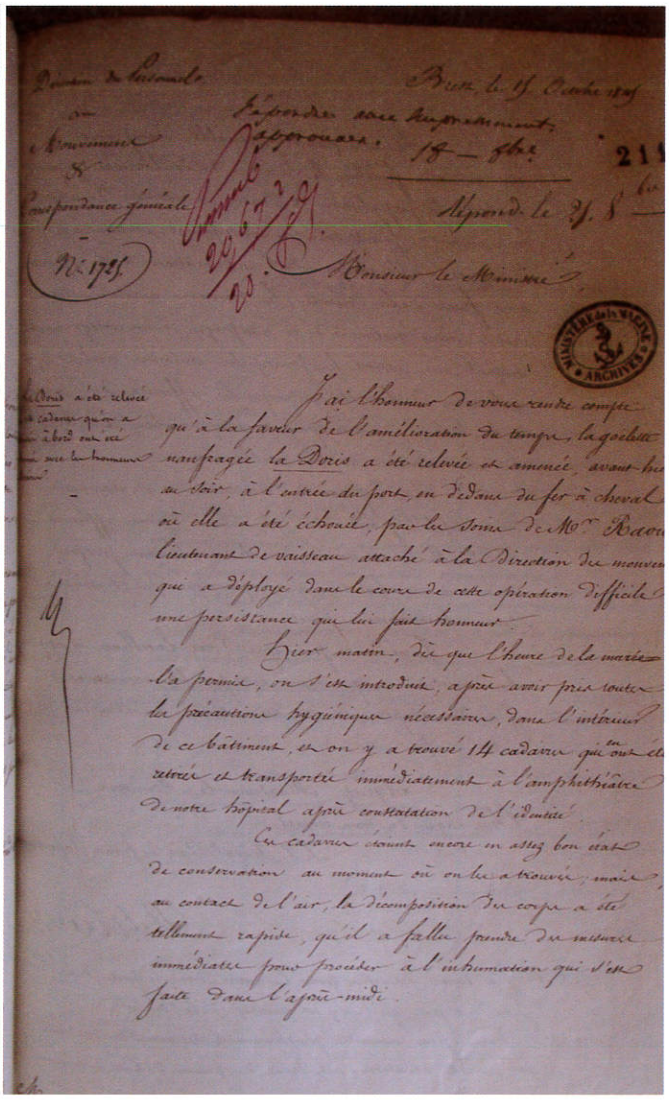

Les victimes de la catastrophe

Individu	Grade	Date et lieu de naissance	Enregistrement du décès	Complément d'informations
AIGUESPARS Jean Rigobert	Matelot de 3ème classe	11.09.1824 à VANNEs (56)	14.10.1845 BREST	Fils AYGUES-PARSES Etienne (marchand de peaux, originaire de Rouffiac (Cantal) demeurant à Vannes) et de COROLAL Marie Vincente. Trouvé noyé à bord de *La Doris* lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
ALLAIN Maurice Yves	Matelot de 1ère classe	14.07.1817 à TRÉGOMEUR (22)	29.09.1845 BREST	Fils de ALLAIN Marie Jeanne. X le 20.01.1842 à Trégomeur (22) avec LE TOURAIN Marie Françoise. Trouvé noyé en rade de Brest le 28.09.1845.
ARNAUD Gilbert	Passager	09.03.1818 YGRANDES (03)	15.10.1845 BREST)	Fils de DUFRENE Elisabeth, avoué de Henri ARNAUD. Ebéniste indigent, il était passager sur *la Doris* au frais du ministère de l'Intérieur. Trouvé noyé à bord de *La Doris* lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
BOULCH Yves	Passager provenant de *La Naïade.*	15.04.1792 à LAMBÉZELLEC	14.10.1845 BREST	Fils de BOULCH Pierre et LAURANS Marie Anne. X1 le 14.07.1821 LAMBEZELLEC avec FLOCH Sébastienne Jeanne Marguerite. X2 le 23.06.1834 à BREST avec ZING Marie Théodore. Il était coq de 2nde classe. Trouvé noyé à bord de *La Doris* lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
CABRIN Jean Victor	Matelot de 3ème classe	25.04.1823 BORDEAUX	06.10.1845 CROZON	Fils de CABRIN Christian et de DUMAS Marie.
GAY Ferdinand André Octavien	Passager	03.06.1820 RIEZ (04)	15.10.1845 BREST	Fils de GAY Jean Maxime Sauveur (huissier royal) et de MARTIN Anne Thérèse Marguerite. Il était 2ème Commis aux vivres de 3ème classe. Trouvé noyé à bord de La Doris lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
GESTIN Guillaume	Apprenti marin	10.04.1826 SAINT-MARC (29)	15.10.1845 BREST	Fils de JESTIN Gabriel (canotier) et de DOURZAL Catherine. Trouvé noyé à bord de *La Doris* lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
GIRAUD Alfred Marie Joseph Antoine	Enseigne de vaisseau auxiliaire	07.07.1817 LA CADIÈRE-D'AZUR (83)	26.09.1845 BREST	Fils de GIRAUD Joseph Denis Pascal (propriétaire) et de PORTALIS Marie Thérèse Adélaïde. Retrouvé en rade de Brest le 25.09.1845.
GOASDU Jacques	Coq de 2de classe	10.05.1807 LAMBÉZELLEC	15.10.1845 BREST	Fils de GOASDU Christophe et de KERAUDY Anne Jacquette. X le 17.09.1827 à Plouvien avec ALLAIN Catherine. Trouvé noyé à bord de La Doris lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
JOUISSANT Pierre Joseph	Mousse	28.01.1828 PORSPODER	15.10.1845 BREST	Fils de JOUISSANT Marie Gabrielle. Trouvé noyé à bord de La Doris lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
LE JELOUX François	Passager provenant de *La Gazelle.*	24.05.1789 NOYAL PONTIVY (56)	14.10.1845 BREST	Fils de LE JELOUX Julien et ONNO Françoise. X avec LE QUINTREC Jacquette. Il était coq de 2de classe et boulanger navigant sur La Gazelle. Trouvé noyé à bord de La Doris lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
LE MOINE Jules François Nicolas Marcel	Lieutenant de vaisseau commandant *La Doris*	16.09.1811 BREST	03.10.1845 BREST	Fils de François Marie Marcel LE MOINE et de Françoise Agnès Adélaïde DE TROUILLE. X le 18.07.1842 à Brest avec LE LOUP DE VARENNE Marie Olive Sophie. Retrouvé en rade de Brest le 03.10.1845
LECRIVAIN Jean Pierre	Matelot de 3ème classe	vers 1823 SAINT SERVAN (35)	06.10.1845 LOCMARIA-PLOUZANÉ	Fils de LECRIVAIN Jean Nicolas et PICHON Jeanne Julienne Perinne.
LEOST Jean	Passager provenant de *La Levrette.*	6 Germinal an XI PLOUVIEN	15.10.1845 BREST	Fils de LEOST François et THEPAUT Louise. X 27.09.1831 à Plabennec avec PORHEL Françoise. Il était coq de 2de classe sur *La Levrette*. Trouvé noyé à bord de *La Doris* lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
LOSSIEUX Louis Désiré	Passager	7 Fructidor an X LORIENT (56)	14.10.1845 BREST	Fils de LOSSIEUX Jean Marie et de ADELY Mathurine. X le 21.05.1840 à Brest avec FRANCOIS Hortense Marie Thérèse. C'était un ancien commis aux vivres indigent revenant en France aux frais du département de l'Intérieur. Trouvé noyé à bord de *La Doris* lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
MALHERNE Désiré Jacques	Passager provenant de *La Levrette.*	13 Frimaire an XIII BREST	15.10.1845 BREST	Fils de MALHERNE Julien René et de PROVOST Désiré, Nicole Augustine. X le 25.03.1840 à Brest avec STEPHANT Marie Perinne. Capitaine d'armes de 3ème classe sur La Levrette. Trouvé noyé à bord de La Doris lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
MERIEN Yves	Matelot de 2de classe	20.08.1818 PLEUMEUR-GAUTIER (22)	14.09.1845 PLOUZANÉ	Fils de MERIEN Alain et de LE PELLEC Marie Jeanne.
MOGEN Jean Marie Adolphe	Matelot de 2de classe	10.07.1816 RECOUVRANCE	14.09.1845 BREST	Fils de MOGEN Joachim Jean Marie et de LE HIR Marie Jeanne. X le 10.02.1842 à Brest avec GERGOIN Marie Jeanne. Par un jugement rendu le 07.01.1847, transcrit le 24.10.1851, le tribunal civil de la ville de Brest a déclaré constant son décès sur *La Doris* en rade de Brest le 14.09.1845.
MONTROSE Louis	Domestique de l'Etat-Major	vers 1815 Ile de La Martinique	29.09.1845 BREST)	Retrouvé dans la rade de Brest le 21.09.1845.
PANDOSY Ange Surléon François	Apprenti marin	04.10.1826 MARSEILLE (13)	29.09.1845 BREST	Fils de PANDOSY Esprit Etienne Charles Henry et de Marguerite Joséphine Marie DALLEST. Domicilié à CASSIS (13). Retrouvé dans la rade de Brest le 22.09.1845.
PUANNE François	Matelot de 2de classe	07.04.1812 LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR (72)	29.09.1845 GUIPAVAS (29)	Fils de PUANNE René et PINGUET Françoise. Retrouvé dans l'Elorn près de la Pointe Sainte Barbe.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Individu	Grade	Date et lieu de naissance	Enregistrement du décès	Complément d'informations
RIOUX Théodore	Matelot de 2de classe	vers 1807	25.09.1845 PLOUGONVELIN (29)	Fils de Jean Louis et MESRE Marie.
UTHURIET Jean	Canonnier d'artillerie de marine	17.02.1819 AINHARP (64)	15.10.1845 BREST	Fils de UTHURIET Jean (métayer) et de BORDAGUIBEL Gratienne. Il était condamné. Trouvé noyé à bord de *La Doris* lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
DONNARD Auguste Joseph	Mousse	14.05.1828 BREST	25.09.1845 PLOUZANÉ (29)	Fils de DONNARD Jean Maurice (employé du port) et PERRON Marie Antoinette. Corps trouvé dans le Goulet.
EMZIVAT Pierre Marie	Mousse	16.06.1830 BREST	Disparu	Fils de EMZIVAT Antoine Marie (canotier à la douane) et de BARBIER Marie Josèphe.
LAROYENNE ??	Sergent d'infanterie de marine		Disparu	aucune information
LAURENT François	Passager		15.10.1845 BREST	aucune information. C'était un indigent revenant en France aux frais du département de l'Intérieur. Trouvé noyé à bord de La Doris lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
MEYNOT (prénom inconnu)	Passager		15.10.1845 BREST	aucune information. C'était un indigent revenant en France aux frais du département de l'Intérieur. Trouvé noyé à bord de La Doris lorsque le bâtiment a été ramené au port le 14.10.1845.
PAPIN GIGONT DESCOSTIERS (prénom inconnu)	Chirurgien auxiliaire		Disparu	aucune information.
PARERE Pierre Eugène	Mousse	25.06.1829 Brest(29)	Disparu	Fils de PARERE Pierre Joseph Marie (rouleur de petites voitures) et CARROUR Jeanne Marie Yvonne.
POURCEVIGNE Pierre	Apprenti marin		Disparu	aucune information.

L'Amiral Jean-Baptiste Grivel,

né à Brive-la-Gaillarde (Corrèze)
le 29 août 1778
et mort à Brest
le 10 septembre 1869.

Préfet maritime de Brest de 1834 à 1846.

Créé pair de France le 6 avril 1845.

Cliché du célèbre photographe
Félix Nadar (1820-1910)

Ascendance de Jules François Nicolas Marcel LE MOINE

Génération I

1 **LE MOINE** Jules François Nicolas Marcel ° 16/09/1811 BREST + 14/09/1845 RADE DE BREST
Lieutenant de vaisseau, Commandant de La Doris
LE LOUP de VARENNE Marie Olive ° 28/05/1819 BREST x 18/07/1842 BREST + 09/07/1850 BREST

Génération II

2 **LE MOINE** François Marie Marcel ° 30/10/1781 BREST + 14/02/1873 BREST
Lieutenant de vaisseau en 1811, Capitaine de vaisseau
3 **TROUILLE** Françoise Agnès Adélaïde ° 03/06/1787 BREST x 26/12/1810 BREST + 16/05/1863 BREST

Génération III

4 **LE MOINE** Marcel Alexis ° 08/03/1732 RENNES + 12/05/1801 BREST
Trésorier de la Marine à Brest, Commmissaire de la Marine
5 **GENUIT** Marie Louise Nicole ° 01/04/1752 MORLAIX x 08/05/1775 BREST + 25/12/1840 BREST
6 **TROUILLE** Jean Nicolas ° 25/04/1752 VERSAILLES + 03/08/1825 BREST
Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en 1811, Député du Finistère
7 **SOUCY** Julienne Renée ° 22/08/1760 RENNES x 29/05/1781 RENNES + ../../1827

Génération IV

8 **LE MOINE** Marcel Pierre ° 30/01/1695 RENNES
Tailleur d'habits
9 **GIRON** Mathurine ° 02/02/1701 RENNES x ..../1726 + 06/09/1732 RENNES
10 **GENUIT** Pierre François ° 18/02/1730 MORLAIX + 1775/....
11 **HAUDEMER** Marie Françoise ° 09/02/1728 MORLAIX x 15/02/1752 MORLAIX + .../1775
12 **TROUILLE** Jean
Cordonnier
13 **DUPONT** Marie Marguerite
Domestique
14 **SOUCY** Joseph
15 **LEBRETON** Geneviève x 30/05/1752 RENNES

Génération V

16 **LE MOINE** Marcel ° ca ../../1666 + 18/01/1733 RENNES
Tailleur d'habits
17 **CHAUDIÈRE** Gilette ° 21/11/1674 RENNES x 08/07/1691 RENNES + 27/06/1759 RENNES
18 **GIRON** Guillaume ° ../../1662 + 15/11/1710 RENNES
Maître-maréchal
19 **MARTIN** Mathurine ° 12/07/1676 RENNES x 12/07/1693 RENNES
20 **GENUIT** Jean Baptiste ° 12/12/1700 MORLAIX
Négociant à Morlaix
21 **HOUVET de BEAUVALLON** Etiennette Françoise x 27/11/1722 MORLAIX
22 **HAUDEMER** Jean ° 04/09/1664 JANZÉ (35)
23 **LAVOYE** Marie Jeanne ° 15/08/1696 MORLAIX x 08/01/1714 MORLAIX

Génération VI

32 **LE MOINE** Marcel
34 **CHAUDIÈRE** Pierre ° ca ../../1637 + LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ (35)
35 **MOREL** Jeanne
38 **MARTIN** Juien
39 **ROUXEL** Nicole x 03/10/1659 RENNES
40 **GENUIT** Jean Baptiste ° ../../1668 + 07/06/1725 MORLAIX
"Honorable marchand"
41 **LE GOT** Anne ° ca ../../1666 x ..../1698 + 15/10/1736 MORLAIX
42 **HOUVET de BEAUVALLON** François + .../1722
43 **BOURGIS** Barbe ° ca ../../1671 x ..../1704 + 26/03/1736 MORLAIX
44 **HAUDEMER** Guy ° 20/08/1642 JANZÉ (35) + 23/03/1688 JANZÉ (35)
45 **DEBAYS** Jeanne x 24/06/1664 JANZÉ (35) + 09/02/1680 JANZÉ (35)
46 **LAVOYE** Jean Baptiste ° ../../1668 MORLAIX + 29/09/1741 MORLAIX
47 **MOUSTEROU** Marie ° ../../1676 MORLAIX x 16/09/1694 MORLAIX + 23/06/1752 MORLAIX

Génération VII

88 **HAUDEMER** Julien ° ca ../../1606 + 05/05/1675 JANZÉ (35)
89 **MARTIN** Perrine ° 03/03/1602 JANZÉ (35) x 16/11/1638 JANZÉ (35)
94 **MOUSTEROU** François
95 **CORBEL** Marie ° 03/04/1653 MORLAIX x 23/11/1671 LANDVISIAU

Génération VIII

178 **MARTIN** Julien
179 **MOREL** Jeanne
188 **MOUSTEROU** Guillaume
190 **CORBEL** François
191 **le BARZIC** Marie

Génération IX

380 **CORBEL** Guillaume
381 **ABGRALL** Marie

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Sébastien Raphalen, un entrepreneur méconnu de Plonéour-Lanvern

par Mathieu GLAZ.

Des cinq enfants de la famille Raphalen, Sébastien est certainement celui qui a le plus marqué la vie de ses contemporains, au point d'être probablement le seul dont on se souvienne encore de nos jours au-delà de son cercle familial.

Pourtant, quand on cherche à connaître le parcours de celui qu'on surnomme parfois encore *ar vieux,* on le fait souvent débuter à la fondation de l'usine Raphalen, à Plonéour, en 1926. Sébastien Raphalen a pourtant déjà cinquante-quatre ans ! Un demi-siècle d'existence au cours duquel le jeune homme qu'il était au début des années 1890, n'ayant probablement rien vu d'autre que Plovan et ses environs, allait être amené à élargir son horizon en découvrant des contrées inattendues et à développer un esprit d'entreprise remarquable. Nous vous proposons de découvrir ici son histoire.

De Plovan à Madagascar

En cette mi-novembre 1893, alors que l'automne s'est installé depuis de longues semaines, un fils fait ses adieux à sa mère, Corentine Le Scaon (1841-1911) : l'heure du service militaire a sonné pour lui.

Il pense peut-être à son père, Charles Corentin Raphalen (1841-1883), ancien maire de la commune, disparu dix ans plus tôt, et qui dort depuis lors sous une pierre tombale *(photo ci-contre)* située à quelques mètres de la boulangerie et auberge familiale qui l'a vu grandir, au cœur du bourg de Plovan.

Fort de ses vingt et un ans, Sébastien Raphalen, dit Bastien, quitte son bourg natal pour intégrer le 115e régiment d'infanterie (RI) de Mamers, aux confins de la Sarthe et de l'Orne.

Dans le train qui le mène de Quimper à Mamers, via Rennes et Le Mans, le futur soldat de 2e classe est sans doute loin d'imaginer jusqu'où va le mener son engagement.

Sébastien Pierre Marie Raphalen a vu le jour le 20 juin 1872 dans une famille de commerçants solidement implantée au bourg de Plovan. Il est le septième d'une fratrie de onze enfants, dont cinq seulement atteindront l'âge adulte :

- Pierre Marie (1869-1924), qui reprend le commerce familial au bourg de Plovan pour le transformer en florissant négoce de vins, avant de faire faillite au début des années 1920[1].
- Daniel Marie (1875-1911), engagé dans l'infanterie coloniale dès 1896, devenu sous-officier en prenant part à une série de campagnes au Soudan et au Tonkin.
- Jean Daniel (1876-1950), boulanger à Plovan puis à Pluguffan avant de devenir commerçant à Pont-l'Abbé, où il tient l'hôtel-restaurant La Tour d'Auvergne, place Gambetta, à partir de 1906[2].
- Marie Corentine (1878-1908), mariée le 13 juin 1897 avec Jean-Marie Le Pape, boulangère et épicière au bourg de Plovan, disparue prématurément dans sa trente et unième année[3].

Sa fiche matricule décrit un homme d'1,60 m, aux cheveux et sourcils noirs, les yeux bruns et le visage ovale. Il arrive au corps le 17 novembre 1893 et y demeure jusqu'à son transfert, par décision du gouverneur militaire de Paris, à la 23e section d'infirmiers militaires (SIM) de Troyes (de septembre 1894 à septembre 1895), puis dans la 30e SIM de Perpignan (de septembre 1895 à septembre 1896), formée pour participer à l'expédition de Madagascar.

Au sein de cette dernière, il embarque à Marseille pour prendre part à la campagne de conquête, puis de pacification, de cette nouvelle colonie française. Son navire emprunte sans doute la route la plus courte : après avoir traversé la Méditerranée en direction de l'Égypte et franchi le canal de Suez, il vogue en mer Rouge, longeant les côtes de l'Arabie et de la corne de l'Afrique, avant d'entrer dans l'ancienne mer des Indes.

La caserne de Mamers

[1] GLAZ Mathieu, *"La chute de la maison Raphalen"*, Bulletin municipal de Plovan, 2017, p. 26-35 (consultable sur Internet).
[2] Idem, *"Chez Raphalen. Petite histoire du plus vieil hôtel-restaurant de Pont-l'Abbé"*, Cap Caval n° 38, juillet 2017, p. 26-32.
[3] Idem, *"Saga des Raphalen : suite et fin"*, blog du patrimoine de Plovan, 20 octobre 2017

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Débarquement du corps expéditionnaire français près de Majunga, au nord de Madagascar, en 1895

Débarqué sur la plus grande île de l'océan Indien en septembre 1895, il y passe près de six mois, à la jonction de la saison sèche et de celle des pluies, un climat tropical qui dut lui faire regretter le doux hiver breton.

De retour en métropole en février 1896, il est mis en disponibilité en septembre de la même année, après presque trois ans sous l'uniforme[4]. Il regagne le petit bourg de Plovan où, qualifié de boulanger (1897) ou de commerçant (1900), il renoue avec sa vie antérieure, demeurant auprès de sa mère pendant près de quatre ans.

L'argent du beurre

Est-ce à l'occasion du mariage de son frère cadet Jean, dont il est le témoin, avec Marie-Désirée Berrivin, à Plonéour le 18 avril 1900, qu'il fait la rencontre de sa future épouse ? C'est plausible. Toujours est-il qu'un mois après cette première union plovano-plonéouriste, le bourg de Plonéour abrite une seconde union d'un enfant Raphalen : Sébastien et Marie[5] s'unissent à la mairie le 16 mai 1900.

La mariée appartient à une famille de cultivateurs établie pendant près de deux décennies à Trégonda en Plonéour, au nord du hameau de Lanvern. La ferme occupée par les Lucas dans les années 1880-1890 est relativement importante si on en juge par le nombre de domestiques à leur service[6].

Faute de successeur, Marie Jézéquelou, veuve Lucas, quitte les lieux entre 1896 et 1901 pour s'établir au bourg de Plonéour. Ses trois filles aînées sont déjà toutes mariées et établies dans d'autres fermes de la commune :

- Marie Perrine Lucas (1874-1959), mariée le 17 mai 1893 avec Jean Marie Carval. Ils ont six enfants survivants. Ils sont cultivateurs à Trégonda (1896) puis à Kerguellou (1901-1911).
- Marie Jeanne Lucas (1876-1898), mariée le 16 mai 1894 avec Pierre Jean Guénolé. Cultivateurs à Kersulec (1896), ils ont une fille, seule survivante de quatre.
- Marie Anne Lucas (1878-1913), mariée le 8 juin 1898 avec Louis Michel Marie Scouarnec. Ils ont six enfants et sont cultivateurs à Keribic (1901-1910) puis à Kergueff (1911).

Derniers de la fratrie, Marie Louise et les jumeaux Anne Marie (1883-1917) et Jean Marie Lucas (1883-1916) se marient quelques années après.

La première épouse donc Sébastien Raphalen en 1900.

La seconde, unie le 20 juin 1907 à Guillaume Sébastien Andro, devient cultivatrice à Kernévez et donne naissance à deux enfants.

Quant au troisième, unique garçon de la fratrie, après avoir embrassé la carrière d'instituteur, il est le seul à quitter la commune de Plonéour. Il se marie à Saint-Derrien le 21 octobre 1909 avec Louise Bérrégar, dont il a un fils. Mobilisé dès le début de la Première Guerre mondiale, il meurt le 26 octobre 1916 à Rancourt, pendant la bataille de la Somme.

Sébastien Raphalen et Marie Louise Lucas
Extrait de Nicole et Félix Le Garrec,
Le siècle des Bigoudènes, p. 10)

Les époux Raphalen-Lucas s'installent après leur mariage comme commerçants au bourg de Plonéour.

L'évolution des "qualités" accordées à Sébastien Raphalen au cours des années 1900-1930 dans les recensements ou les actes d'état civil résume à elle seule le parcours professionnel exceptionnel du personnage : qualifié initialement de boucher (1901-1907) – parfois même de cabaretier (1903) –, il est ensuite présenté comme marchand de beurre et d'œufs (1921) et finalement comme industriel (1931) ! Il semble que son commerce se situait dans la rue principale du bourg (abritant actuellement une agence *Groupama*, face à la nouvelle mairie). La tradition familiale rap-

[4] Archives départementales du Finistère, site de Quimper [ADF], 1 R 1113, classe 1892, n° matr. 944.
[5] Elle est née à Plonéour le 16 avril 1881, fille de Jean Louis Lucas (1848-1884) et de Marie Jézéquelou (1851-1908). Elle meurt à Plonéour le 11 novembre 1973.
[6] Les domestiques sont deux (recensements de 1886 et 1896) ou trois (recensements de 1881 et 1891). En 1901, le ménage formé par Jacques Daniel et Marie-Louise Canévet a remplacé la famille Lucas.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

porte que c'est dans ce premier commerce, au fond de son jardin, qu'il commença à fabriquer ses premières conserves.

Le nombre d'employés indiqué par les recensements témoigne de la croissance rapide de l'activité du couple : de 1901 à 1911, l'effectif passe d'un à huit domestiques. Dès 1906, des laitiers sont mentionnés, signe que l'établissement fabrique déjà du beurre[7]. Bien implanté localement, notamment sur le marché de Pont-l'Abbé[8], Sébastien Raphalen étend peu à peu ses affaires à une large partie du Finistère. En mars 1914, il est par exemple retenu comme fournisseur par l'hôpital maritime de Brest pour la période avril-septembre 1914. Il obtient les six lots mis en adjudication, correspondant à 1 tonne de beurre (300 kg de beurre fin pour table et 700 kg de beurre frais) et 18 000 œufs de poule, pour une somme totale de 17 080 francs[9].

Pour répondre à de pareilles commandes, à une époque où

les propriétaires de vaches laitières et de poules pondeuses sont à mille lieues des performances de nos actuels éleveurs intensifs, Sébastien Raphalen a dû constituer un vaste réseau de fournisseurs, petits ou gros fermiers des alentours, à même de lui procurer les matières premières nécessaires à son négoce.

Son activité de marchand de biens lui permet d'acquérir à cette fin plusieurs fermes et des terres agricoles, notamment au bourg de Plonéour et aux environs immédiats. Cette production déjà conséquente suppose évidemment des moyens de collecte, de conservation et de livraison assez évolués pour son temps.

Si on se focalise un instant sur l'année 1914 pour observer la position des enfants Raphalen et apparentés à l'échelle du Pays bigouden, on constate qu'elle est plutôt enviable : Pierre Marie est un prospère négociant en vins à Plovan ; Jean est à la tête d'un hôtel réputé à Pont-l'Abbé ; Jean Marie Le Pape, veuf de Corentine Raphalen, est un commerçant incontournable de Plovan. Quant à Sébastien, il est, comme on vient de le voir, un important marchand de beurre et d'œufs à Plonéour.

Avec l'entrée en guerre de la France en août 1914, les activités déjà florissantes de ce dernier vont connaître un tournant décisif.

Pour l'heure, comme ses frères et beaux-frères, Sébastien, désormais âgé de quarante-deux ans, est mobilisé contre l'Allemagne. Ayant reçu l'ordre de rejoindre le 86e régiment d'infanterie territoriale de Quimper le 2 décembre 1914, il est envoyé dans la zone de front en Champagne.

Il a la chance d'être renvoyé dans ses foyers dès le 12 avril 1915, comme père de famille nombreuse[10].

En effet depuis 1900, plusieurs enfants sont nés de son union avec Marie Louise Lucas :

- Marie Marine Corentine (née au bourg de Plonéour le 15 juillet 1901 – morte à Pont-l'Abbé le 17 février 1991), mariée le 16 septembre 1929 à François Kersual. Ils ont un fils.
- Corentine Désirée Marie (née au bourg de Plonéour le 14 février 1903 – morte à Plonéour le 9 septembre 1940), mariée le 22 juillet 1924 à Yves Le Garrec. Ils ont cinq enfants.
- Léontine Corentine Marie (née au bourg de Plonéour le 21 janvier 1905 – morte à Pont-l'Abbé le 3 novembre 1977), mariée le 8 juillet 1948 à Henri Nicoulaud, divorcée en 1969.
- Daniel (né au bourg de Plonéour le 1er septembre 1907 – mort à Plonéour-Lanvern le 2 août 1972).
- Félix Sébastien Marie (né au bourg de Plonéour le 30 septembre 1910 – mort à Plonéour-Lanvern le 16 juillet 1983), marié en 1937 à Juliette Girard. Ils ont deux enfants.
- Une fille anonyme (mort-née au bourg de Plonéour le 21 janvier 1914).

Quelques années plus tard, naît un dernier enfant :

- Albert Georges (né au bourg de Plonéour le 6 avril 1918 – mort à Quimper le 31 décembre 2006), marié en 1945 à Léa Cabillic. Ils ont deux filles.

Plonéour-Lanvern

Mariage. — Le Lundi 16 septembre a été célébré à Plonéour-Lanvern le mariage de M. Kersual, négociant en vins à Audierne, et de Mlle Raphalen, fille de l'industriel bien connu de Plonéour-Lanvern.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux et nos sympathiques félicitations à leurs familles.

Extrait du *Citoyen*, 26 septembre 1929 (ADF).

[7] Lors du comice agricole cantonal de 1908, qui se déroule à Plozévet, un "Raphalen, du bourg de Plonéour" est classé 7e et dernier prix dans la catégorie "beurre" : *Le Finistère*, 12 septembre 1908.

[8] En 1911, un accident de la route implique l'attelage Raphalen au marché du jeudi à Pont-l'Abbé : *Ouest-Éclair*, 8 février 1911 ; *Le Citoyen*, 15 avril 1911.

[9] *Ouest-Éclair*, 26 mars 1914.

[10] ADF, site de Quimper, 1 R 1113, classe 1892, n° matr. 944.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

De l'art de rebondir

De retour aux affaires en pleine guerre, il devient fournisseur pour la zone de front. C'est ainsi qu'à travers lui, les poules bigoudènes ravitaillent la région de Nancy (Meurthe-et-Moselle) en œufs durant l'année 1918. Suspecté après le conflit de ne pas avoir respecté les prix de vente fixés par l'État et d'avoir ainsi profité du contexte de pénurie pour s'enrichir illégalement, il est jugé par le tribunal correctionnel de Quimper au printemps 1919. Il est reconnu coupable et les juges le condamnent à six mois d'emprisonnement et à 6 000 francs d'amende. Rejugé en appel à Rennes en octobre 1919, il est à nouveau condamné pour spéculation illicite, mais voit sa peine réduite à un mois de prison et au versement de l'amende fixée à Quimper[11].

Un article de presse rapportant l'affaire nous apprend la manière dont Sébastien Raphalen a pris pour habitude de mener ses affaires : "*M. Raphalen, étendant d'une part son commerce sur la majeure partie de l'arrondissement de Quimper, s'entêtant d'autre part à ne pas vouloir aller dans les marchés, mais à attendre les fermiers au croisement des routes faussa, à n'en pas douter les cours des marchés. Il a été du reste déjà condamné pour fait de même nature*[12]". Ce n'est donc pas la première fois que Sébastien Raphalen a affaire à la justice. Ce ne sera pas non plus la dernière.

Ses ennuis judiciaires ne l'empêchent pas de nourrir des ambitions politiques. Héritant de l'intérêt paternel pour la chose publique, il aspire à rejoindre le conseil municipal de Plonéour, sa commune d'adoption, lors des élections de novembre 1919.

Mais, inscrit sur la liste de gauche menée par Pierre Jean Tanniou, il est battu par la liste conservatrice du maire sortant, René Daniel[13]. Ses démêlés avec la justice n'y sont peut-être pas étrangers. Faute de recueillir les suffrages de ses concitoyens, il se console en agissant en sous-main pour favoriser les candidats qui lui sont chers. Proche des Le Bail – comme en témoignerait le choix des prénoms très "baillistes" Albert et Georges pour son dernier enfant né en 1918 –, il ne serait pas étranger à la tentative d'implantation d'Albert Le Bail, fils de Georges, député-maire de Plozévet, à Plonéour-Lanvern à la fin des années 1920. Ses propres fonctions officielles à Plonéour se limitent dans le même temps au simple exercice de la charge de répartiteur.

Un malheur n'arrivant jamais seul, les semaines qui suivent le jugement de Rennes et son échec électoral mettent Sébastien Raphalen à rude épreuve. Fin décembre 1919, alors qu'il croise, au volant de son automobile, la voiture à cheval du couple Queffurus sur la route menant de Plozévet à Pouldreuzic, "*Raphalen, marchand de beurre au bourg de Plonéour-Lanvern*," rapporte le journal *Le Finistère*, "*actionna la corne du véhicule. Aussitôt le cheval se cabra et franchit un petit talus qui borde la route, entraînant la voiture et les personnes qu'elle contenait, dans un ravin profond de 5 à 6 mètres. Mme Queffurus se trouva engagée sous la voiture qui avait versé et fut assez fortement contusionnée. Le cheval fut également blessé à une jambe et la voiture en partie brisée ainsi que les harnais*"[14].

Quelques jours plus tard, début janvier 1920, Sébastien Raphalen est victime d'un vol de grande ampleur. Alors qu'il se trouvait chez Mme Tareau, débitante à Larvor en Loctudy, pour boire un verre avec deux instituteurs, un individu lui dérobe les 5 500 francs contenus dans une caisse imprudemment laissée sur le siège de son camion automobile[15].

Cette série noire s'achève fin janvier lorsqu'en exécution du jugement de la cour d'appel de Rennes, M. Raphalen est arrêté et conduit en prison. L'événement ne passe évidemment pas inaperçu dans le Landerneau local[16]. Seul le journal *Le Citoyen* prend la défense du commerçant plonéouriste et dénonce entre les lignes d'obscures et très hypothétiques pressions.

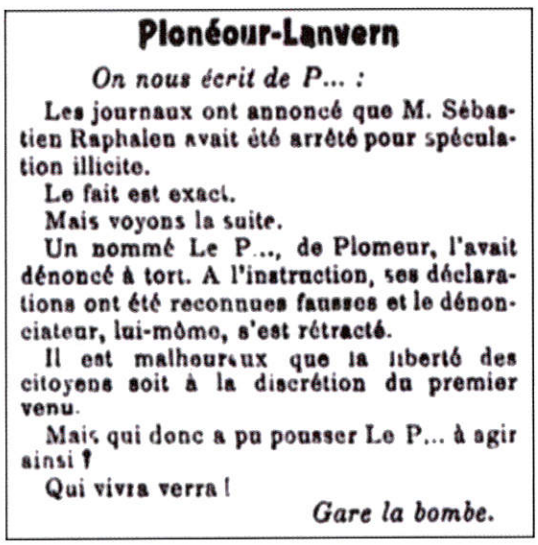

Plonéour-Lanvern

On nous écrit de P... :

Les journaux ont annoncé que M. Sébastien Raphalen avait été arrêté pour spéculation illicite.

Le fait est exact.

Mais voyons la suite.

Un nommé Le P..., de Plomeur, l'avait dénoncé à tort. A l'instruction, ses déclarations ont été reconnues fausses et le dénonciateur, lui-même, s'est rétracté.

Il est malheureux que la liberté des citoyens soit à la discrétion du premier venu.

Mais qui donc a pu pousser Le P... à agir ainsi ?

Qui vivra verra !

Gare la bombe.

Extrait du *Citoyen,* 30 janvier 1920 (ADF).

Est-ce dans ces mêmes années 1920 que Bastien Raphalen est amené à traverser la Manche pour une autre affaire judiciaire ? On l'a dit, outre son commerce d'œufs et de beurre, M. Raphalen est aussi marchand de biens. À ce titre, il s'intéresse particulièrement aux propriétés comprenant des arbres à même d'être transformés en poteaux de mines, qu'il exporte ensuite en Grande-Bretagne. La tradition familiale rapporte que la mauvaise qualité d'une de ses livraisons lui valut un procès outre-Manche dans les années d'entre-deux-guerres. Il s'y rendit, vêtu de son habituel costume bigouden et, bien que ne parlant pas la langue de Shakespeare, serait cette fois sorti relaxé du tribunal.

[11] Idem. Voir aussi *Ouest-Éclair,* 31 octobre 1919 et 6 novembre 1919.
[12] *Ouest-Éclair,* 31 octobre 1919.
[13] *Le Citoyen*, 28 novembre 1919.
[14] *Le Finistère*, 24 janvier 1920.
[15] *Le Citoyen*, 9 janvier 1920 ; *Le Finistère*, 10 janvier 1920 ; *Le Progrès du Finistère*, 20 janvier 1920.
[16] *Le Courrier du Finistère,* 24 janvier 1920.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Sans surprise, cet enchaînement de problèmes semble affecter les affaires des Raphalen dans l'immédiat après-guerre.

Les effectifs employés à leur service diminuent : après avoir compté jusqu'à huit salariés, le commerce n'emploie plus que cinq personnes en 1921, à savoir une cuisinière, un cuisinier, deux garçons et un conducteur d'auto, Michel Le Cœur, né à Peumerit en 1901, qui fonde quatre ans plus tard à Pouldreuzic une entreprise de transport appelée elle aussi à faire florès.

Vue aérienne de l'usine Raphalen vers 1970 (extrait de Keleier *n° 31, p. 20)*

Il est tentant d'établir un lien entre cette diminution du nombre de salariés et les ennuis judiciaires qui touchent le patron en 1918-1920.

Est-ce là aussi qu'il faut chercher les origines du virage professionnel qu'il s'apprête à prendre ? Sans l'affirmer, on ne peut s'empêcher d'y penser. Toujours est-il que, dès 1926, délaissant le beurre et les œufs qui avaient fait sa fortune, Sébastien Raphalen se met à produire des conserves de légumes (petits pois, haricots verts...) et de poissons (maquereaux, sprats, thon...) auxquelles s'ajoutent, comme nous le rappelle cet en-tête de facture de 1929, des boîtes de langoustines (!) et de pâté de porc. La jeune entreprise s'installe dans un vaste bâtiment fraîchement construit à la sortie du bourg de Plonéour, sur la route de Pont-l'Abbé. L'usine Raphalen est née.

Une réussite industrielle

Rapidement, le virage professionnel de la maison Raphalen est un succès : l'usine se porte bien et de nouveaux bâtiments viennent s'ajouter aux premiers au fur et à mesure que l'activité prend de l'ampleur.

Mais cet essor rapide et les nuisances qu'il engendre ne vont pas sans rencontrer certaines oppositions : ainsi, en 1935, un fermier voisin, Louis Morvan, propriétaire à Kerbréac'h, se plaint auprès de la municipalité des eaux stagnantes provenant de l'usine Raphalen[17]. Sébastien Raphalen a obtenu quelques mois plus tôt l'autorisation d'exploiter à Plonéour une fabrique de conserves de poissons, rangée dans la 2e classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, à charge pour l'usinier d'empêcher les nuisances que cette activité de production peut induire pour le voisinage : pullulation des mouches, stagnation des eaux résiduaires, pollution des eaux courantes...

Force est de constater que tous ces engagements ne semblent pas avoir été tenus[18]. La prise de conscience des conséquences environnementales d'un tel développement économique n'était pas encore à l'ordre du jour.

Jusqu'alors essentiellement masculins, les effectifs de l'entreprise Raphalen se féminisent brutalement à partir des années 1920 : hormis quelques hommes (employé de bureau, conducteur, ouvrier spécialisé, journalier...), la grande majorité des employés est désormais formée d'ouvrières.

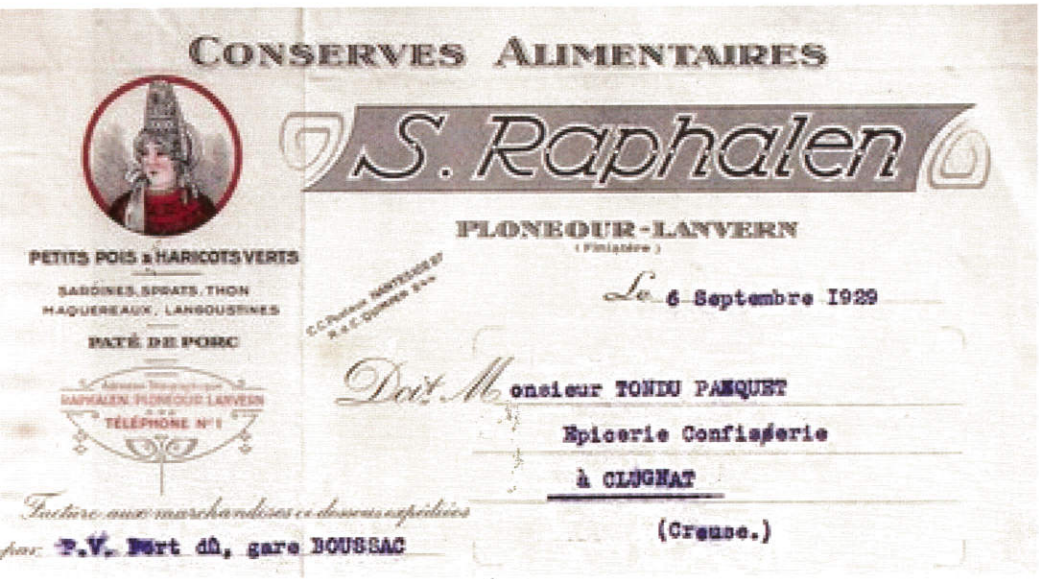
CONSERVES ALIMENTAIRES

S. Raphalen

PLONEOUR-LANVERN

(Finistère)

PETITS POIS & HARICOTS VERTS

SARDINES, SPRATS, THON

MAQUEREAUX, LANGOUSTINES

PATÉ DE PORC

TÉLÉPHONE N° 1

Le 6 Septembre 1929

Doit Monsieur TONDU PAMQUET

Epicerie Confiserie

à CLUGNAT

(Creuse.)

P.V. Part dû, gare BOUSSAC

En-tête d'une facture de la conserverie Raphalen en 1929 (coll. de l'auteur).

Ainsi apprend-on dans le recensement de 1931 que le bourg de Plonéour abrite douze femmes travaillant pour les Raphalen, dont dix ouvrières d'usine, contre seulement trois hommes (un comptable, un chauffeur d'auto et un sertisseur). Au plus fort de son histoire, l'usine emploie jusqu'à trois cents personnes.

Les photos aériennes donnent un aperçu de l'importance prise par le site de Plonéour dans les années 1970, alors à son extension maximale : derrière la maison du patron, visible en

[17] Archives municipales de Plonéour-Lanvern, registre des délibérations 1913-1950, f° 385 v°, séance du 3 novembre 1935 .
[18] *Le Citoyen,* 10 janvier 1935.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Ancienne maison de Sébastien Raphalen (coll. de l'auteur).

partie à droite, s'étendent de vastes bâtiments accueillant les chaînes de travail et les entrepôts.

À la halle d'origine, qui s'élève immédiatement derrière la maison, la seule à apparaître sur les photos aériennes de l'immédiat après-guerre, se sont ajoutées d'autres constructions plus récentes. Le nom du fondateur S. Raphalen s'étale en lettres majuscules sur le mur bordant la route de Pont-l'Abbé. Comme le veut l'usage, le patron-fondateur loge à côté de son usine, dans une grande demeure bâtie dans un style qui n'est pas sans rappeler la maison du conserveur concurrent, Jean Hénaff, à Pouldreuzic. Ses enfants, qui travaillent presque tous à l'usine, s'installent eux aussi à proximité.

À partir des années 1950, les Raphalen offrent même à leurs employés et à leurs familles la possibilité de s'installer dans un lotissement situé au sud-est de l'usine, sur un terrain caillouteux leur appartenant à la sortie du bourg, sur la route de Pont-l'Abbé.

Là, s'élèvent rapidement des maisons doubles ou individuelles bordées par des rues aux noms chantants : les allées des Hirondelles et des Mésanges ou encore la place des Fauvettes.

Quelques années plus tard, un autre lotissement placé sous leur patronage voit le jour, cette fois au nord-est de l'usine. Cette nouvelle série de constructions donne naissance au quartier résidentiel qui s'étend au sud de la route de Quimper entre les allées – aux noms tout aussi champêtres que les précédents – des Hortensias, des Peupliers, des Anémones et des Jonquilles.

Quand on sait, par ailleurs, que le terrain de football municipal est installé sur une autre propriété cédée par la famille Raphalen, on ne peut que prendre conscience du rôle essentiel que cette dernière joua dans le développement récent du bourg de Plonéour.

Les trois fils de Sébastien (Daniel, Félix et Georges Raphalen) sont employés à l'usine dès l'origine. Autour d'eux, la quasi-totalité des membres de la famille, enfants puis petits-enfants

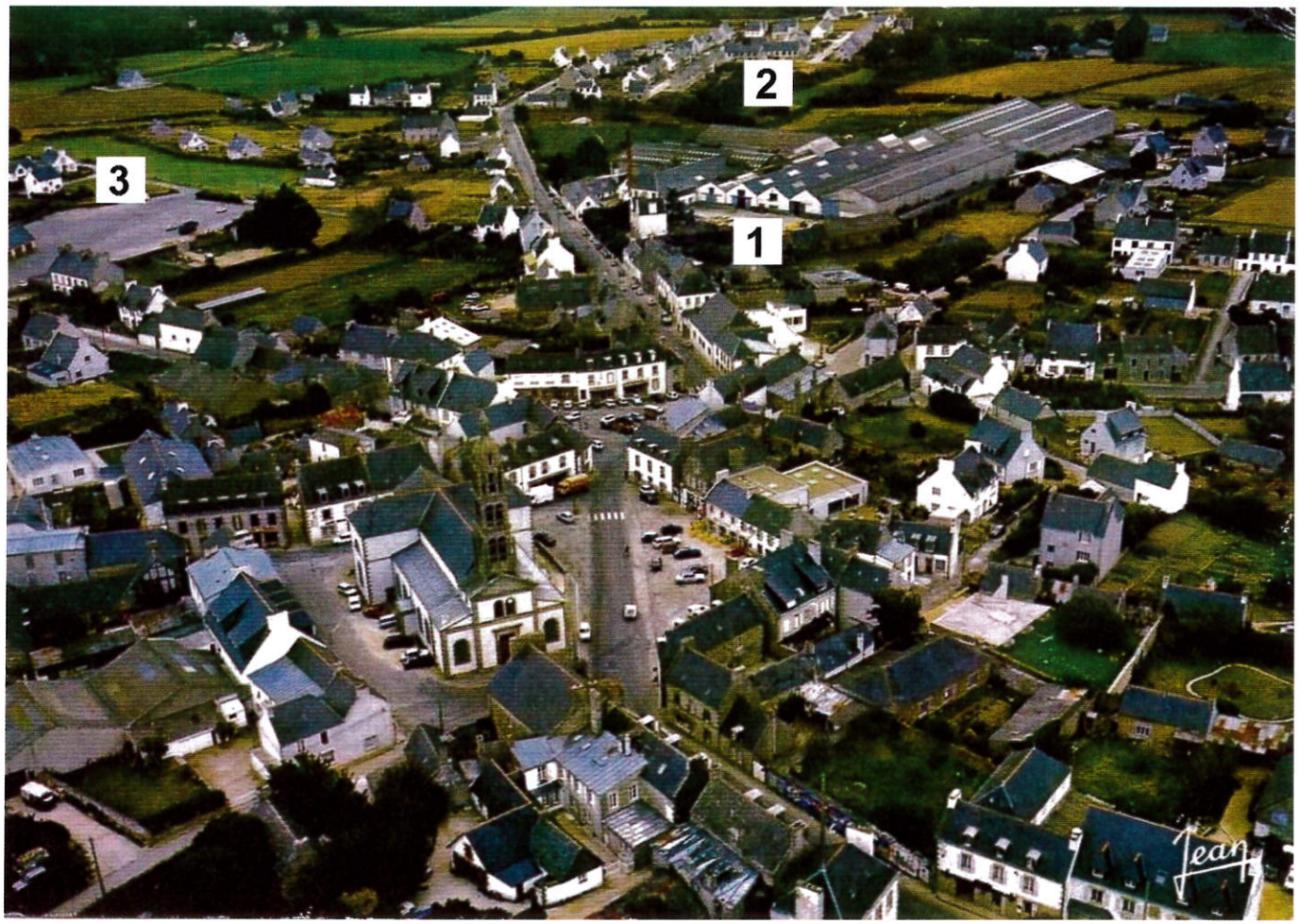

Vue du bourg de Plonéour dans les années 1970 où l'on distingue les bâtiments de l'usine et la maison de la famille Raphalen [1] ainsi que les deux lotissements [2 et 3] (coll. de l'auteur).

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

du fondateur, y travaillent à une période de leur vie professionnelle, occupant souvent des postes subalternes.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, alors que ses fils sont mobilisés, celui qu'on nomme sans doute déjà *ar vieux*, toujours aux affaires, tire avantage du fait que les Allemands veulent faire fonctionner l'usine pour obtenir le retour de captivité de ses deux derniers garçons et de quelques ouvriers. En échange de quoi l'usine Raphalen met en boîte *"toutes sortes de produits divers et notamment de la volaille, des choux fleurs, des salsifis, des épinards, des mûres, des fraises, de la compote de pommes* [...] *probablement pour le ravitaillement des troupes [allemandes]"*[19].

Entrant dans une forme de *"collaboration technique"* voire économique avec l'armée d'occupation, Sébastien Raphalen accepte le matériel frigorifique de fabrication suédoise mis à disposition par l'Allemagne hitlérienne afin de favoriser la production des conserveries alimentaires françaises, prêtant le flanc à la critique lorsque viendra l'heure de la Libération[20]. Pourtant, aux dires d'un membre de la famille, les gestes de bonne volonté de l'occupant n'empêchèrent pas le patriarche de réduire le rythme de la production à son strict minimum. Celle-ci devait malgré tout rester suffisamment conséquente pour qu'en septembre 1942, des résistants communistes locaux projettent de faire exploser les frigorifiques de l'usine, alors pleinement au service de l'effort de guerre allemand, avant de tenter vainement d'incendier des fûts vides[21].

Tombe de Sébastien Raphalen et de sa famille au cimetière de Plonéour-Lanvern (coll. de l'auteur)

Le temps des héritiers

Bastien Raphalen meurt à Plonéour-Lanvern peu après la guerre, le 27 janvier 1947.

Félix Le Garrec, un de ses petits-enfants appelé à connaître, en étroite association avec son épouse Nicole, la renommée pour son travail de photographe et de documentariste, a gardé un souvenir précis du jour de l'enterrement : *"à Plonéour, le froid est tel qu'il faut renoncer au corbillard. C'est dans une camionnette de l'usine, un véhicule utilitaire conduit par l'un des chauffeurs, que le conserveur rejoindra l'autre monde. La neige et la foule des grands jours, compacte et dense, tout de noir vêtue, seulement éclairée par la blancheur des coiffes, rehaussent le caractère exceptionnel et solennel de l'événement. Le corbillard improvisé fend lentement la marée humaine qui s'ouvre pour laisser passer le cercueil. Sa veuve conduit le cortège, en grande cape de velours noir – le mantelet des Bigoudènes –, entourée de ses enfants et petits-enfants, dont les cinq adolescents [NDR : les enfants Le Garrec élevés par leurs grands-parents Raphalen après la mort de leur mère en 1940] à qui l'aïeul avait offert son aile. Le cousinage proche à la mode de Bretagne, suit. Ce dernier hommage rassemble*

Remise de médailles aux employés de l'usine en 1961 :
au premier rang, de gauche à droite, Georges (avec les lunettes), Félix et Daniel Raphalen, Marie-Louise Lucas (veuve de Sébastien Raphalen), Marie Raphalen (épouse Kersual) et Léontine Raphalen (photo de Félix Le Garrec, coll. part.).

[19] Anonyme, *"Plonéour-Lanvern au XXe siècle : l'usine Raphalen"*, Keleier, n° 31, 2011.

[20] FICHOUX Jean-Christophe, *"La conserverie de poisson, 1939-1945 : une activité sinistrée ?"*, Guerres mondiales et conflits contemporains, 3/2002 (n° 207), p. 61-75. L'auteur note que, dès 1940, *"le président du Syndicat des conserveurs bretons adresse à tous les adhérents une lettre leur enjoignant d'accueillir favorablement les désirs de l'armée allemande. La grande majorité d'entre eux, sous la responsabilité de leur président, accepte sans que jamais l'envahisseur ne les oblige à traiter avec eux"*.

[21] http://www.gastonballiot.fr/le-pays-bigouden-dans-la-guerre/le-commissaire-soutif/ (consulté le 19 mai 2016).

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

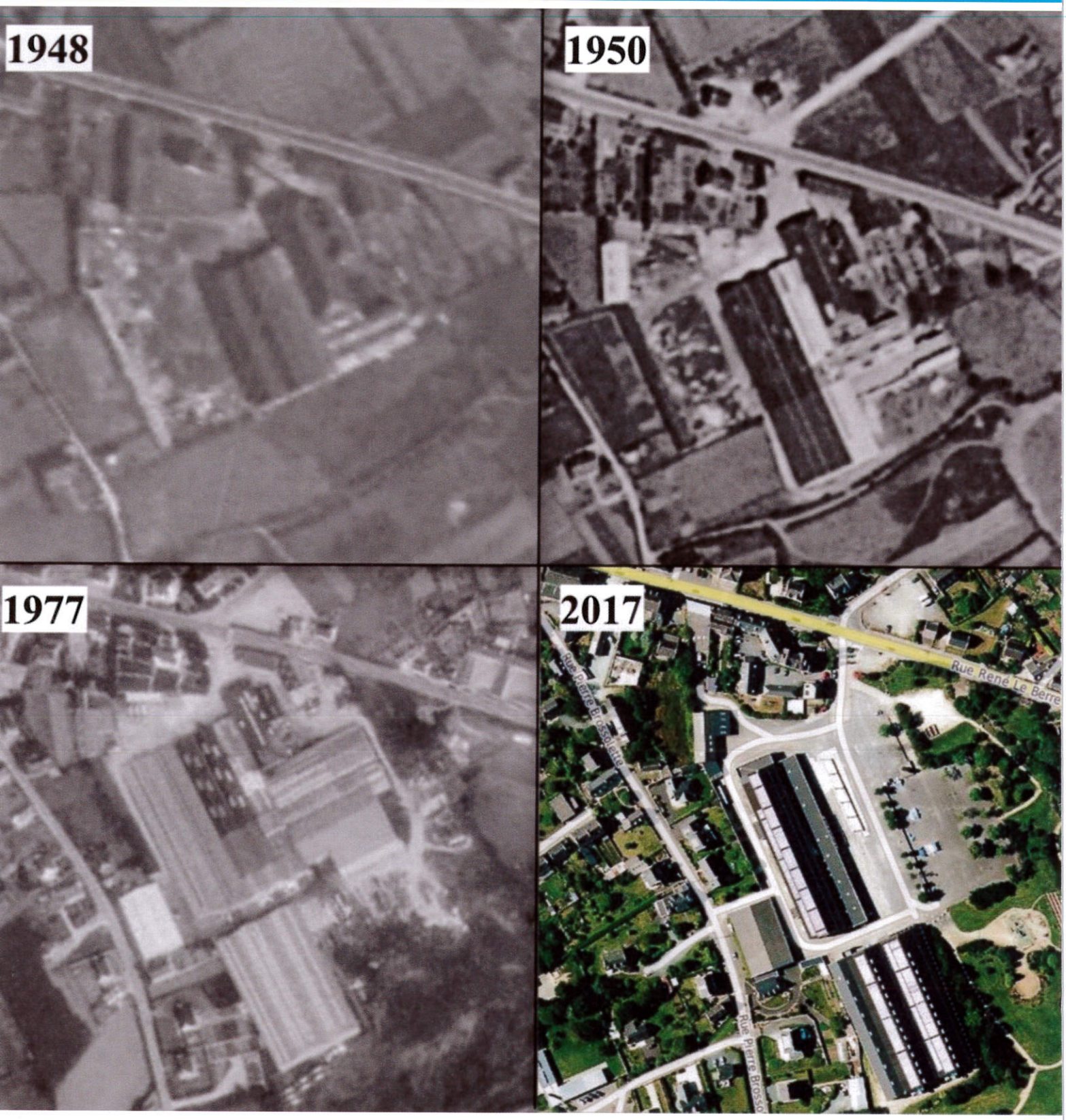

Vues aériennes du site de l'usine Raphalen entre 1948 et nos jours (extraites du site Géoportail)

patrons et ouvriers : le fleuron des grandes marques bretonnes est associé pour la circonstance à la famille ouvrière au grand complet[22]*".*

Après la disparition de son fondateur, l'entreprise Raphalen continue à se développer sous l'impulsion de ses enfants, en particulier de Daniel, avec l'acquisition d'une seconde usine à Quimperlé en 1956. En 1963, ils décident d'implanter une troisième usine à Rosières-en-Santerre, dans la Somme, les vastes exploitations picardes présentant l'intérêt de fournir facilement les quantités de légumes nécessaires à la production de conserves sans avoir à passer, comme dans le Pays bigouden, par d'innombrables courtiers. Mais le développement de ces nouvelles usines ne se fait pas au détriment de l'entreprise mère à Plonéour puisque celle-ci voit sa surface augmenter considérablement. Les quatre vues aériennes ci-dessus permettent de s'en rendre compte.

[22] LE GARREC Nicole, *Félix et Nicole Le Garrec, vivre et lutter pour des images*, Spézet, 2011, Coop Breizh, t. 1, p. 18.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Sur la photo de 1948, prise quelques mois après la mort du fondateur, apparaissent les premiers bâtiments : l'usine originelle, avec sa haute cheminée, ainsi qu'une première halle. On voit sur la seconde photo que cette dernière a été, dès 1950, prolongée de plusieurs mètres à son pignon méridional.

Les deux décennies suivantes voient la construction de deux halles supplémentaires – l'une en parallèle de la première, la troisième quelques mètres plus au sud – donnant au site son envergure maximale, visible ici en 1977, quelques mois après la vente de l'entreprise par la famille Raphalen aux Propriétaires réunis de Rosporden.

Comme on peut le voir sur la dernière vue, les bâtiments les plus récents ont échappé à la destruction au milieu des années 1990, lorsque la commune a réaménagé le site. Les parties les plus anciennes ont été démolies pour laisser place à une esplanade grise, goudronnée ou bétonnée, et à un skatepark.

Quelque temps après la mort de leur frère aîné, survenue en 1972, Félix et Georges Raphalen, les deux derniers frères, âgés respectivement de soixante-six et cinquante-huit ans, décident en accord avec le reste de la famille de vendre l'entreprise, aucun héritier ne souhaitant ou n'ayant été préparé à prendre la succession. En 1976, cinquante ans après sa fondation, l'usine est ainsi cédée à la société des Propriétaires Réunis de Rosporden, qui poursuit les activités désormais traditionnelles de conserves de légumes et de poissons pendant treize ans – des années marquées par d'importantes suppressions de postes et la fermeture du site de Quimperlé[23] – avant que l'entreprise ne soit revendue en 1989 à la société Exal, qui met fin à l'activité quelques mois seulement après le rachat, en 1990.

Le site de Plonéour est finalement acquis par la commune en 1995 et réaménagé dans les années suivantes, une partie des bâtiments étant, comme on l'a dit, détruite et une autre réhabilitée pour former l'actuel Espace Raphalen[24]. Il faut espérer qu'ainsi, malgré la fermeture de leur usine, le souvenir de Sébastien Raphalen et des siens échappera à l'oubli.

Mathieu Glaz
mathieu.glaz@hotmail.f

Espace Raphalen aujourd'hui (coll. de l'auteur).

L'auteur tient à remercier
Mme Anne-Marie Raphalen
et M. et Mme Félix et Nicole Le Garrec,
petits-enfants de Sébastien Raphalen,
pour leur aide et leurs encouragements.

[23] Elle est fermée en 1979. Les 90 postes sont supprimés et l'activité est redéployée sur Plonéour-Lanvern. Anonyme, "Quimperlé 1979 : octobre noir pour l'emploi", Mémoire vivante, bulletin IHS Bretagne, n° 1, novembre 2012, p. 3. Voir : http://www.cgt-bretagne.fr/IMG/pdf/Memoire_Vivante_No1.pdf (consulté le 29 juin 2017).

[24] Anonyme, *"Plonéour-Lanvern au XXe siècle : l'usine Raphalen"*, Keleier, n° 31, 2011.

Ascendance de Sébastien Pierre Marie RAPHALEN

Génération I

1 **RAPHALEN** Sébastien Pierre Marie ° 20/06/1872 PLOVAN + 27/01/1947 PLONEOUR-LANVERN
Industriel
LUCAS Marie Louise ° 16/04/1881PLONEOUR-LANVERN x 16/05/1900 PLONEOUR-LANVERN + 11/11/1973 PLONEOUR-LANVERN

Génération II

2 **RAPHALEN** Charles Corentin ° 04/08/1841 PLOVAN + 30/12/1883 PLOVAN
Débitant, Boulanger, Aubergiste, Maire de Plovan
3 **LE SCAON** Corentine ° 31/10/1841 PEUMERIT x 13/10/1862 PLOVAN + 02/09/1911 PLOVAN

Génération III

4 **RAPHALEN** Jean Daniel ° 23/10/1817 PLOVAN + 03/05/1869 PLOVAN
Aubergiste
5 **BATAILLE** Marie Françoise Michelle ° 16/01/1824 PLOVAN x 30/01/1839 PLONEOUR-LANVERN + 11/05/1853 PLOVAN
6 **LE SCAON** Herlé ° 02/03/1810 POULDREUZIC + 01/05/1853 PEUMERIT
Cultivateur
7 **LE HENAFF** Marie Jeanne ° 26/12/1818 PEUMERIT x 04/11/1840 PEUMERIT + 18/10/1903 TREOGAT

Génération IV

8 **RAPHALEN** Daniel ° 16/07/1795 PLOVAN + 14/03/1853 PLOVAN
9 **VOLANT** Marguerite ° 24/08/1792 PLONEOUR x 08/12/1814 PLOVAN + 15/02/1820 PLONEOUR
10 **BATAILLE** Charles Pascal ° 05/08/1791 LOUVIERS (27) + 02/09/1850 PLOVAN
Sous brigadier des douanes
11 **MOCQUARD** Louise Françoise ° 19/mess/06 QUIMPER x 23/11/1819 PLOBANNALEC-LESCONIL + 12/12/1864 PLOVAN
Débitante de tabac
12 **LE SCAON** Pierre Jean ° 10/02/1783 PLOVAN + 30/03/1835 POULDREUZIC
13 **GENTRIC** Catherine ° 20/12/1788 POULDREUZIC x 01/07/1806 POULDREUZIC + 13/04/1821 POULDREUZIC
14 **LE HENAFF** Pierre ° 26/01/1794 PEUMERIT + 10/12/1859 PEUMERIT
Cultivateur
15 **BERRIVIN** Jeanne ° 18/03/1795 PEUMERIT x 03/05/1813 PEUMERIT + 03/07/1858 PEUMERIT

Génération V

16 **RAPHALEN** Mathieu ° 26/12/1771 PLOVAN + 19/02/1845 PLOVAN
Cultivateur
17 **GOURMELEN** Marie ° 06/03/1774 PLOVAN x 18/05/1790 PLOVAN + 03/04/1815 PLOVAN
18 **VOLANT** Jean ° 08/04/1764 PLOMEUR + 19/01/1829 PLONEOUR-LANVERN
19 **LE GAOURER** Marguerite ° 17/01/1765 PLONEOUR x 03/07/1787 LOCTUDY + 01/10/1818 PLONEOUR
20 **BATAILLE** Joseph ° 04/02/1757 TOUQUES (14) + .../1819
Douanier à REDON
21 **DURY** Marie Antoinette ° ../../1754 + 14/05/1811 RIEC-SUR-BELON
22 **MOCQUARD** René Pierre ° 16/10/1756 ST-ETIENNE DE CORCOUÉ (44) + 03/11/1819 PLOBANNALEC-LESCONIL
Employé dans les Fermes du roy, "percepteur" en 1786 "préposé aux douanes royales" à son décès en 1819
23 **GUILLOU** Marie Généreuse ° 08/04/1762 LA MARNE (44) x ..../1786 LA MARNE (44) + 22/07/1812 PLOBANNALEC
24 **LE SCAON** Pascal ° 02/09/1739 PLOVAN + 19/04/1787 PLOVAN
25 **CANEVET** Louise ° 30/01/1753 PEUMERIT x 23/11/1779 PLOVAN + 1806/....
26 **GENTRIC** Michel ° 16/12/1759 LABABAN + 26/04/1801 POULDREUZIC
27 **GUELLEC** Marie ° 26/01/1763 PLOZEVET x 22/10/1782 POULDREUZIC + 27/06/1832 PLOZEVET
28 **LE HENAFF** Alain ° 24/03/1759 PEUMERIT + 22/10/1825 PEUMERIT
29 **le BESCOND** Catherine ° 09/11/1766 PEUMERIT x 22/07/1783 PEUMERIT + 17/08/1844 PEUMERIT
30 **BERRIVIN** Jean Guy ° 07/07/1757 PEUMERIT + 22/01/1830 PEUMERIT
31 **le PHUEZ** Jeanne ° 23/10/1764 PEUMERIT x 14/10/1777 PEUMERIT + 23/02/1799 PEUMERIT

Génération VI

32 **RAPHALEN** Daniel Guillaume ° 25/09/1750 PLOVAN + 29/03/1802 PLOVAN
33 **LE PAPE** Anne ° 09/09/1749 PLOVAN x 13/11/1770 PLOVAN + 23/10/1791 PLOVAN
34 **GOURMELEN** Guillaume ° 17/02/1746 PLOVAN + 02/06/1774 PLOVAN
35 **LE LOCH** Marie ° 08/12/1741 TREOGAT x 16/10/1764 TREOGAT + 09/09/1779 PLOVAN
36 **VOLANT** Laurent ° 11/02/1719 LOCTUDY + 04/06/1784 PLOMEUR
37 **LE LAY** Louise ° 05/06/1725 LOCTUDY x 04/02/1744 PLOBANNALEC-LESCONIL + 21/11/1766 PLOMEUR
38 **LE GAOURER** Jean ° 15/01/1737 PLONEOUR + 14/05/1789 PLONEOUR
39 **Le QUÉRÉ** Anne ° 17/10/1742 PLONEOUR x 29/01/1760 PLONEOUR + 10/03/1766 PLONEOUR
40 **BATAILLE** Jean Pierre ° 14/03/1720 ROUEN-St-Maclou + ../01/1775 TOUQUES
Douanier
41 **PREVEL** Marguerite ° 1720/.... x ../../1750 PONT-L'EVÊQUE (14) + 1757/....
42 **DURY** Antoine ° 1724/....
43 **ROBERT** Marie Anne ° 1724/.... x 16/02/1751 PONT-DE-L'ARCHE (27)
44 **MOCQUARD** Pierre Joseph ° 09/04/1736 MACHECOUL (44)
Noble Homme, Sieur de la Rivière Neuve
45 **MORNET de la GAUTRIE** Marie ° 1736/.... ST-ETIENNE DE CORCOUÉ (44) x 13/01/1756 SST-ETIENNE DE CORCOUÉ (44) + 24/08/1765 LA LIMOUZINIERE
46 **GUILLOU** François ° 1736/....
47 **FIOLLEAU** Marie ° ../../1730 LA LIMOUZINIERE (44) x 08/02/1757 ST-PHILBERT-de-GRAND-LIEU (44) + 04/08/1784 LA MARNE (44)
48 **LE SCAON** Jean ° 17/10/1706 LANVERN + 1762/....
49 **GUEGUEN** Marie ° 1706/.... PLOVAN x 16/06/1733 PLOVAN + 15/02/1762 PLOVAN
50 **CANEVET** Pierre ° 09/12/1719 TREOGAT + 16/10/1786 PEUMERIT
51 **BUREL** Louise ° 04/02/1724 PEUMERIT x 30/10/1747 PEUMERIT + 04/06/1779 PEUMERIT

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

52	**GENTRIC** Michel	° 26/04/1719 PLOZEVET		+ 09/07/1780 POULDREUZIC
53	**LAUTREDOU** Marie	° 24/02/1720 PLOVAN	x 15/07/1749 LABABAN	+ 08/08/1786 POULDREUZIC
54	**GUELLEC** Sébastien	° 01/01/1717 PLOGASTEL-ST-GERMAIN		+ 12/07/1770 PLOZEVET
55	**le GADONA** Catherine	° 05/12/1725 PLOZEVET	x 30/06/1761 PLOZEVET	+ 15/08/1772 PLOZEVET
56	**LE HENAFF** Pierre	° 07/11/1712 PEUMERIT		+ 10/10/1768 PEUMERIT
57	**LOUSSOUARN** Marie	° 03/09/1723 TREOGAT	x 17/02/1749 TREOGAT	+ 25/05/1793 PEUMERIT
58	**le BESCOND** Guillaume	° 06/01/1732 PEUMERIT		+ 1783/....
59	**BALOUIN** Anne	° 27/08/1730 TREOGAT	x 09/11/1746 PEUMERIT	+ 18/10/1777 PEUMERIT
60	**BERRIVIN** Alain	° 20/02/1728 PEUMERIT		+ 15/07/1779 PEUMERIT
61	**YVINOU** Marguerite	° 08/../1725 TREOGAT	x 22/07/1749 PEUMERIT	+ 01/10/1804 PEUMERIT
62	**le PHUEZ** Jean	° 31/12/1728 PEUMERIT		+ 09/12/1768 PEUMERIT
63	**CAOUDAL** Catherine	° 25/07/1737 LANVERN	x 26/01/1756 PEUMERIT	+ 20/09/1808 PEUMERIT

Génération VII

64	**RAPHALEN** Henry	° ../../1709 PLOVAN		+ 17/08/1784 PLOVAN
65	**LE HENAFF** Corentine	° 08/01/1718 PEUMERIT	x 04/09/1751 PEUMERIT	+ 24/05/1771 PLOVAN
66	**LE PAPE** Corentin	° ../../1706 PLOVAN		+ 05/06/1781 PLOVAN
67	**AUTRET** Jeanne	° 27/02/1711 POULDREUZIC	x 10/11/1750 PLOVAN	+ 18/12/1788 PLOVAN
68	**GOURMELEN** Guillaume	° ../../1715		+ 23/07/1749 PLOVAN
69	**DURAND** Marie	° 16/12/1713 PLONEOUR	x 27/01/1738 PLOVAN	+ 26/10/1779 PLOVAN
70	**LE LOCH** Louis	° 05/04/1711 TREOGAT		+ 21/04/1783 TREOGAT
71	**LOUSSOUARN** Clémence	° 01/08/1714 TREOGAT	x 14/10/1735 TREOGAT	+ 02/08/1778 TREOGAT
72	**VOLANT** Laurent	° 1690/.... PLOMEUR		+ 1744/....
73	**DENIEL** Anne	° 1690/.... LOCTUDY	x 25/01/1712 LOCTUDY	+ ..../1744
74	**LE LAY** Jean	° 1695/.... PLOMEUR		
75	**le DRESEN** Marie	° 1695/.... PLOMEUR	x 09/02/1711 PLOMEUR	
76	**LE GAOURER** Joseph	° ..../1702 PLONEOUR		+ 23/09/1775 PLONEOUR
77	**LODEN** Françoise	° 04/12/1710 LAMBOUR	x 22/10/1727 PLONEOUR	+ 16/03/1787 PLONEOUR
78	**Le QUÉRÉ** Jean Louis	° 13/05/1715 PLONEOUR		+ 30/03/1762 PLONEOUR
	"Honorable homme"			
79	**COIC** Marie	° 25/02/1718 PLONEOUR	x 14/07/1739 PLONEOUR	+ 21/03/1764 PLONEOUR
80	**BATAILLE** Jacques Guillaume	° 10/05/1695 ROUEN-St-Maclou (76)		
81	**ALORGE** Marie Elisabeth	° 23/12/1680 LE THUIL SIGNOL (27)	x 17/09/1714 LE THUIL SIGNOL (27)	+ 18/01/1732 LE THUIL SIGNOL (27)
88	**MOCQUARD** François	° 10/07/1690 MACHECOUL (44)		+ 26/01/1743 MACHECOUL (44)
	Docteur en médecine, Noble Homme, Avocat au Parlement			
89	**FLEURY** Jeanne	° 14/05/1700 MACHECOUL (44)		+ 01/05/1772 MACHECOUL (44)
90	**MORNET de la GAUTRIE** René	° 1706/....		
91	**ROQUEL** Françoise	° 1706/....		
92	**GUILLOU** Jean	° ../../1694 ST-JEAN DE CORCOUÉ (44)		+ ../../1768 LA MARNE (44)
93	**FIOLLEAU** Mathurine	° LA LIMOUZINIERE (44)	x 31/01/1719 LA LIMOUZINIERE (44)	
94	**FIOLLEAU** Mathurin	° LA LIMOUZINIERE (44)		
95	**BAUD** Anne	° 21/02/1713 LA LIMOUZINIERE (44)		
96	**LE SCAON** Jacques	° ../../1677		+ 09/08/1727 LANVERN
97	**LODEN** Jacquette	° ../../1674	x 15/10/1703 LANVERN	+ 30/04/1714 LANVERN
98	**GUEGUEN** Allain	° ../../1674 PLOVAN		+ 02/05/1744 PLOVAN
99	**LE GALL** Marguerite	° ../../1660 PLOZEVET	x 16/02/1702 PLOZEVET	+ 09/10/1760 PLOVAN
100	**CANEVET** Thomas	° 1683/....		+ 1727/1759
101	**URZUNOU** Jacquette	° ../../1683	x ..../1709	+ 31/03/1759 PLOVAN
102	**BUREL** Alain	° ../../1702 PEUMERIT		+ 01/05/1774 PEUMERIT
103	**le TOULLEC** Jeanne	° ../../1704 PEUMERIT	x 26/10/1722 PEUMERIT	+ 28/04/1746 PEUMERIT
104	**GENTRIC** Alain	° ../../1675		+ 26/05/1731 PLOZEVET
	Laboureur de terre			
105	**KERIVEL** Anne	° 22/03/1681 POULDERGAT	x 27/11/1704 PLOZEVET	+ 27/05/1763 POULDREUZIC
106	**LAUTREDOU** Allain	° ../../1683 POULDREUZIC		+ 25/08/1765 LABABAN
107	**le GUICHAOUA** Perrine	° ../../1698	x 22/10/1713 LABABAN	+ 03/03/1730 LABABAN
108	**GUELLEC** Alain	° ../../1678		+ 17/04/1753 PLOZEVET
109	**LE GOFF** Jacquette	°1678/....		+ ..../1753
110	**le GADONA** Etienne	° 10/05/1702 PLOZEVET		+ ..../1753
111	**JULIEN** Marie	° 21/10/1696 PLOZEVET	x 16/11/1722 PLOZEVET	+ 01/11/1771 PLOZEVET
112	**LE HENAFF** Alain	° ../../1691 PEUMERIT		+ 16/05/1743 PEUMERIT
113	**le CORRE** Catherine	° POULDREUZIC	x 04/11/1709 PEUMERIT	+ ..../1749
114	**LOUSSOUARN** Gléran Joseph	° ../../1689 PLOVAN		+ 28/11/1749 TREOGAT
115	**JULIEN** Jeanne	° ../../1689 TREOGAT	x 09/11/1722 TREOGAT	+ 16/07/1758 TREOGAT
116	**le BESCOND** Alain	° 17/12/1684 PEUMERIT		+ 16/12/1754 PEUMERIT
117	**CREDOU** Jeanne	° ../../1680 LANDUDEC	x 21/07/1710 LANDUDEC	+ 20/04/1765 PEUMERIT
118	**BALOUIN** Jean	° 31/01/1683 TREGUENNEC		+ 1734/....
	Ménager			
119	**GUENEC** Jeanne	° 1683/....	x 24/09/1705 TREGUENNEC	+ 16/06/1734 TREOGAT
120	**BERRIVIN** Allain	° ../../1698 PLOVAN		+ 13/01/1731 PEUMERIT
121	**BALOUIN** Jeanne	° ../../1702 PEUMERIT	x 21/10/1720 PEUMERIT	+ 08/12/1782 PEUMERIT
122	**YVINOU** Guy	° ../../1700 TREOGAT		+ 29/01/1778 PEUMERIT
123	**RIOU** Renée	° 1700/.... PEUMERIT	x ../../1724	+ 20/12/1729 TREOGAT
124	**le PHUEZ** Jean	° ../../1700 PEUMERIT		+ 06/12/1773 PEUMERIT
125	**le BARS** Marguerite	° ../../1700 PEUMERIT	x 26/05/1727 PEUMERIT	+ 23/06/1760 PEUMERIT
126	**CAOUDAL** Tanguy	° 04/04/1700 PLONEOUR		+ 09/12/1761 PEUMERIT
127	**le CORRE** Louise	° ../../1703	x 10/02/1727 PLONEOUR	+ 02/11/1761 PEUMERIT

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Etienne Le Gouill, mort pour la France le 17 avril 1919,

par Agnès LE GOUILL , CGF n° 14733.

Dix-sept avril 1919, voilà six mois déjà que la guerre, la Grande Guerre a pris fin... Et pourtant, Étienne va être reconnu mort pour la France ! Étienne est né le 29 septembre 1896 à Plozévet, fils de Guillaume (frère de mon arrière-grand-père paternel) et de Marguerite Le Quéré. Il est le dixième enfant sur les douze que compte la famille. Comme son père, il sera cultivateur. En 1911, toute la famille vit à Trohinel à Plozévet. Marguerite Le Quéré, née Strullu, grand-mère, 85 ans, vit aussi avec eux[1].

Étienne a dix-huit ans quand la guerre éclate. Ses frères, Guillaume, Michel, Jean-Marie et Henri partent un à un pour le front. Puis vient le tour d'Étienne, qui selon son registre matricule est incorporé le 3 septembre 1917 au 87e Régiment d'Infanterie comme soldat de 2e classe pour partir aux armées le 21 mai 1918. Il passera au 128e RI 6eCie à partir du 12 août 1918[2].

Mais son registre matricule note aussi *"corps déposé à l'hôpital mixte du Mans, accident de chemin de fer"*. Accident de chemin de fer ? Je consulte les archives du Mans et celles de la Sarthe, sans aucun résultat. Puis, comme à mon habitude, je sollicite par mots-clés *"le gouill étienne"* sur le site Gallica.bnf.fr. Et je trouve des articles du journal *Ouest Éclair,* de la *Dépêche de Brest* ou encore *Le Réveil Fertois* sur un fait divers dramatique.

L'armistice du 11 novembre 1918 sonne la fin des hostilités. Mais les soldats, pour la plupart, ne retrouvent pas avant 1919, voire beaucoup plus tard, leur village. Étienne part en permission chez lui le 16 avril 1919.

Il s'éloigne du front avec d'autres gars comme lui, permissionnaires ou démobilisés, dans le train n° S1. À l'intérieur du train, nous pouvons imaginer une atmosphère de joie et du bonheur de sortir vivant de l'enfer de feu et de fer. Le trajet est long mais qu'importe. Direction l'Ouest, la Bretagne, le Finistère. Vers minuit et demi, le train vient de dépasser la gare de Conlie où il a effectué un court arrêt. Pourtant, le train doit de nouveau stopper suite au blocage d'un wagon à 1 500 mètres de la halte de Crissé. Le mécanicien Victor Chapelet ordonne au garde-frein[3] Limousin de poser au plus vite les pétards réglementaires pour couvrir le convoi. Le train B49, chargé de troupes américaines regagnant Brest, arrive à 90 km/h, passe sur les pétards qui éclatent. Le mécanicien Langevin serre aussitôt les freins mais trop tard. À 70 km/h, il vient percuter le train S1. Il est minuit cinquante-trois. Cinq wagons du train S1 sont pulvérisés, quatre wagons du B49 sont complètement broyés[4].

L'alerte est donnée. Un train de secours part de la gare du Mans, transportant les chirurgiens des hôpitaux de la ville, du matériel et des pansements. Toute la nuit, les services de santé s'emploient à dégager les blessés, dont certains ont subi de

La catastrophe de Sillé-le-Guillaume

La liste des morts et des blessés

LA CATASTROPHE SOUS TROIS ASPECTS DIFFERENTS

Ouest-Eclair, 19 avril 1919

[1] Recensement de 1911 Plozévet page 60 - AD 29 en ligne.
[2] Registre matricule 1084 cl 1916 Quimper.
[3] Cheminot dont la fonction était, à l'origine de serrer les freins de son train sous les ordres du mécanicien.
[4] *Le Réveil Fertois* 17 avril 1919, Ouest Eclair du 18 avril 1919, la *Dépêche de Brest.*

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

UN TAMPONNEMENT

A Crissé (Sarthe) un express heurte un train de permissionnaires

VINGT-DEUX MORTS

LE MANS, 17 avril. — Un grave accident de chemin de fer s'est produit cette nuit, sur la ligne Paris-Brest, près de Crissé (Sarthe), où stationnait, vers 3 heures, un train de soldats permissionnaires resté en panne à la suite d'une avarie de machine.

Le train express arrivant à toute vapeur a tamponné le convoi arrêté et a broyé plusieurs wagons. Il y a de nombreux morts et blessés.

Des secours ont été demandés à la gare du Mans. Les chirurgiens de l'hôpital sont immédiatement partis sur les lieux.

A midi, on avait retiré des débris des wagons, vingt-deux cadavres, dont seize de soldats américains.

Quarante-cinq blessés ont été transportés en ambulances automobiles dans les hôpitaux français et américains du Mans.

Des premières constatations, il semble résulter que le personnel des deux trains a fait tout le possible pour éviter une collision. Le chef du train de permissionnaires était allé, dès l'arrêt, placer des pétards sur les rails ; le mécanicien de l'express les entendit bien exploser, mais en raison de la déclivité de la voie et de la vitesse acquise, il ne fut pas maître de ses freins.

D'autre part, la gare de Conlie n'ayant pas reçu de celle de Crissé le signal avertissant que la voie était libre, on ne sait comment le train express a pu franchir cette gare.

Les soldats français, victimes de l'accident, au nombre de six, sont originaires de la Mayenne et du Finistère. Ce sont : Bruno Corentin et François Orhan, du 305e d'artillerie lourde, 9e batterie ; Yves Urvoas, du 62e d'infanterie, 5e compagnie ; Etienne Le Gouill, du 128e d'infanterie, 6e compagnie ; Laurent Galant, du 128e d'infanterie ; Jules Geslin, du 26e d'artillerie, 1re batterie.

Leurs familles ont été prévenues télégraphiquement. (*Matin.*)

Le Matin,
18 avril 1919

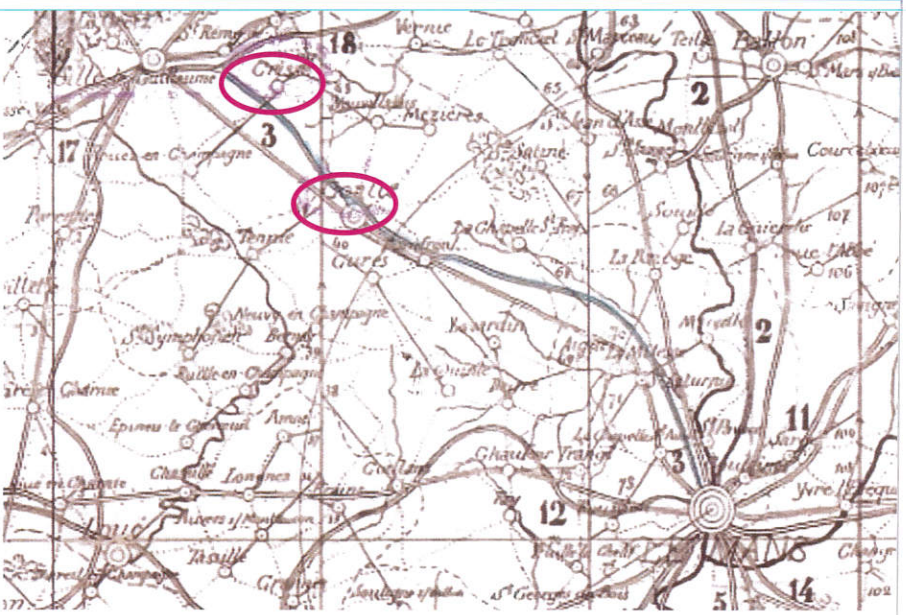

Carte montrant la position de Conlie et Crissé, lieu de l'accident.

En bas :
la page concernant
Etienne Le Gouill
dans le registre matricule
1R1571, vue 137,
n° matricule de recrutement :1084
Profession lors recensement :
cultivateur
Niveau d'instruction :
sait lire et écrire.

A droite :
son nom sur le monument
aux morts de Plozevet

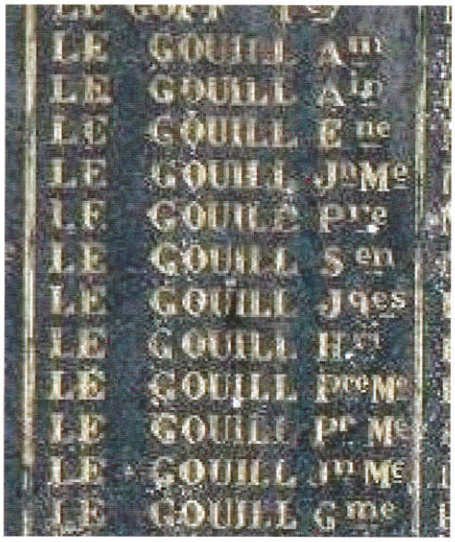

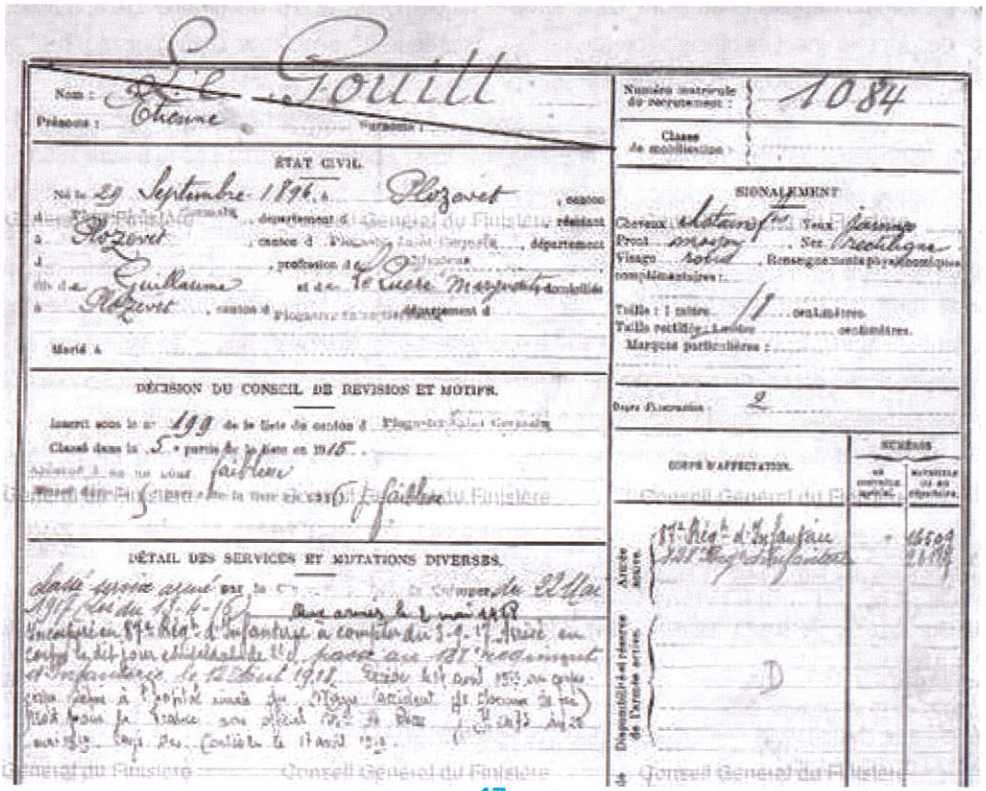
Nom : Le Gouill
Prénoms : Etienne
Numéro matricule du recrutement : 1084
ÉTAT CIVIL
Né le 29 Septembre 1896 à Plozevet
SIGNALEMENT
DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES
CORPS D'AFFECTATION

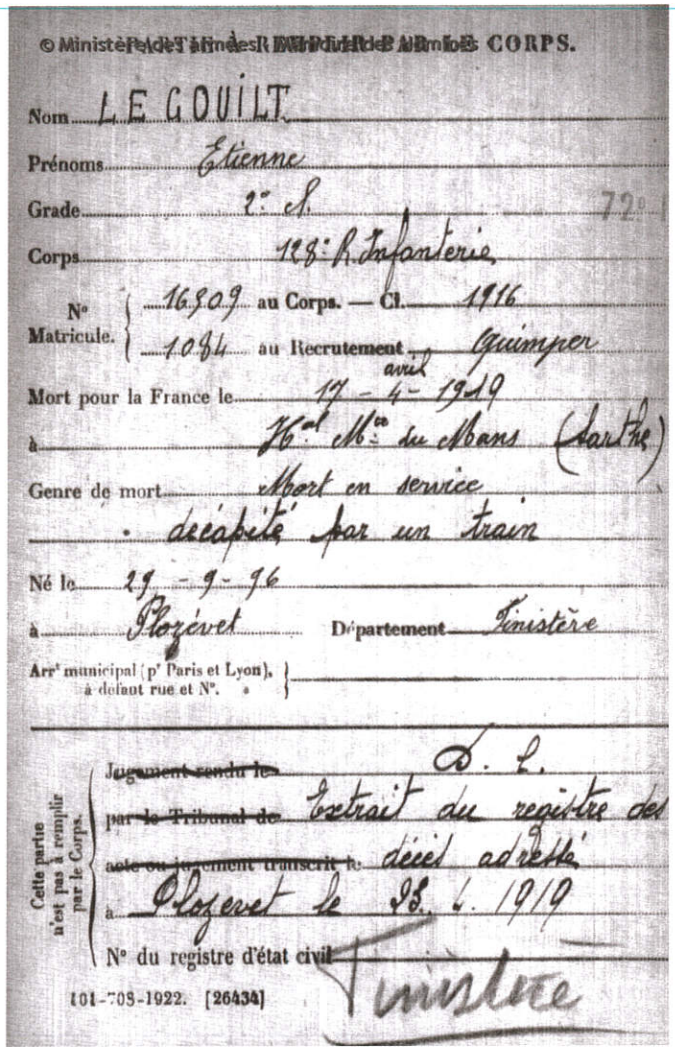

© Ministère de la Défense (Mémoire des hommes) CORPS.

Nom LE GOUILT

Prénoms Etienne

Grade 2e S. 79e

Corps 128e R. Infanterie.

N° Matricule. 16909 au Corps. — Cl. 1916
1094 au Recrutement Quimper

Mort pour la France le 17 - 4 - 1919 avril

à 76e Mte du Mans (Sarthe)

Genre de mort Mort en service décapité par un train

Né le 19 - 9 - 96

à Plozévet Département Finistère

Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le D. L.

par le Tribunal de Extrait du registre des

acte ou jugement transcrit le décès adressé

à Plozevet le 28 . 4 . 1919

N° du registre d'état civil Finistère

101-708-1922. [26434]

graves mutilations. Au petit matin, les victimes sont retirées des carcasses métalliques et identifiées. Il y a vingt morts dont sept Français, au nombre desquels Étienne, décapité[5] !

Le lundi 22 avril, à 10 heures, la ville du Mans fait de solennelles obsèques aux six soldats français et au jeune Louis Savy, qui était la mascotte des Américains. Les officiels (préfet, généraux, maires, commandants, etc.) suivent le cortège partant de l'hôpital mixte.

Les cercueils sont déposés sous un catafalque, édifié à la porte de la chapelle. Chaque cercueil est enveloppé du drapeau français, recouvert d'une superbe gerbe, des fleurs lacées par un ruban tricolore. Les cercueils sont placés devant le chœur de la chapelle. La messe mortuaire commence, dirigée par Mgr Georges Grente, évêque du Mans, le vicaire général Lefebvre et l'abbé Grandin (aumônier du 4e corps d'armée). On remarque de pittoresques coiffes armoricaines. Dans la chapelle, on ressent un sentiment et un respect de la mort particulier aux Bretons. Les cercueils sont ensuite transportés dans le grand cimetière accompagnés de musiques funèbres.

En fin de journée, les cercueils sont acheminés par train vers les villes et villages des victimes. *Tous sont reconnus "Morts pour la France"*[6]. Ce drame n'est pas sans rappeler la catastrophe ferroviaire à Saint-Michel-de-Maurienne, le 12 décembre 1917, qui a provoqué la mort de près de sept cents poilus partant en permission pour Noël.

La dépouille d'Étienne retrouve son village… Son nom est gravé sur le monument aux morts de Plozévet le 10 septembre 1922, comme celui de son frère Jean-Marie, dont les restes sont enterrés dans la nécropole de Somme-Suippe. Des noms gravés sur une plaque, sous la bienveillance d'une sculpture de Quillivic représentant Sébastien Le Gouill, dont les trois fils, Pierre, Jean Marie, Sébastien et le gendre[7] ont été tués durant le conflit.

***Identités des victimes*[8] :**

* **Corentin Jean Bruno**, né le 11 avril 1893 à Kernevel, bourg situé à 4 km de Rosporden. Il est cultivateur, fils de Corentin et Marie Trolèze. Incorporé le 26 novembre 1913 à la 22e section d'infirmiers. Passé au 82e RI le 3 novembre 1916. Proposé pour l'artillerie lourde hippomobile le 16 décembre 1916, passé au 102e artillerie lourde le 27 décembre 1916, puis au 301e artillerie lourde le 3 avril 1919[9] .

* **Julien Adolphe Geslin**, (et non Louis comme précisé sur *l'Ouest Éclair*, avril 1919), né le 5 avril 1893 à Viviers-en-Charnie (Mayenne), domestique, fils de René Alphonse et Augustine Léontine Poupin. Marié le 15 août 1917 à Renée Léontine Augustine Tribotte[10]. À vingt ans, il est incorporé au 26e Régiment d'Artillerie de Campagne (RAC) le 26 novembre 1913. Classé par affectation spéciale, mis à la disposition de la Compagnie des Chemins de Fer de l'État au Mans (Services des voies) le 16 avril 1919 (la veille de l'accident !)[11].

* **François Marie Orhan**, né le 23 septembre 1897 à Plouha dans les Côtes-du-Nord, cultivateur, fils de François et

[5] Mémoire des Hommes - base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale.
[6] *Ouest Eclair* du 22 avril 1919.
[7] *Le Lien* n°140 décembre 2016, pages 5 à 11 "Le monument aux morts pacifiste de Plozévet et la guerre de la famille Le Gouill" de Serge Cariou, cgf 13229.
[8] *Le Réveil Fertois* avril 1919.
[9] Registre matricule 3802 cl 1913 Quimper.
[10] Acte de naissance 26 - Etat civil de Viviers-en-Charnie - 1893 vue 66 - 4E315/16.
[11] Registre matricule 323 cl 1913 Laval.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

fils de François et Marie Le Roy. Il est incorporé au 111e Artillerie Lourde (AL) le 10 août 1916 comme canonnier 2e classe. Passé au 309e Artillerie Lourde (AL) le 10 août 1918.[12].

* **Yves Christophe Auguste Marie Urvoas**, né le 5 juillet 1895 à Plonévez-du-Faou, cultivateur, fils de Christophe et Françoise Lanneval. Incorporé à partir du 15 décembre 1914, il passe au 26e bataillon de chasseurs à pied le 22 mai 1915. Il est fait prisonnier le 26 septembre 1915 et rapatrié le 28 novembre 1918. Il passe au 118ee RI le 22 février 1919. Il est soldat au 62e Régiment d'Infanterie (RI)[3].

* **Laurent François Marie Galand**, né le 21 avril 1897 à Briec, cultivateur, fils de François Joseph et Marie Jeanne Le Roy. Classé service armé par la commission spéciale de réforme de Quimper le 26 mai 1917, incorporé au 87e Régiment d'Infanterie (RI) le 3 septembre 1917, puis au 128e le 12 août 1918[14].

* **Autres victimes françaises :**

Pierre Trezel, chauffeur et **Louis Savy**, 10 ans, qui avait quitté le domicile parental et était devenu la mascotte de la 42e division américaine. Il faut y ajouter **Pierre Frésil**, décédé le lendemain de ses blessures. Il était mécanicien à bord de *L'Ambitieux* à Cherbourg.

Victimes américaines :

T. Lacy Howard, Virgil I. Kendall, Esquiel N. Skipper, C. M. L., Thorson, Corp A. Davenport, George F. Hullin, Douglas B. Ruff, Orza Hawkins, C. W. Kofflin, D. E.Lebutte, William A.Glidevell, John E. Davison.

Les obsèques des victimes américaines ont lieu le 18 avril 1919 à 10 heures à l'hôpital Saint-Vincent.

Les blessés français[15] :

(bien des différences d'orthographe apparaissent dans les articles ce qui ne facilite pas le déchiffrage des noms, des villes, des n° de régiment, etc.)

* **Édouard Fauchard**, matelot breveté, 2e dépôt des équipages de la Flotte (Brest - Finistère)

* **Mériadec René Marie de Lantivy de Tredion**, maréchal de logis, 28e Régiment d'Artillerie de Campagne, né le 16 novembre 1897 à Lorient, de Louis Marie et Jeanne Augustine Marie Marestier.

* **Joseph Rolland**, soldat au 114e Régiment Artillerie Lourde (Ruffiac - Morbihan)

* **René Henri Marie Pouliquen**, soldat au 5e Régiment d'Infanterie (Tourc'h - Finistère), né le 3 octobre 1897 à Tourc'h, de René et Catherine Le Corre.

* **Isidore Marie Jaffré**, soldat au 5e Régiment d'Infanterie (Landévant - Morbihan), né le 29 avril 1896 à Nostang, de Joseph Marie et Marie Louise Le Gleut.

* **Jean Latinier,** soldat au 12e Régiment d'Infanterie (Questembert - Morbihan)

* **François Cojan**, soldat au 9e Génie (Bubry - Morbihan), (Bubry - Morbihan), né le 31 juillet 1894 à Bubry, de Mathurin et Marguerite Robin.

* **Jacques Bellesoeur**, soldat au 9e Génie (Ploué - Morbihan), né le 13 décembre 1895 à Plouay, de Joseph Marie et Marie Anne Evy.

* **Joseph Pierre Marie Deliou,** 200e Artillerie de Campagne (Pont-Aven – Finistère), né le 19 avril 1892 à Nizon, de Maurice et Aline Kerbiquet.

* **Pierre Marie Golchen**, né le 4 novembre 1887 à Plonevez-Porzay, brigadier au 71e Régiment d'Artillerie Lourde (Le Palais - Morbihan), né le 4 novembre 1887 à Plonévez-Porzay, de Pierre et Marie Tanguy.

* **Pierre Louis François Marie Mélo,** soldat au 121e Régiment d'Infanterie (Pont-Scorff - Morbihan), né le 8 juin 1894 à Cléguer, d'Eugène Joseph et Elisabeth Marie Josèphe Ravallec

* **Joseph Marie Gouzerh**, soldat au Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc (Carnac - Morbihan),), né le 1er juin 1898 à Carnac, de Jean Marie et Marie Melaine Bellego.

* **Yves Philippon**, né le 29 novembre 1896 à Trégunc, soldat au 121e Régiment d'Infanterie (Trégunc - Finistère), né le 29 novembre 1896 à Trégunc, de Jean Marie et Marie Josèphe Touzé.

* **Marcel Le Port**, 2e groupe d'aviation S. P. A. 215 (Lorient - Morbihan), né le 16 avril 1897 à Lorient, de Louis et Marie Louise Adrienne Mainguy.

* **Allain Nédellec**, 92e Infanterie, inspection de P. G. (Pont-l'Abbé - Finistère), né le 1er janvier 1892 à Pont-l'Abbé, de Pierre et Marie Josèphe Le Gars.

* **Barthélémy François Marie Le Dem**, soldat au 62e d'Infanterie (Pont-Croix - Finistère), , né le 12 mars 1896 à Pont-Croix, de François Marie et Marie Anne Yvonne Urcun.

* **Jean Baptiste Riquet**, soldat, 1er groupe d'aviation (Rennes – Ille-et-Vilaine), né le 20 mars 1897 à Roost-Warendin (59), de Léon et Rosalie Taillez.

* **Joseph René Marie Plihon,** soldat au 6e génie (Saint-Médard-sur-Ille - Ille-et-Vilaine), né le 9 novembre 1893 à Saint-Médard-sur-Ille, d'Adolphe et Anne Marie Ménard.

* **Henri Sévegrand**, soldat au 70e Régiment d'Artillerie Lourde (Rennes - Ille-et-Vilaine)

* **Georges Massia**s, soldat au 6e Génie (Coëtquidan - Morbihan), né le 5 décembre 1899 à Chalais (24), de Pierre et Marie Pougeaud.

* **Jean Massias**, soldat au 6e Génie (Coetquidan - Morbihan)

* **Désiré Jean Marie Jouan**, soldat du 54e Régiment d'Infanterie (Peillac - Morbihan), né le 5 décembre 1896 à Peillac, de Pierre et Marguerite Lucas.

* **Pierre Anno**, 412e Régiment d'Infanterie (Vannes - Morbihan), né le 2 mai 1896 à Theix, de Mathurin et Marie Perrine Eveno.

* **Nicolas Herry**, parc d'artillerie, 41e S. M. I. (Quéméneven - Finistère), né le 28 mars 1888 à Cast, de Nicolas et Marie Jeanne Denniel.

[12] Registre matricule 2397 cl 1917 Saint Brieuc.
[13] Registre matricule 3079 cl 1915 Quimper (non visible sur AD Finistère).
[14] Registre matricule 28 cl 1917 Quimper.
[15] *Ouest Eclair* avril 1919 page 1.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

* **Emile Pierre Marie Querleau**, soldat au 93e Régiment d'Infanterie (Réguiny - Morbihan), né le 16 mars 1894 à Reguiny, de Julien Pierre Marie et Marie Françoise Quero.

* **Louis Nédelec**, soldat au 118e Régiment d'Artillerie Lourde (Briec - Finistère)

* **Pierre Saliou**, soldat au 116e Régiment d'Infanterie (Quimper - Finistère, né le 19 février 1896 à Briec, de René et Marie Catherine Campion.

* **Joseph Bochard**, soldat au 19e Chasseur à Cheval (Scaer - Finistère), né le 18 mars 1889 à Scaër, d'Yves et Marie Jeanne Salaün.

* **Célestin François Marie Letelly**, soldat au 91e Régiment d'Infanterie (Férel - Morbihan), né le 23 décembre 1893 à Herbignac (44), de Louis et Marie Perraud.

* **Louis Jean Marie Emmanuel Crechmine**, soldat au 409e Régiment Artillerie Lourde (Le Trévoux - Finistère),né le 18 août 1887 au Trévoux, de François et Marie Anne Bisquay.

* **Jean Julien Rolland**, soldat au 14e Régiment d'Infanterie (Bohal - Morbihan), né le 24 juin 1896 à Caro, d'Yves et Marie Josèphe Riallet.

* **Alexandre Rohn**, (Boulogne-sur-Mer), **Pierre Martin** (Saint-M'hervon), **Louis Gouzien** (Concarneau - Finistère), **Georges Langaigne** (Carentoir - Morbihan), **Jean-Marie Coic** (Pont-l'Abbé - Finistère), **Valentin Aveneau** (Montaudin - Mayenne), **Clet Marie Magadur** (Finistère), **Joseph Derval** (Morbihan), **Jean Le Doussal** (Gare de Landevant - Morbihan), **Auguste Coquemer**, chef de train (3 chemin neuf Le Mans - Sarthe).

Les blessés américains :

Marcel Gilles, Anderson William, Kemp Herbert, Rieyelmann Carl, Hitl William, Dollar Gordon, Boring Jesse, Davis Charles, Patterson Llyod, Breman James, Bronson Walter, Lawrence Robert, Mel Peter, Herb Charlie, Wilson David, Farley Clarence.

Descendants de Guillaume Le Gouill et Marguerite Le Quéré

Sur fond de Grande Guerre

Guillaume Le Gouill, cultivateur, né le 16 mai 1852 à Plozévet (Lezavrec), décédé le 29 novembre 1932 à Plozévet (bourg), épouse le 24 novembre 1878 à Plozévet Marguerite Le Quéré, cultivatrice, née le 27 novembre 1859 à Plozévet, décédée le 7 décembre 1927 à Plozévet (bourg), dont :

* **Guillaume**, cultivateur, né le 9 septembre 1879 à Plozévet (Trohinel). Le 21 mars 1915, il est mobilisé dans le 45e Régiment d'Infanterie (Lorient), passe dans le 283e Régiment d'Infanterie le 20 juillet 1915, puis dans le 339e le 16 septembre 1916. Evacué pour maladie le 5 décembre 1917 jusqu'au 8 juin 1918. Repart aux armées. Démobilisé le 21 février 1919. Cité à l'ordre du régiment 398 du 15 septembre 1918 Vieux soldat qui s'est fait remarquer par son entrain et sa belle humeur aux attaques du 29 août et du 7 septembre 1918. Arrivé dans les premiers à l'objectif. Il obtient la médaille commémorative de la Grande Guerre et celle de la victoire. Guillaume s'est marié le 28 juin 1914 à Marie Jeanne Thomas (18.06.1878 Plozévet, +06.07.1972 Audierne) et décède à Audierne (Kergadec) le 14 mars 1967[16].

* **Marguerite**, née le 29 avril 1881, décédée le lendemain.

* **Michel**, cultivateur, né le 10 mai 1882. Mobilisé le 21 août 1914 dans le 6e Régiment d'Infanterie Coloniale. Evacué le 25 janvier 1916 (pieds plats et déformés, et fatigue générale). Changement d'armée pour la 11e section d'infirmiers le 9 avril 1916 puis à la 22e section d'infirmiers le 9 août 1917. Démobilisé le 11 mars 1919. Il obtient la médaille commémorative de la Grande Guerre et celle de la victoire. Il épouse le 12 octobre 1919 à Plozévet Marie Madeleine Kervarec (°23.12.1892 Plozévet, +07.01.1979 Pouldreuzic). Michel décède à Pouldreuzic le 4 septembre 1963[17].

* **Jeanne**, née le 5 décembre 1883, décédée le 9 juillet 1884.

* **Marie Catherine**, née le 18 décembre 1885, épouse le 5 janvier 1913 à Plozévet René Le Flour (°26.10.1878 Pouldreuzic, +09.08.1967 Quimper)[18]. Marie Catherine décède le 11 mai 1967 à Quimper..

* **Marie-Anne**, née le 5 février 1888 à Plozévet (Trohinel), décédée le 19 août 1891 à Plozévet (Trohinel).

* **Marie Jeanne**, née le 19 décembre 1889 à Plozévet (Trohinel), décédée le 14 février 1986 à Quimper.

* **Jean Marie**, cultivateur, né le 2 décembre 1891 à. Mort pour la France dans l'ambulance 5/14 à Somme Suippe le 30 septembre 1915. Caporal au 116e Régiment d'Infanterie, 3e Cie Enterré à la nécropole nationale de Suippes, tombe n° 111[19].

* **Anne Marie**, née le 7 août 1894, décédée le 10 décembre 1985 à Quimper.

* **Étienne.**

[15] *Ouest Eclair* avril 1919 page 1.
[16] Registre matricule 3482 cl 1889 Quimper.
[17] Registre matricule 311 cl 1902 Quimper.
[18] Registre matricule 549 cl 1898 Quimper
[19] Registre matricule 1345 cl 1911 Quimper, Mémorial genweb, Mémoire des hommes.
[20] Registre matricule 446 cl 1919 Quimper.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

* **Henri Marie**, cultivateur puis employé de magasin, né le 15 septembre 1899. Incorporé le 22 avril 1918 au 72e Régiment d'Infanterie, le 16 juillet 1918 au 33e Régiment d'Infanterie, retour au 72e le 29 mai 1919, nommé caporal le 21 août 1919. Renvoyé dans ses foyers le 25 mars 1921. Il a épousé le 13 juin 1926 à Peumerit Corentine Signor (°15.05.1901 Peumerit , +27.02.1970 Quimper). Rappelé à l'activité le 27 août 1939, affecté au dépôt C.O.A. (Commis et ouvrier militaire d'administration) 22 le 7 avril 1940. Démobilisé le 27 juin 1940. Il décède le 12 décembre 1996 à Quimper[20].

* **Anne Marie**, née le 19 novembre 1903 , épouse le 15 novembre 1938 à Plozévet Joseph Charles Constant Guilbaud (°24.11.1911 Ile d'Yeu (85), +02.03.1955 Chantenay (44). Elle décède le 28 septembre 1987 à Vigneux-de-Bretagne (Loire-Atlantique).

Ci-dessus :
Panneau et tombes dans la nécropole de Somme-Suippe.

Ci-dessous :
Monument aux morts de Plozevet.
Photo Christian Bolzer

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Recherches dans l'intérêt des familles

par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Série 4 M :
Administration - Police, conservées aux Archives départementales du Finistère,
4 M 333 Recherches dans l'intérêt des familles (1871 - 1896)

9 novembre 1873

Procès-verbal constatant la disparition du domicile de ses parents de la nommée Tromelin Marie Louise, âgée de 10 ans, fille des époux Tromelin, cultivateurs, à Plounéventer.[1]

Cejourd'hui neuf novembre mil huit cent soixante-treize à deux heures du soir.

Nous soussignés Le Paquier (Charles Noël) brigadier de gendarmerie à cheval à la résidence de Landivisiau département du Finistère, revêtu de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Le n[é] Tromelin François, cultivateur demeurant au village de Clévézer commune de Plounéventer, section de St Derrien, est venu nous trouver à notre caserne où il nous a déclaré que la n[ée] Tromelin Marie Louise âgée de dix ans, sa fille, a disparu de chez lui le quatre du courant vers quatre heures du soir, ayant été envoyée par sa mère chercher les vaches qui étaient au champ. Vers cinq heures, voyant qu'elle ne revenait pas, sa femme envoya un de ses autres enfants voir ce qui l'empêchait de revenir, qui trouva les vaches au champ. Depuis cette époque, lui et sa femme ont fait des recherches dans tout le pays et n'ont pu rien obtenir sur son compte.

Elle n'est nullement atteinte d'aliénation ; elle est grande pour son âge, à la figure ronde, les cheveux blonds et le teint coloré. Elle était vêtue au moment de sa disparition d'un jupon et d'un tablier en toile, d'une coiffe en drap noir (mode de Plounéventer).

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement à Morlaix, l'autre au Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1[er] mars 1854.

Fait et clos à Landivisiau les jour, mois et an que dessus.

Signature : Le Paquier

1874

25 mars 1874

Procès-verbal constatant la disparition du nommé Thomas François, 57 ans, journalier au port de Brest, demeurant à St-Pierre-Quilbignon (Finistère).

Cejourd'hui vingt-quatre mars mil huit cent soixante-quatorze à neuf heures du matin.

Nous soussignés Bouchez (Jean Léon), brigadier et Clech (François Gustave), gendarmes à cheval à la résidence de St-Renan département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Hier, 23 du courant, étant en tournée dans la commune de Plouzané, la n[ée] Corentine Marec, femme Thomas François, demeurant à St-Pierre-Quilbignon, accompagnée de sa fille Perrine, s'est présentée à nous et nous dit que son mari était disparu dans les circonstances suivantes :

Travaillant comme journalier au port de Brest, il est venu chez lui le 19 du courant, étant reparti le soir, sa femme sans faire aucune question s'est figuré qu'il retournait à son travail quand dimanche dernier, le S[r] K/boul, voisin et camarade d'atelier de son mari, lui a demandé le motif pour lequel il n'était pas venu travailler, elle eut le pressentiment qu'il avait la tête comme dérangée ; ce qui lui arrive souvent puisque dans l'année 1872, il est entré 6 ou 7 fois à l'hôpital de Brest pour ce motif. Elle s'est mise à le chercher.

Le n[é] Thomas est âgé de 57 ans, taille 1m 75 environ, voûté, louche de l'oeil gauche, cheveux presque blancs, yeux bleus, nez long, bouche moyenne, menton à fossette, se rase toute la barbe d'ordinaire, mais doit avoir celle de la semaine, marche avec difficultés par suite d'une blessure reçue à une jambe au port de Brest, vêtu d'un caban de marin, pantalon de même étoffe, rapiécé sur les genoux et dans le bas des jambes; chemise de laine blanche, petit chapeau rond usé bords relevés, chaussé de sabots cloutés presque usés mais les brides neuves, bas bleus et chaussons fourrés.

1 NDLR : La petite Marie Louise Tromelin a été récupérée par sa famille, puisque nous la retrouvons dans le recensement de 1891 à Saint-PIerre-Quilbignon. Elle a 27 ans et fait partie des six domestiques employés par Marie Kervennic qui, à 23 ans, tient une exploitation agricole à Traon Bian. La famille Tromelin a quitté Plounéventer vers 1869 pour Saint-Derrien, avant de s'établir à Lambezellec. Marie Louise épouse, le 24 mai 1891 à Saint-Pierre, Goulven Manant, ouvrier à l'arsenal. Ils ont cinq enfants, tous nés à Lambezellec :
- François, °17.07.1892, + 22.05.1948 Brest-Lambezellec, x 30.01.1920 Lambezellec à Jeanne Botgat,
- Isabelle Guillemette, ° 26.01.1895, + 16.05.1961 Brest-Lambezellec, x 22.03.1919 Lambezellec à Jean Gustave Le Stum,
- Théodore, °04.08.1897, + 26.02.1962 Bohars,
- Joseph Marie, ° 18.04.1901, + 22.12.1976 Brest-Lambezellec, x 29.10.1931 Plourin-Ploudalmezeau à Yvonne Emilie Bideau,
- Anna,° 16.01.1904, +18.03.1999 CHATOU (78), x 21.12.1925 Lambezellec à Albert Emile Gustave Nandillon.

Marie Louise Tromelin est décédée le 29 novembre 1951 à Brest-Lambezellec.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Nous l'avons recherché dans la contrée en questionnant dans les villages et sur les routes mais sans aucun résultat. Ce matin nous avons appris à St-Renan qu'il y avait été vu samedi jour de marché mais on n'a pu nous donner la direction qu'il avait prise. Nos recherches quoique infructueuses seront continuées.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Procureur de la République de Brest et l'autre à Monsieur le Commandant d'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à St-Renan les jour, mois et an que dessus.

Signatures : Clech / Le Bouchez

26 mars 1874

Procès-verbal constatant la découverte du nommé Thomas François, 59 ans, journalier à St Pierre Quilbignon (Finistère) disparu, fait constaté par la brigade (PV N° 76).

Ce jourd'hui vingt-six mars mil huit cent soixante-quatorze à huit heures du matin.

Nous soussignés Bouchez (Jean Léon), brigadier et Torchen (Louis), gendarmes à cheval à la résidence de St-Renan département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Hier, 25 du courant, étant de service à la résidence et nous trouvant vers 5 heures du soir près de l'ancienne place au blé, avons remarqué un individu étranger dont le signalement se rapportait à celui du né Thomas François de St-Pierre-Quilbignon, qu'on avait signalé comme étant disparu ; fait constaté par la brigade le 24 mars courant mois (Procès verbal n° 76).

L'ayant accosté et interrogé, nous avons été convaincu qu'il était bien celui qu'on recherchait, l'avons amené à la caserne pour le conserver jusqu'à l'arrivée de sa femme qui a été prévenue et est venue le prendre le même jour. Répondant aux questions sur son départ de son domicile, il nous dit qu'il ne pouvait nous en donner le motif ; qu'il ne se rappelait de rien. Alors nous avons reconnu que cet individu pouvait avoir parfois des moments d'absences car il ne paraissait nous comprendre et a tout à fait les gestes et les allures d'un idiot.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Procureur de la République de Brest et l'autre à Monsieur le Commandant d'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à St-Renan les jour, mois et an que dessus.
Signatures : Torchen / Le Bouchez

29 juin 1874

Procès-verbal constatant la disparition du nommé Michelet Jean Marie, âgé de 14 ans, domicilié à Rosporden (Finistère) chez ses parents.

Cejourd'hui vingt-neuf juin mil huit cent soixante-quatorze à quatre heures du soir.

Nous soussignés Jacquin (Joseph) brigadier et Limbourg (Joseph), gendarmes à cheval à la résidence de Rosporden département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons que ce jour s'est présenté à notre caserne le Sr Michelet Jn Marie, cabaretier à Rosporden, nous déclarant que son fils Jean Marie, âgé de 14 ans, né le 6 février 1860 à Rosporden, domicilié avec lui, avait disparu depuis la matinée du 27 courant sans dire où il allait ; et que s'étant transporté à Concarneau où il avait appris qu'il s'y était rendu, différentes personnes de cette dernière localité qui le connaissent, lui affirmèrent l'avoir vu suivre un cirque qui en est parti le lendemain de sa disparition à 4 ou 5 heures du matin.

Il a en effet stationné un cirque à Concarneau la journée du 27 courant et qui en est parti le lendemain de très bonne heure pour Quimperlé ; ce cirque devait ensuite se diriger vers Lorient.

Nous avons interrogé dans la localité plusieurs enfants de son âge avec lesquels il s'amusait journellement ; quelques uns d'entre eux l'ont vu dans la matinée du 27 courant mais aucun ne l'a revu depuis ; il n'a non plus fait connaître à personne où il allait.

Ce jeune Michelet est d'un caractère désobéissant et indomptable ; il lui est déjà arrivé de faire des absences de quelques jours quand ses parents le corrigeaient mais il restait dans la localité. Les parents sont très inquiets de sa disparition. Ils vivent dans une certaine aisance.

Tout porte à croire que cet enfant ait suivi ce cirque car il est très familier au cheval, son père étant loueur de voitures.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en double expédition, l'une adressée à Monsieur le Procureur de la République, l'autre à Monsieur le Capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Rosporden les jour, mois et an que dessus.

Signatures : Limbourg / Jacquin

Signalement du disparu :

Michelet Jean Marie, âgé de 14 ans, né à Rosporden le 6 février 1860 de Jn Marie et de Marguerite Carnot, taille moyenne pour son âge, visage maigre et pâle, vêtu du costume breton (mode de Rosporden), chapeau en feutre noir déjà bien usé, garni d'un velours noir, veste en drap bleu foncé avec garniture

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

en fil jaune aux boutonnières et sur le devant, recouverte d'une blouse bleue fendue sur le devant, pantalon en coton fond marron pointillé de jaune avec raies bleues, chaussé de sabots avec brides en cuir.

1875

5 juillet 1875

Procès-verbal constatant les renseignements demandés par le Préfet du Finistère sur l'état mental de la nommée Coupa Marie Jeanne, âgée de 10 ans, de la commune de Plomeur et sur la position de fortune de sa famille.

Nous soussignés Le Beurier (Pierre), Mal des logis et Chapalain (Jean), gendarmes à pied à la résidence de Pont-L'Abbé département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Agissant en vertu des instructions de M. le Préfet du Finistère en date du 1er juillet courant, à nous transmises par nos chefs, le deux du dit, prescrivant de recueillir des renseignements sur l'état mental de la née Marie Jeanne Coupa, âgée de 10 ans, fille de feu Corentin et de Catherine Trébern, née et demeurant avec sa mère au village de Lesplomeur en la commune de Plomeur ainsi que sur la position de fortune de la famille Coupa, nous nous sommes transportés dans la dite commune afin de vérifier la situation de la dite famille Coupa et il résulte de notre enquête ce qui suit :

Nous avons du constater de visu que la dite Marie Jeanne Coupa est réellement idiote, elle ne parle pas, elle fuit tout le monde et lorsqu'on veut l'approcher, elle se met à crier et si on s'éloigne d'elle, elle se met à rire aux éclats ; il résulte également de la déclaration des habitants du village de Lesplomeur, notamment des sieurs Jézéquel et Bargain, adjoints au Maire de Plomeur, que la jeune Coupa est née dans cet état qu'on a jamais pu obtenir aucun mot ni rien faire de cette enfant.

Cependant jusqu'ici, il n'est à la connaissance de qui que ce soit que la jeune Coupa ait eu des attaques et des affections mentales d'un caractère dangereux qui nécessiteraient sa séquestration ; cette idiote joue journellement avec les enfants du village et sans jamais leur faire aucun mal, il y a que l'on ne peut rien obtenir d'elle et elle ne fait que ce qu'elle veut.

La veuve Coupa, mère de cette idiote, qui est âgée de 40 ans, veuve depuis trois ans, se trouve dans la misère la plus complète. Elle est mère de 4 enfants dont l'aîné à 16 ans et le plus jeune cinq ans ; cette femme qui habite dans une étable est obligée de se livrer très souvent à la mendicité pour subvenir à sa famille attendu que cette femme ne gagne que 50 centimes par jour comme journalière, et encore elle ne peut travailler que quelques jours par semaine dans son village, ne pouvant abandonner ses enfants pour aller travailler au loin.

En foi de quoi nous avons dressé le présent en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Préfet du Finistère et l'autre à Monsieur le Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Pont-L'Abbé les jour, mois et an que dessus.

Signatures : Chapalain / Le Beurier

24 juillet 1875

Procès-verbal constatant l'arrestation comme évadé de l'asile des aliénés de Quimper du nommé Le Bec François, 27 ans, journalier, né à Guiscriff (Morbihan).

Cejourd'hui vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-quinze à quatre heures du soir.

Nous soussignés Lacanne (Bernard), et Pouliquen (Yves Marie), gendarmes à cheval à la résidence de Châteauneuf département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Faisant une tournée dans la commune de St Goazec, Monsieur le Maire de cette commune, nous a fait voir une lettre qu'il venait de recevoir de M. le Directeur de l'asile des aliénés de Quimper dans laquelle ce directeur lui signale l'évasion de deux aliénés le 22 courant dont l'un d'eux est un nommé Le Bec François, de la commune de St Goazec, et l'autre un né Le Guern de la commune de Plouvorn (Finistère) et M. le Maire nous ayant invité à rechercher le né Le Bec et de le lui conduire si nous le trouvions pour qu'il le fasse réintégrer audit asile conformément aux instructions de M. le Directeur.

Nous nous sommes rendus au domicile dudit Le Bec François âgé de 27 ans, né à Guiscriff (Morbihan) dont les parents habitent le village de Tyfao en la commune de St Goazec, où l'ayant trouvé l'avons invité à nous suivre devant Monsieur le Maire de sa commune ce qu'il a fait sans aucune résistance et nous l'avons laissé à la charge de ce magistrat qui reste chargé de le faire conduire à l'asile des aliénés par des personnes qu'il a désignées. Cet aliéné nous a dit que son camarade Le Guern était venu avec lui le 22 courant jusqu'à St Goazec et que de là il s'est dirigé vers la commune de Plouvorn chez ses parents.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Préfet du Finistère et l'autre au Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Châteauneuf les jour, mois et an que dessus.

Signatures : Pouliquen / Lacanne

4 novembre 1875

Procès-verbal constatant l'arrestation comme évadé de l'asile des aliénés de Quimper du nommé Le Bec François, 27 ans, journalier, né à Guiscriff (Morbihan).

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

l Cejourd'hui quatre novembre mil huit cent soixante-quinze à trois heures du soir.

Nous soussignés Pinson (Pierre Joseph), brigadier, gendarme à la résidence de Quimper département du Finistère, revêtu de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons que ce jour étant en tournée de commune et passant à la Santé en Kerfeunteun, avons été informé par la nommée Louise Apper,t âgée de 25 ans, femme Gourvest Jean, débitants de boisson au dit lieu, que sa domestique, la nommée Marie Françoise Le Moal, âgée de 14 ans, avait disparu de son domicile depuis le 1er du courant, vers 1 heure du soir, et qu'elle ne savait où elle s'était réfugiée.

Nous avons demandé à cette femme quel était le motif de cette disparition, elle a déclaré ce qui suit :

"Le 1er du courant, étant dans ma chambre, pour changer de vêtement, j'avais confié à ma bonne ma petite-fille âgée de 20 mois et la garde de mon débit ; elle n'avait pas observé mes instructions car elle avait monté dans sa chambre à côté de la mienne ; je ne dis rien ; après un laps de temps, elle avait descendu et sans tarder, elle avait monté de nouveau ; présumant qu'il y avait quelque chose d'étrange dans ses allées et venues, je pénétrais dans sa chambre pour voir ce qui se passait ; je vis sa petite malle ouverte ; je la fouillais ; je trouvais dans l'intérieur un petit sac de toile, ses billons étaient mouillés, ils ne pouvaient que sortir de mon comptoir ; afin de m'en assurer, je descendis dans mon débit et je vis que j'avais oublié la clé de mon comptoir, je lui en fis l'observation ; elle me fit l'aveu de me les avoir pris dans mon comptoir ; pour les 1f 40 elle a prétendu avoir cet argent lorsqu'elle était entrée à mon service le 27 7bre dernier ; elle gagnait par mois la somme de 3frs ; cette somme a été donnée au commissionnaire de Châteaulin pour remettre à sa mère qui habite cette localité ; je lui dis de chercher une place pour le lendemain car je ne voulais pas qu'elle reste chez moi davantage puisqu'elle me volait et que je ferai reconnaître ce fait à sa mère ; aussitôt, elle prit la fuite en se dirigeant du côté du Manoir du Parc en Penhars ; étant seule chez moi, je priai la femme Quéméneur ma locataire de tâcher de l'arrêter et de l'amener ; mais elle n'avait pu y réussir et depuis elle n'a été vue par personne ; elle n'a pas été à Châteaulin non plus car ses parents sont venus à Quimper pour savoir si elle avait été retrouvée car je leur ai écrit aussitôt la disparition ; mon mari en a fait la déclaration à Monsieur le Maire de Kerfeunteun et aux autorités de Quimper.

Après avoir recueilli ce qui a précédé, nous avons constaté que cette jeune fille est de la taille de 1 mètre 48 environ, cheveux et sourcils châtains, front couvert, yeux noirs, nez court, bouche moyenne, menton rond, visage rond, teint coloré, vêtue à la mode de Châteaulin, grande coiffe, jupe de dessous noire en haut et bleue en bas, tablier gris à petits carreaux, basses manches bleues, chaussée de sabots.

Nous avons fait des recherches dans la commune de Kerfeunteun et de Penhars mais infructueusement ; cependant, les recherches sont continuées et en cas de découverte avis en sera donné à qui de droit.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en triple expédition, la première destinée à Monsieur le Procureur de la République, la 2ème à Monsieur le Préfet du Finistère et la 3ème à Monsieur le Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Quimper les jour, mois et an que dessus.
signature : Pinson

4 décembre 1875

Procès-verbal constatant les recherches infructueuses en vertu d'une lettre de la Préfecture des nommés 1°) Gallian (Georges) 15 ans et Floch (François Marie) 15 ans, enfants de l'hospice, évadés de chez le Sr Pallec à Best où ils étaient placés.

Cejourd'hui quatre décembre mil huit cent soixante-quinze à quatre heures du soir.

Nous soussignés Gilet (Sébastien), Mal des logis, et Le Bris (René Marie), gendarmes à cheval à la résidence de Quimper département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'en vertu d'une lettre de M. le Préfet du Finsitère, en date du 18 9bre 1875, à nous transmise par nos chefs, relative aux recherches des nommés 1°) Gallian Georges, âgé de 15 ans, et Floch François Marie, âgé de 15 ans, apprentis couvreurs et enfants de l'hospice de Brest, qui se sont évadés le 26 septembre dernier de chez le Sr Paller, maître couvreur à Brest, à qui ils avaient été confiés, nous avons fait les recherches les plus minutieuses dans toutes les communes de la circonscription de notre brigade et particulièrement à Quimper, avons visité les fermes de la campagne et tous les maîtres couvreurs de la ville de Quimper, mais toutes nos démarches sont restées infructueuses jusqu'à ce jour pour avoir aucun renseignement sur ces deux individus. Par leurs rapports spéciaux en date de ce jour, les chefs de brigade de l'arrondissement rendent compte que toutes les recherches auxquelles ils se sont li
vrés sont également restées infructueuses pour les découvrir.

Le chef de brigade de Douarnenez rend compte que ces deux individus ont été vus dans cette commune pendant quelques jours vers le 15 novembre, qu'ils étaient avec un maître ramoneur étranger mais qu'ils avaient quitté cette commune sans que depuis cette époque ont ait pu obtenir aucun renseignement sur la direction qu'ils ont pris.

Néanmoins, les recherches continuent.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal en double expédition, dont une pour être adressée à Monsieur le Préfet du Finistère et l'autre à Monsieur le Capitaine commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Quimper les jour, mois et an que dessus.
signatures : Le Bris / Gilet

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

11 février 1876

Procès-verbal constatant l'arrestation en vertu d'une lettre de M. le Préfet du nommé Quéven Jean Michel, âgé de 17 ans, né à Quimper (Finistère), domestique, pour être conduit devant M. L'Inspecteur des enfants assistés à Quimper.

Cejourd'hui onze février mil huit cent soixante-seize à neuf heures du matin.

Nous soussignés Fraboulet Jean Baptise et Kérichard Gabriel, gendarmes à cheval à la résidence de Pont-Croix département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'hier dix du courant étant en tournée dans la commune de Cléden-Cap-Sizun et porteurs d'une lettre à nous transmise par Monsieur le Préfet du département, nous prescrivant d'arrêter et de conduire le n^{é} Quéven Jean Michel, enfant assisté de l'hospice de Quimper. A cet effet, nous nous sommes rendus au village de Kervo en la dite commune de Cléden et au domicile du Sieur Jourdan Pierre, propriétaire au dit village, où ce jeune homme avait été placé en qualité de domestique le 5 mai 1873, qui nous a déclaré qu'il avait quitté son domicile dans le courant de janvier 1876 pour entrer au service du Sieur Pellé leur voisin.

Sur cette déclaration, nous nous sommes rendus au domicile des époux Pellé où nous avons en effet trouvé le jeune homme ; nous lui avons donné lecture de la lettre de Monsieur le Préfet en date du 4 courant, en lui déclarant que nous l'arrêtons au nom de la loi, l'avons saisi et conduit en la chambre de sûreté de notre caserne, pour de là, être transféré par la voie de la correspondance, devant monsieur l'inspecteur de l'hospice des enfants assistés de Quimper

Des renseignements que nous avons recueillis que le n^{é} Quéven Jean Michel est un excellent domestique mais le Sieur Jourdan n'a pas toujours été un bon maître à son égard.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en triple expédition, la première adressée à Monsieur le Préfet, la seconde destinée à suivre le prévenu dans un transfèrement à Quimper, et l'autre à M. le Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Pont-Croix les jour, mois et an que dessus.

signature : Kerichard / Fraboulet

Signalement du dit Quéven :

Agé de 17 ans, taille 1, 55 m, cheveux et sourcil châtains, front large, yeux bruns, teint coloré, nez moyen, bouche moyenne, visage large, menton rond.

18 novembre 1876

Procès-verbal constatant la disparition de la nommée Catherine Lautridou, femme Gadonna âgée de 49 ans, cultivatrice à Plovan.

Cejourd'hui dix-huit novembre mil huit cent soixante-seize à huit heures du matin.

Nous soussignés Le Gueres Louis et Clech Hyacinthe, gendarmes à pied à la résidence de Plogastel-Saint-Germain département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'hier, 17 du courant, étant en tournée dans la commune de Plovan, nous avons été informés par M. le Maire de cette commune qu'il avait appris par la clameur publique que la femme de Pierre Gadonna demeurant au village de Kerguron en cette commune avait disparu depuis plusieurs jours. Sur cette information, nous nous sommes transportés au village de Kerguron en cette commune où nous avons trouvé le mari de la dite femme le n^{é} Gadonna Pierre, âgé de 51 ans, cultivateur, que nous avons interrogé et nous a déclaré ce qui suit :

"Le 3 octobre dernier, vers six heures du matin, j'avais fait des observations à ma femme, la n^{ée} Catherine Lautridou, âgée de 49 ans, mère de huit enfants, laquelle se trouvait en état d'ivresse depuis trois jours ; ce qui lui arrive malheureusement très souvent ; mais elle ne m'a pas répondu ; après quoi, je suis allé au champ ; je ne suis revenu qu'à midi ; mes enfants m'ont dit qu'elle était partie vers huit heures de chez moi et qu'elle n'avait rien dit ; j'ai appris quelques jours après qu'elle était allée chez mon fils Pierre qui demeure au village de Kergaven en cette commune ; j'ai entendu dire qu'elle a été vue à Quimper mais depuis cette époque je suis sans nouvelle et j'ignore la direction qu'elle aura prise. Elle a quitté son domicile pour la 1ère fois il y a 5 ans et la 2ème il y a deux ans, et je n'ai jamais su où elle a été pendant son absence qui a duré chaque fois 2 jours."

Nous avons ensuite interrogé son fils le n^{é} Gadonna Pierre âgé de 24 ans, cultivateur au village de Kergaven en cette commune, qui a déclaré ce qui suit :

"Le 3 octobre dernier, vers 10 heures du matin, ma mère est venue chez moi disant qu'elle venait de quitter de chez mon père car il l'avait grondé et qu'elle ne voulait plus y retourner ; l'ayant reconduite sur la route et croyant qu'elle retournait directement à la maison, je suis allé à mon travail ; j'ai entendu dire que les jours après, elle avait été vue à Quimper mais sans savoir de quel côté elle s'est dirigée ; ma mère est atteinte d'épilespsie et avec cette maladie elle se livre très souvent à la boisson."

Toutes les recherches que nous avons faîtes pour découvrir cette femme sont demeurées infructueuses. Néanmoins, nous continuerons nos recherches jusqu'à ce qu'elle soit découverte.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en triple expédition, l'une destinée à M. le Procureur de la République, et les deux autres à M. le Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus.

signatures : Clech / Le Gueres

Etat civil et signalement de la disparue :

Catherine Lautridou, fille des feus Daniel et de Catherine Bonizec, née et domiciliée à Plovan, taille de 1,66 m, cheveux et sourcils blonds, front haut, yeux roux, nez ordinaire, bouche moyenne, visage maigre et allongé.

Si vous avez des éléments concernant les personnes recherchées, merci de les communiquer au secrétariat général du CGF : cg29@cgf.bzh

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

N° 145 Mars 2018

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

ISSN 0755 - 9607

LE CAHIER BLEU

sommaire

Nos joies, nos peines Changements d'adresse / Adresses électroniques	p. I	Nouveaux adhérents	p. XII à XV
Compte Rendu de l'Assemblée Générale	p. II à III	Questions des adhérents / Entraide	p. XVI à XVII
Rapport moral et d'activités pour 2017	p. IV à VII	Agenda et Mise à jour Généabank	p. XVIIII
Rapport financier pour 2017	p. VIII	Bon de commande "Sages-femmes du Finistère"	p. XIXI
Assemblée générale de Taulé (photographies)	p. IX	Affiche Salon de Carhaix	p. XX
Nouvelles des Antennes	p. X à XI		

nos joies, nos peines

Naissances :

Monsieur LE FLOC'H Fernand, veuf de Martine AUDIGUIER CGF 842 Q, est heureux de vous annoncer la naissance de son deuxiéme petit enfant, Maïwenn, fille de son fils Yann et de sa belle fille Charline née le 29 juillet 2017 à Evreux.

Nos félicitations aux parents et grands-parents, et nos voeux de longue et heureuse vie aux bébés.

Décès

Monsieur André LE GOFF CGF 8290 Q est décédé le 14 avril 2017 à Villemomble.
Monsieur Marcel CESSOU CGF 3567 B est décédé en novembre 2017.
Monsieur DORNIC Jean CGF 28 B, qui oeuvra longtemps à la rédaction du Lien, est décédé en janvier 2018 à l'âge de 85 ans.
Madame Suzanne DERRIEN, maman de Mme Annie DERRIEN CGF11642 M est décédée le 27 janvier 2018 à Morlaix.
Madame Andrée CORCUFF, mère de Marie-Andrée CORCUFF CGF 16708 M, est décédée le 3 février 2018 à Morlaix.
Madame Danielle GUILLON CGF 10451 M est décédée le 1er mars 2018.
Madame Thérèse MESSAGER née POULIQUEN, mère de Simone THORIBE CGF 1202 M, est décédée en mars 2018.
Madame Jeanne COMMEAU CGF 362 B, est décédée à Brest le 10 mars 2018.

A leurs familles dans la peine, nous présentons nos bien sincères condoléances.

adresses electroniques et pages perso

Numéro	Nom	Adresse électronique	Page personelle
11843 B	DURAND Claude Alain	claude.durand587@orange.fr	

changements d'adresse

Numéro	Nom	Adresse
5985 B	BOURLIER Jean-Pierre	Rue des Cordeliers 04200 SISTERON
9814 B	FERTIL André	60 rue du dispensaire 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS
14004 B	CREACHCADEC Jean	7 rue du verger 40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
16464 M	OCHIN Patrick	32 rue du docteur Debordes 91210 DRAVEIL

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

compte rendu de l'assemblee generale

La XXXVIII[e] Assemblée Générale de l'association, organisée par l'antenne de Morlaix, s'est tenue au restaurant *Tal ar Milin* à Taulé le samedi 10 mars 2018 en présence de 80 adhérents et 285 membres représentés, soit 365 personnes présentes ou représentées.

M. Thierry Noirel, président de l'antenne de Morlaix, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

M. Jean-François Pellan, président du CGF, demande à l'assistance d'avoir une pensée pour les adhérents décédés en 2017 et appelle l'assistance à voter pour renouveller le tiers sortant du conseil d'administration.

M. Thierry Martin, secrétaire général, présente le rapport moral et d'activité de l'année 2017 dont la teneur est rapportée de la page IV à VII.

M. Alain Gaudé, trésorier de l'association présente le rapport financier de l'année 2017 (voir p. VIII).

A l'issue de cette présentation, le contrôleur des comptes, M. Bernard Le Gouil, certifie l'exactitude et la sincérité des comptes présentés.

La parole est ensuite donnée aux trois présidents d'antenne : M. Christian Bolzer (Quimper), M. Michel Durose (Brest) et M. Thierry Noirel (Morlaix). Chacun d'eux fait un rapport sur les activités en cours et à venir de son antenne.

Soumis à l'approbation des personnes présentes, les deux rapports ainsi présentés sont acceptés à l'unanimité.

Les résultats des élections sont annoncés : sont élus Bernard Audigou, Hervé Le Bot, Bernard Le Gouil, Philippe Léoni, Philippe Piron et Marie-Yvonne Tymen. L'entrée de M. Pierrick Chuto au conseil d'administration en remplacement de Mme Annik Folgoas, membre démissionnaire, est entérinée. Il siègera jusqu'en 2022 date à laquelle le mandat de Mme Folgoas devait prendre fin.

Le Président du CGF, Jean-François Pellan, prend la parole :

Je tiens tout d'abord à remercier tous les bénévoles qui font vivre notre association, depuis les membres des conseils d'administration, conseils de gestion des antennes, comité de lecture de la revue, nos informaticiens, nos saisisseurs, nos photographes, permanenciers, les responsables du forum et nos deux employés, bref tous ceux qui ont par leurs actions nous font progresser chaque jour un peu plus.

Notre secrétaire général vient de vous dresser le tableau de l'année écoulée. Je n'y reviendrai pas. Inutile de faire des redites.

En tant que président de notre association, je suis de très près en fin d'année et au début de la suivante le renouvellement des adhésions. Notre association, contrairement à certaines, ne vend rien. Elle ne vit que pas ses cotisations, ce qui permet de régler les salaires de nos employés, mais aussi de faire face aux nombreuses dépenses informatiques, reprographiques, achats de matériels et autres. Il nous faut donc pour le moins une stabilité dans les inscriptions. A date égale d'une année sur l'autre, l'année 2018 semble bien se présenter.

Le 11 mars 2017, nous comptions 4 857 adhérents, dont 305 nouveaux. Au 9 mars 2018 nous atteignons le chiffre de 4 950 dont 325 nouveaux. Celui de 4 950 n'avait été atteint l'an dernier qu'à la fin mars ! Il y a certainement eu un effet bénéfique avec la possibilité de payer la cotisation par Carte Bancaire. Le système est entièrement sécurisé, puisque votre banque vous adresse un SMS avec des codes à saisir. En utilisant cette possibilité, l'adhérent n'a pas d'interruption dans le service Geneabank et peut consulter immédiatement nos bases. Il n'y a donc plus d'attente due aux délais postaux. Par ailleurs, cela facilite la vie de nos bénévoles qui ont vu la charge de travail du début d'année pratiquement divisée par deux. Plus de fiches à vérifier ou à remplir, moins de pointages de chèques. Je tiens à remercier Jean-Pierre pour la mise en place de ce système qui lui a demandé un travail énorme. Un grand merci également à Nicolas pour la refonte du site de notre association, qui a pu de ce fait intégrer le paiement par Carte Bancaire.

Si vous le permettez, je vais faire un peu de prospective concernant notre association. L'approche des adhérents en matière de généalogie a considérablement évolué en quelques années. Il y a vingt ans, le bonheur du généalogiste était atteint lorsque dans les locaux de l'association il avait la joie de trouver un acte concernant l'un de ses ancêtres en feuilletant les registres papier. L'introduction du micro ordinateur a commencé à changer la donne, puisque une fois les données papier saisies et rentrées dans le disque dur, cela devenait un jeu d'enfant de les découvrir immédiatement. Il fallait toutefois venir consulter dans les locaux jusqu'à ce qu'Internet ne fasse son apparition. De chez soi, maintenant, l'accès aux données des associations est donc grandement facilité. On aurait pu penser que le mouvement se serait arrêté là, mais la photo numérique est arrivée avec sa mise également sur Internet. La montée en puissance de ce nouvel outil a été exponentielle en quelques années. Pratiquement tous les services d'archives ont mis en ligne les registres d'état civil, le cadastre, les recensements et bien d'autres documents. C'est un véritable maelstrom qui a envahi la planète généalogique.

Il a des conséquences au niveau de la psychologie des personnes dont le raisonnement consiste à vous dire que dans notre département ils ne peuvent pas faire de généalogie car il n'y a pas beaucoup d'actes en ligne. Celui qui était heureux, de découvrir l'indexation particulièrement soignée que nous avions faite et savait s'en contenter, est maintenant malheureux comme une pierre…sans doute parce qu'il ne pourra pas voir la signature du maire ou de l'adjoint au maire qui a signé l'un des actes concernant son ancêtre. S'il l'a, il ne découvrira rien de plus que ce que notre relevé indique. Certes il aura vérifié…la justesse de nos informations !

Le constat est imparable. Les généalogistes veulent maintenant avoir accès à la vue des actes concernant leurs ancêtres. Notre association peut-elle rester en dehors de ce mouvement de fond ?

La réponse s'impose d'elle-même, d'autant que le service des Archives du Finistère procède maintenant à une numérisation des actes du XIX[e] siècle et que les poids lourds de la généalogie commerciale montent en puissance. Généalogie associative et commerciale sont donc face à face. Cela me rappelle ce qui s'est passé dans le

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

domaine des magasins de ville. On est passé du petit magasin de détail à la superette de quartier, puis au super marché et enfin à l'hypermarché. Il me semble que les sociétés généalogiques commerciales sont du type hypermarché, se voulant dans des approches tous azimuts avec des résultats, bons ou parfois mauvais car la vérification n'est pas véritablement leur problème, ayant pour seul souci, celui de faire du chiffre.

Notre association a quitté depuis longtemps la taille du petit magasin ou de la superette et est plutôt du type supermarché…je dirai même avec un côté bio…..biographique, s'entend bien sûr puisque nous donnons via nos 400 000 références des indications fiables et précieuses. Nous pouvons, bien sûr, décider que les photos des actes devront être liées à nos indexations, puisque c'est la tendance qui monte et qui va s'imposer. Le décider, certes… mais faut-il que notre informatique puisse suivre. Il est donc nécessaire de comprendre comment nous pourrons en arriver là.

RECIF n'est que la pointe d'une pyramide. C'est le produit informatique qui permet de consulter. Qu'y a-t-il en dessous ? Cela s'appelle, chez nous : GAEL qui est l'acronyme de Gestion des Actes en ligne. Si on avait pu prévoir tous les développements qui sont intervenus depuis que notre association existe, il est évident que l'on aurait noté des renseignements qui font cruellement défaut maintenant pour permettre justement de lier nos relevés et les vues numériques. Ainsi, on n'a jamais trouvé utile d'indiquer dans nos relevés le numéro de l'acte ou de sa page quand il n'en comporte pas. Pourquoi l'aurait-on fait, puisque la date semblait bien suffisante en elle-même ? Quand des adhérents font des relevés en ligne ou à partir de photos, on ne leur a pas demandé jusqu'à présent de nous indiquer le numéro de la vue ou de celle portée sur la photo. Quelle en aurait été l'utilité ? Ce qui paraissait sans intérêt se révèle maintenant indispensable pour pouvoir faire la liaison relevés / vues numériques. Quand on plonge dans notre passé, que de temps a été perdu en ne prenant pas tous les renseignements. Je me souviens d'index de mariages initiés par l'antenne de Brest ne comportant qu'une date et seulement le nom des époux. Je repense au début de l'indexation mise au point par Quimper qui ne comprenait pas les filiations. Il a fallu soit jeter purement et simplement le travail, soit le reprendre et le compléter ce qui s'est révélé souvent plus long et délicat que d'avoir tout fait en une seule fois. Les Archives départementales nous promettent d'ici une bonne année l'arrivée, enfin, des *PERMALIENS*. Il ne faudra pas commettre les mêmes erreurs et relever cette fois le lien.

Nos informaticiens ont beaucoup discuté de tous ces problèmes, car c'est eux qui détiennent, en fait, les clés. La refonte de GAEL vient donc d'être lancée. Merci à Dominique Podeur pour son implication. Elle permettra pour les indexations futures de lier facilement nos indexations et les vues. Ce sera beaucoup plus compliqué de le faire pour tout le passé. On ne peut reprendre un à un plus de 9 400 000 relevés d'actes. Il sera sans doute possible de positionner sur la première page de l'année d'un registre, mais il ne faudra sans doute pas se montrer trop exigeant. Le nouveau GAEL devrait permettre aussi des mises à jour plus fréquentes que celles que nous avons actuellement, de l'ordre du mois, voire même au jour le jour si cela est possible.

Il est étudié également la mise en place dans GAEL d'un programme de modification des relevés, qui devrait par sa simplification permettre à des volontaires de revenir sur des saisies et de les compléter facilement.

C'est un gros chantier qui vient de démarrer. Je connais l'impatience, les exigences de certains…qui ne se rendent pas compte des difficultés et qui croient que d'un claquement de doigts c'est simple de faire ce qu'ils veulent. Nous avons un système informatique qui n'a pas d'équivalent dans les autres associations….mais je constate pour des problèmes de l'ordre de la broutille, des déchaînements, des aigreurs, des reproches, sur le forum, de certains adhérents qui sont insupportables. Nous sommes tous des bénévoles et non une société commerciale. Il ne faut pas l'oublier. Nous donnons de notre temps, beaucoup de notre temps. Cela mérite quand même quelques égards et respect.

Depuis des années, notre association photographie les actes de l'état civil ou les paroissiaux, la plupart du temps dans les mairies. Nous sommes donc à la tête d'une impressionnante photothèque qui fait plusieurs téra octets. Jusqu'à présent, nous n'avons pas mis en ligne nos photos. Les temps changent. A partir du moment où une société commerciale, après avoir recopié les vues des archives, les a mises en ligne, il n'y a plus aucune raison pour ne pas suivre cette même voie….sauf que les vues numériques ont été faites par nous.

Les premières approches faites auprès des prestataires montrent un coût à l'année qui n'est pas anodin puisque de l'ordre de dix mille euros. Nous allons affiner les recherches du prestataire le moins disant et si le conseil d'administration valide on passera à une nouvelle étape que je pressens enthousiasmante.

Il y aura probablement une répercussion sur les cotisations de l'ordre de un ou deux euros l'an prochain, mais qu'est-ce pour une telle avancée…..

Ce surcoût pourrait être toutefois compensé d'un point de vue fiscal. Nous avons déposé fin novembre 2017 un dossier auprès de l'administration fiscal pour que nos adhérents puissent déduire de leur impôt leur cotisation à notre association à hauteur de 66%. La réduction sur les impôts tournerait aux alentours de 17 € et compenserait alors très largement l'éventuelle augmentation nécessaire à la bonne fin de ce projet. Les services fiscaux ont un délai de six mois pour nous répondre. Nous saurons donc fin mai, si notre demande est acceptée ou non.

Voilà pour un futur que j'espère proche avec des avancées qui devraient permettre à la généalogie finistérienne d'être toujours à la pointe de l'efficacité et du meilleur.

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes d'insertion dans le n° 146 :

5 MAI 2018

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

EFFECTIFS :

Le dernier numéro d'adhérent attribué pour l'année 2017 a été le numéro 16477.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nouveaux adhérents	619	653	529	612	460	459	455	435
Nouveaux adhérents (en % par rapport à l'effectif)	10, 70	11, 22	9, 26	10, 70	8, 13	8, 81	8, 62	8, 55
Retour d'anciens adhérents		98	86	134	128	129	217	156
Retour d'anciens adhérents (en % par rapport à l'effectif)		1, 68	1, 5	2, 34	2, 26	2, 47	4, 11	3, 06
Adhérents non renouvelés ou décédés	569	679	703	764	654	1034	602	784
Adhérents non renouvelés ou décédés (en % par rapport à l'effectif)	12,62	11, 67	12, 30	13, 36	11, 56	19, 85	11, 41	15, 41
Nombre total d'adhérents au CGF(payants)	5746	5818	5712	5698	5654	5208	5279	5086
Gain d'adhérents	+ 50	+ 72	- 106	- 14	- 44	- 446	+ 71	- 193
Gain d'adhérents (en %)	+ 0, 87	+ 1, 24	- 1, 85	- 0, 25	- 0, 80	- 7, 88	+ 1, 34	- 3, 79

Détail par cotisation	2013	2014	2015	2016	2017
cotisants à 17 €	481	431	402	376	336
cotisants à 25 €	18	16	12	9	10
cotisants à 43 €	5199	5183	4794	4894	4740

Bilan par antenne	Brest	Morlaix	Quimper	CGF
Nouveaux adhérents 2017 *(chiffre de 2016)*	120 *(157)*	112 *(74)*	203 *(224)*	435 *(455)*
Nouveaux adhérents 2017 *(en % par rapport à l'effectif total des nouveaux adhérents du CGF)*	27, 58 %	25, 44 %	46, 66 %	
cotisants à 17 € *(chiffre de 2016)*	126 *(152)*	51 *(55)*	159 *(169)*	336 *(376)*
cotisants à 25 € *(chiffre de 2016)*	4 *(4)*	2 *(1)*	4 *(4)*	10 *(9)*
cotisants à 43 € *(chiffre de 2016)*	1695 *(1766)*	902 *(904)*	2143 *(2224)*	4740 *(4894)*
Nombre total d'adhérents payants *(% d'adhérents par rapport à l'effectif total du CGF)*	1825 *(35, 88 %)*	955 *(18, 77 %)*	2306 *(45, 34 %)*	5086
Nombre d'adhérents en 2016	1922	960	2397	5279
Gain d'adhérents en 2017	- 97	- 5	- 91	- 193

Thierry Martin remercie Marie Yvonne Lopez-Curval pour son travail bénévole et sa grande implication en tant que secrétaire générale pendant 10 ans, de mars 2006 à mars 2016.

En 2017, le CGF a accueilli 435 nouveaux adhérents (contre 455 en 2015) et vu le retour de 156 anciens adhérents (contre 217 en 2015). Dans le même temps, 784 adhérents ont quitté l'association contre 602 l'année précédente et 1 034 en 2015. En 2017, le centre généalogique du Finistère a vu ses effectifs diminuer. Le nombre d'adhérents payants passe de 5 279 à 5 086, soit une baisse 193 adhérents. Par ailleurs, le CGF compte 22 adhérents dits "gratuits" constitués par les associations avec lesquelles un échange de revue est effectué. Ainsi, au final, le CGF compte 5 108 adhérents en 2017 contre 5 301 en 2016.

Chaque année, depuis 2011, le nombre d'adhérents est en baisse. Après une pause en 2016 où nous avions stabilisé nos adhésions, notre effectif est en baisse significative. À l'instar de toutes les associations de généalogie, qui sont toutes en concurrence avec des entreprises privées ayant des stratégies commerciales agressives. Chaque année, l'effectif de notre association est analysé de très près. Une baisse du nombre d'adhésions c'est un budget de fonctionnement et d'investissement qui est également en baisse. Une augmentation de nos recettes, c'est la possibilité d'engager des frais pour la mise en œuvre de nouveaux projets, la pérennité de nos investissements et de nos salariés.

Par notre présence au congrès de généalogie, aux salons nationaux et aussi à travers des communications dans les communes, les bénévoles cherchent à faire connaître notre association et faire découvrir les outils performants que nous proposons.

Des lettres d'information dites « *newsletters* » sont envoyées à l'attention des anciens adhérents pour les informer de l'évolution constante de notre base de référence RECIF, et nous nous réjouissons de voir chaque année des anciens, voire très anciens, adhérents revenir et faire de nouvelles découvertes.

Il faut rappeler que nos recettes proviennent uniquement de nos cotisations et que nous n'avons pas les moyens financiers des entreprises commerciales. Le CGF n'a pas comme ambition de distribuer à des actionnaires des dividendes. Le seul but de notre association est de faire vivre avec vous une généalogie participative, pour le bien commun de toutes et tous. Les adhérents de CGF sont les propriétaires de l'association.

Le centre généalogique du Finistère remercie l'ensemble de ses adhérents pour leur fidélité renouvelée chaque année.

Répartition géographique :

Bilan par antenne	CGF
Effectif total	5086
Nombre d'adhérents habitant le Finistère	2747
Pourcentage d'adhérents habitant le Finistère	54 %
Nombre d'adhérents habitant dans les départements de la Bretagne historique (22, 35, 44, 56)	652
Pourcentage d'adhérents habitant dans les départements de la Bretagne historique (22, 35, 44, 56)	66, 83 %

En 2017, la proportion des adhérents résidants dans le département est stable.

Comme en 2016, un peu plus de 54 % des adhérents réside dans le département. Le pourcentage des adhérents demeurant en Bretagne historique, incluant donc La Loire Atlantique, est proche de 67 %.

Par ailleurs, le CGF compte une soixantaine d'adhérents domiciliés dans les DOM-TOM ou à l'étranger.

Le Lien :

Le nombre de « Lien » tiré chaque trimestre avoisine les 5 000 exemplaires.

Le comité de lecture fait appel aux adhérents qui voudraient proposer des articles. Nous remercions toute l'équipe de ce comité qui effectue un grand travail de sélection, de relecture, de mise en page, et de correction. Merci donc à Marie Annick Renaud Morvan, Carl Rault, Marie Renée Levenez, Michel Durose, Christian Bolzer, Renée Vanoverschelde, Maryvonne Scoarnec, Jean Francois Pellan, Patricia Gaudé et Didier Rousvoal.

Les adhérents peuvent retrouver tous les sommaires du Lien sur le site du CGF.

Une indexation des Liens N° 1 à N° 112 avait été effectuée il y a quelques années. Le CGF cherche une personne volontaire pour indexer les numéros plus récents de la revue et les rendre disponibles sur le portail Récif et permettre une recherche par mots clés.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Les journées portes ouvertes :

Le CGF a organisé une opération "*portes ouvertes*" dans ses trois antennes, les 7 et 8 octobre dernier. Ces deux journées furent l'occasion de nombreuses adhésions : une soixantaine de nouveaux adhérents a rejoint l'association et a pu bénéficier, dès octobre, d'un accès à notre base Récif.

La décision d'organiser nos portes ouvertes fin septembre / début octobre, répond aux nombreuses demandes de personnes qui prenaient contact avec nous à la rentrée de septembre.

La presse a fait écho de l'évènement ; nous avons eu droit à deux articles pour les éditions locales de Morlaix et Quimper.

Nouveau Site Internet et paiement en ligne de la cotisation :

Avant la restructuration du site, chaque antenne avait son site propre, avec ses propres informations, et chaque antenne gérait la mise à jour des sites. Le CGF avait également son propre site. Il a été proposé une refonte totale et Nicolas Lanniel a mis en ligne le 29 septembre 2017 le nouveau site.

Dorénavant il y a un seul site CGF et des pages dédiées pour les antennes.

Les pages les plus lues sont celles de présentation des bases et les questions portent surtout sur la perte des mots de passe et la durée annuelle de la cotisation.

Parallèlement, a été intégrée la possibilité de régler la cotisation par carte bleue.

Jean-Pierre Hervet a mis en place un applicatif de la base adhérent pour le renouvellement et l'adhésion en ligne et aussi la mise à jour des données personnelles, principalement l'adresse des adhérents. Lors d'un règlement par carte bleue, pour une première adhésion, 100 points sont accordés. Des points provisoires CGF sont donnés au nouvel adhérent. Cela permet une consultation immédiate à Récif, en attendant l'attribution des points Généabank….qui arrive ensuite très rapidement.

La part des paiements par carte bancaire est de 47,36 % pour cette première année. C'est donc un très beau succès apprécié des bénévoles chargés en début d'année d'enregistrer les cotisations, car leur travail a été divisé pratiquement par deux. Ce moyen de règlement est entièrement sécurisé. Il faut que vous ayez communiqué préalablement votre n° de tel portable à votre banque, qui vous enverra alors par SMS un code à saisir pour valider votre paiement.

La base Recif

Le travail pour alimenter la base RECIF s'est poursuivi tout au long de l'année 2017.

A la fin de l'année 2017, la base Recif atteint les 9 399 406 actes relevés, soit 4,6 millions de naissances, 1,2 millions de mariages et 3,4 millions de décès. Le chiffre symbolique des 9 500 000 est donc en vue pour 2018 !

Bravo à tous les bénévoles du CGF.

Merci aux photographes, aux releveurs, aux saisisseurs, informaticiens et merci à Michel Paugam qui est en charge au quotidien de notre base de recherche .

A ces relevés sont associés plus de 406 000 références bibliographiques (extraits de journaux et dictionnaires, des renvois sur Internet vers les dossiers de la Légion d'Honneur, des résistants du Finistère, des registres matricules, des dépouillements de décrets de mariage, tutelles, curatelles, émancipations, etc.) et aussi des photos de nos ancêtres.

En effet, depuis trois ans, nous avons la possibilité de lier une ou plusieurs photos ou portraits à un acte de naissance, mariage, ou décès. Nous avons tous dans nos tiroirs des photos de famille. Certaines photos ont été prises au début de 20e siècle, parfois même avant. Malheureusement, beaucoup d'individus présents sur ces photos ne sont pas identifiés, cette mémoire disparaît. Les généalogistes ont un rôle de transmission de cette mémoire, il est nécessaire de protéger ce patrimoine individuel, c'est pourquoi nous vous engageons à confier au CGF, via la base Recif, vos photos anciennes. A ce jour, 3770 photos ont été liées à la base.

La base Matricules

En 2016 et 2017, le Centre Généalogique du Finistère a décidé de rapprocher les relevés de naissance et les registres matricules en ligne. Un travail de très grande ampleur a été accompli. L'ensemble des registres matricules relatifs aux naissances de 1847 à 1901 (soit 54 années) a été traité.

359 737 références biographiques ont été créées dans RECIF, notre base de référence.

Ces feuillets sont d'une grande richesse pour le généalogiste, car ils donnent des renseignements précis sur l'état civil de chaque recensé, précisent son degré d'instruction, décrivent son visage, la couleur des yeux, des cheveux et bien sûr tout son parcours sous les drapeaux. Pour accéder aux fiches matricule d'un individu finistérien (né entre 1847 et 1901), il suffit de le rechercher dans RECIF. S'il a bien été recensé dans le Finistère (de nombreux Finistériens le sont aussi dans d'autres départements), vous verrez apparaître sur le relevé dans le bas, un pavé "Référence biographique".

Dans le cadre d'une convention à intervenir entre le Ministère de la Culture, représenté par Monsieur le directeur du service interministériel des Archives de France, le Département du Finistère, représenté par Madame Nathalie

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Sarrabezolles, Présidente du Conseil départemental et le Centre généalogique du Finistère, représenté par Monsieur Jean-François Pellan, son Président. Le Centre Généalogique du Finistère fournira son indexation pour les registres matricules finistériens des classes 1887 à 1901. Elle sera alors de libre accès, tout comme elle l'est d'ailleurs sur le site du CGF, pour cette période seulement.

Pour compléter l'information, le CGF réserve l'indexation pour les classes 1867 à 1886 à ses seuls adhérents.

Merci à tous ceux qui ont œuvré pour que ce soit une belle réussite.

Bénévolat :

Le CGF a besoin de vous ! De vos compétences, de votre temps. Il faut que chacun se mobilise pour venir épauler les équipes qui font de leur mieux.

Nous lançons un appel aux volontaires qui voudront bien s'atteler au dépouillement des archives (BMS, état-civil, documents de la série B, etc.) et à la saisie informatique, afin d'alimenter les bases du CGF...

Dans les antennes aussi, nous recherchons de nouveaux bénévoles pour venir étoffer les équipes en place dans les tâches de gestion, de manipulation des relevés, de bibliothèque, communication, informatique…

Les adhérents qui font des relevés, de la saisie ou d'autres travaux pour le bien commun du CGF se voient attribués des points GENEABANK supplémentaires sur un compte dit bénévole.

Le Forum :

Pour rappel : l'inscription au forum est gratuite et ouverte à tous, adhérent ou non du CGF. Le forum est un moyen de faire connaître les différentes ressources offertes par le CGF et en conséquence d'apporter de nouvelles adhésions à notre association.

Avec le forum, une aide est rapidement apportée : un doute ou des questions sur une filiation, un acte difficile à lire, une demande de photo d'acte BMS ou NMD, de document du Service Historique de la Défense ou des Archives départementales.

Remerciements aux membres de l'équipe qui font vivre bénévolement ce forum et à tous les colistiers qui par leurs échanges font son succès.

Le Forum du CGF : **http://www.cgf-forum.fr/phpBB2/index.php**

Agenda 2017 du CGF et de ses antennes

Chaque président d'antenne rappelle, dans son intervention, les activités propres à son antenne (Conférences, expo, portes ouvertes, ateliers dans les communes) :

Assemblée générale de l'antenne de Brest le 14 Janvier 2017
Assemblée générale de l'antenne de Quimper le 28 Janvier 2017
Assemblée générale de l'antenne de Morlaix le 18 février 2017
Assemblée générale du CGF le 4 Mars 2017 à Quimper

Au niveau national, le CGF a été présent comme chaque année à de nombreux salons.

- les 10 et 11 mars au Grand Salon de la Généalogie à la Mairie du XV^{e} arrondissement
- le Congrès National de Généalogie du HAVRE du 8 au 10 septembre 2017
- les 14èmes Rencontres généalogiques organisées à CREHEN le 18 novembre.

Par ailleurs, Le Centre Généalogique du Finistère propose chaque année des ateliers de formation. Ces ateliers sont ouverts à tous, adhérents ou non. La formation proposée par le CGF est gratuite et assurée par les bénévoles de l'association pour aider les jeunes généalogistes à débuter dans la généalogie. Merci encore aux bénévoles ! Les thèmes qui y sont développés sont variés : Initiation à Généatique et Heredis, Les séries communicables aux Archives Départementales, utilisation du Forum, utilisation de la base de données RÉCIF, initiation à la généalogie, à la paléographie, etc...

Vous pouvez retrouver le programme des ateliers et toute l'actualité du Centre Généalogique du Finistère sur le site du CGF, le Forum et sur les réseaux sociaux :

– sur Facebook sur les pages : ***https://fr-fr.facebook.com/CentreGenealogiqueFinistere***

– sur Twitter : ***@genealogie 29***

- sur le Forum : ***http://www.cgf-forum.fr/phpBB2/index.php***

- sur le site du CGF : ***http://cgf-bzh.fr/***

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

comptes consolidés cgf et antennes annee 2017

RECETTES	REEL 2016	PREVI. 2017	REEL 2017	PREVI. 2018
COTISATIONS	211 480	212 000	211 881	212 600
DROITS D'ENTRÉE	8 120	8 000	7 920	5 600
DIVERS	16 682	11 550	11 819	21 437
PRODUITS FINANCIERS	4 255	4 200	3 190	4 000
TOTAL RECETTES	**240 537**	**235 750**	**234 810**	**243 637**

DEPENSES	REEL 2016	PREVI. 2017	REEL 2017	PREVI. 2018
GROS MATÉRIEL	9 995	3 000	3 745	0
MAINTENANCE, ENTRETIEN	7 764	7 800	5 648	11 870
LOCATION DE MATÉRIEL	10 235	10 500	12 126	9 450
DIVERS	51 446	29 310	26 189	18 800
DÉPLACEMENTS	5 294	5 300	9 687	8 000
SALAIRES ET CHARGES	75 105	77 000	74 875	76 000
REVUE (LE LIEN)	87 743	88 900	76 446	80 000
FÉDÉRATION. ET AUTRES	9 336	9 400	8 969	9 000
CONGRÈS	0	2 500	3 145	0
SOUS TRAITANCE	9 673	10 000	11 607	0
IMPÔTS	1 930	1 900	2 189	1 800
TOTAL DEPENSES	**268 321**	**245 610**	**234 626**	**214 920**
RESULTATS PERIODE	**- 27 094**	**- 10 860**	**183**	**29 417**

	CGF	MORLAIX	BREST	QUIMPER	ENSEMBLE
INVESTISSEMENT					
PROJET	**27 000**	**7 000**	**700**	**0**	**37 400**

Alain Gaudé, présente le rapport financier de l'année 2017

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Un public attentif

Les informaticiens du CGF Pierre Roudaut et Dominique Podeur devant un café parlant des prochaines évolutions de Recif2

Tandis qu'au premier plan, Michel Durose gère la vidéo-projection, soutenu par Thierry Noirel (au second plan), le secrétaire général Thierry Martin présente le rapport moral de 2017.

nouvelles des antennes

antenne de Brest

L'Assemblée générale de l'antenne de Brest s'est tenue comme d'habitude à la mairie de l'Europe le 27 janvier dernier. Comme c'est le cas depuis déjà plusieurs années, vous avez été un peu moins nombreux que l'année précédente à y participer. D'année en année, comme dans bien d'autres domaines, la désaffection des adhérents pour ce genre d'évènement est manifeste. Je le déplore car c'est le moment où chacun peut prendre connaissance de ce qui a été réalisé par l'antenne durant l'exercice écoulé et où chacun peut également faire des propositions pour la période à venir. Etre membre d'une association ne se borne pas à payer sa cotisation.

Après les réunions annuelles dans les trois antennes vient l'Assemblée générale du CGF. Quelque part, c'est parfois une redite des assemblées d'antenne. Du coup, je me pose la question de la pertinence du maintien de ces dites réunions. Faut-il continuer comme par le passé ou bien se contenter désormais de la seule Assemblée générale du CGF ? J'opte pour la deuxième possibilité : après tout, les antennes ne sont que des entités administratives divisant géographiquement notre département qui, comme chacun sait, est plutôt étendu.

La désaffection des adhérents, dont je parlais plus haut, est particulièrement visible dans la fréquentation de nos salles de lecture. Depuis déjà longtemps, l'annexe du Relecq Kerhuon était devenue un endroit extrêmement confidentiel : quasiment seuls les bénévoles chargés de son fonctionnement y passaient. Dès lors, de manière pragmatique, le conseil de gestion de notre antenne a décidé sa fermeture, au grand désarroi de ces bénévoles. Mais pourquoi maintenir une structure dont l'utilité n'était plus démontrée, alors que dans chaque ville, il manque des locaux associatifs. Ceux que nous occupions à Kerhuon le seront désormais par l'association philatélique kerhorre qui, je n'en doute pas, en fera un bon usage. J'en profite, au moment où nous quittons ces locaux, pour dire à la municipalité de Kerhuon toute notre gratitude pour nous avoir prêté cet endroit toutes ces dernières années.

Michel Durose. Président

antenne de Morlaix

Bonjour à toutes et à tous,

L'assemblée générale annuelle de notre antenne s'est tenue le samedi 10 février, une cinquantaine de personnes étaient présentes pour participer à cette réunion.

Le bilan moral présenté par le Président, a démontré qu'au sein de notre antenne tout fonctionnait parfaitement, et qu'il était agréable de travailler dans ces splendides locaux, très fonctionnels. Dans son bilan, le Président à remercié chaleureusement tous les acteurs bénévoles qui par leur implication, leur travail font évoluer sans cesse notre association. Un grand merci, aux saisisseurs, aux équipes photos, au comité de lecture, aux informaticiens, aux membres du Conseil de Gestion, au Président Jean François Pellan, et à tous ceux qui s'investissent. Ces remerciements sont valables pour les membres des antennes de Brest et Quimper, car comme nous, tous interviennent pour cette formidable association qu'est le CGF.

Le bilan comptable a été présenté par Marcel Jacob, chargé des comptes de l'antenne, et, ce bilan démontre que la gestion de notre antenne est très saine et en équilibre, malgré les gros investissements engagés lors de notre changement de local.

Ces deux bilans ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les élections au sein du Conseil de Gestion : cinq candidats pour quatre postes à pourvoir. Les candidats sortants, Yves Guivarch, Jean Pierre Hervet, Marcel Jacob, Thierry Noirel, et une nouvelle candidature Madame Catherine Troadec.

Après un vote à bulletin secret ont été déclarés élus les candidats suivant : messieurs Yves Guivarch, Jean Pierre Hervet, Marcel Jacob et Thierry Noirel.

Le président Jean François Pellan est ensuite intervenu à propos de l'évolution de notre association et des possibles dangers face à l'émergence de sociétés à but commerciales qui s'impliquent avec force dans le monde de la généalogie.

L'Assemblée Générale s'est terminée avec convivialité autour d'un pot de l'amitié.

A l'issue de cette manifestation, s'est tenue une courte réunion du Conseil de Gestion pour l'élection du bureau. Les membres du Conseil ont renouvelé leur confiance à la secrétaire Yvonne Floch, au chargé des comptes Marcel Jacob et au Président de l'antenne de Morlaix Thierry Noirel.

Thierry Noirel. Président

antenne de Quimper

Rapport présenté par le président lors de l'assemblée générale de l'antenne qui s'est tenue le 20 janvier 2018

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2018. Joie bonheur et surtout santé pour vous et vos proches ainsi que de fructueuses recherches au sein de notre antenne. Merci à ceux qui sont présents dans cette salle et à ceux qui ont pu donner mandat.

Bilan de l'année 2017,

Nous sommes 2309 membres cette année, soit une baisse de 88 adhérents alors qu'en 2016 nous avions eu une augmentation de 46. Cette diminution ne fait que confirmer une tendance lourde depuis plusieurs années, visible également dans les autres antennes du CGF et dans les autres associations généalogiques. Ce n'est pas le dynamisme qui nous manque, mais avec le développement d'Internet, l'offre de services gé-

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

néalogiques est devenue pléthorique et de nombreux sites proposent à la fois n'importe quoi (informations à vérifier systématiquement si l'on veut faire une généalogie sérieuse, mais beaucoup hélas s'en contentent) et des services de qualité (actes en ligne, références bibliographiques…). L'offre du CGF se diversifie comme les autres (registres matricules, références bibliographiques, indexation en cours des actes numérisés…).

Sur beaucoup de ces points, nous avons besoin de votre participation. Les plus anciens ont connu le travail de relevé-saisie des actes qui continue encore puisqu'à chaque année écoulée correspond une nouvelle année à saisir et ce pour les 283 communes du département, soit 849 registres à saisir pour les naissances, mariages et décès. Pour les références bibliographiques et photographiques, la tâche reste immense et nous vous avons demandé un concours qui reste insuffisant. Chacun peut directement intégrer à récif une photo d'un ancêtre ou des références trouvées dans un ouvrage, un document d'archive ou sur un site. Peu d''entre nous le font et c'est dommage. Des collections entières de revues sont à dépouiller systématiquement et indexer. Chacun peut le faire à son rythme. J'ai fait commencer l'indexation de la collection du Lien, mais cela n'avance pas vite. On peut citer également Les Annales de Bretagne, Le Bulletion de la Société Archéologique du Finistère, la revue Ar Men, les nombreuses monographies des paroisse. Retroussons-nous les manches, le travail ne manque pas et cela nous permettra de maintenir une offre de qualité à nos adhérents.

Par ailleurs, notre offre de services de proximité a aussi évolué. Nous étions habitués rencontrer de nombreux adhérents à l'antenne ouverte 6 jours sur 7. Avec Internet, chacun peut travailler chez soi. Et la fréquentation de l'antenne a peu à peu diminué, ce qui nous amène à réduire les jours d'ouverture pour ne pas déplacer des bénévoles pour rien. Ainsi, à partir du premier avril 2018, il n'y aura plus d'ouverture de l'antenne les lundis et mardis, les autres jours restant sans changement. Par contre l'antenne développe à son siège des ateliers de formation par petits groupes sur les sujets les plus divers, ateliers qui peuvent être renouvelés en fonction de la demande. C'est une autre manière de fonctionner qui semble plaire et faire revenir nos adhérents au sein de l'antenne.

Au cours de cette année 2017, parmi les activités marquantes, on peut citer :

Le 28 janvier l'assemblée générale de l'antenne, dans cette même salle.

Le 4 mars, la participation à l'assemblée générale du CGF à Ty Laë à ERGUE Gabéric, organisée par nos soins.

Les 08, 09 et 10 septembre : Congrès National de la Généalogie au Havre (Seine-Maritime).

Le 21 juin, la conférence sur la généalogie à la Médiathèque de Saint-Thurien.

Le 16 septembre 2017, une conférence sur la Psychogénéalogie par Anne Balannec, psychologue, membre de notre antenne qui a obtenu un certain succès.

Les 7 et 8 octobre à l'antenne, nos traditionnelles Journées Portes Ouvertes, dont la date avancée par rapport aux années précédentes colle davantage avec la rentrée scolaire, moment où les gens organisent leurs activités pour l'hiver.

Le 14 octobre, une conférence de formation à la généalogie à la médiathèque de Saint-Evarzec qui nous a permis d'accueillir aussi certains des nouveaux membres issus des Portes Ouvertes. L'un de nos membres y organise d'ailleurs régulièrement des ateliers de formation à la généalogie. Un autre fait de même à Poullan sur Mer. Ces initiatives doivent être signalées.

Le 29 octobre le salon d'histoire locale à Rosporden regroupant les différentes associations s'occupant de patrimoine et d'histoire locale du département.

En octobre également, intervention lors d'un Week-End Généalogie à Concarneau pour le comité d'entreprise de la Banque de France (Ile de France).

Le 2 décembre, la conférence de Claude-Youen Roussel, historien, membre du CGF et auteur de nombreux ouvrages, sur l'histoire de la peste en Cornouaille, vaste panorama des communes touchées par ce fléau.

En octobre, intervention de présentation de Récif2 au Comité d'Entreprise de la Banque de France (section Ile de France) lors de leur week-end généalogie / paléographie à Concarneau.

Sans oublier les divers salons habituels en Bretagne et région parisienne.

Dans le cadre de la convention de partenariat en vue de la préparation de la numérisation de l'Etat-Civil finistérien, signée avec les Archives départementales, notre travail s'est prolongé. Dans l'attente du règlement du « problème Filae », le résultat en est déjà disponible aux AD de Quimper et depuis peu de Brest avant de le devenir sur Internet le plus tôt possible. Nous avons déjà repris le travail en 2018 et je pense qu'en fin d'année nous en aurons terminé avec l'Etat-civil. Les BMS suivront, mais ce sera plus difficile (davantage de restauration à faire et documents plus difficiles à interpréter).

Sur le plan du secrétariat, nous avons répondu à 202 courriers, et fait 570 photocopies contre 840 l'an dernier pour répondre aux demandes de 20 bénéficiaires éloignés de l'antenne. Enfin comme tous les ans, la bibliothèque s'est enrichie de nouveaux ouvrages, n'hésitez surtout pas à les consulter.

Programme 2018

Sur le plan des activités, tout n'est pas encore programmé, mais l'on peut citer :

Le 23 février, conférence de formation à la généalogie au Centre social de Kermoysan à Quimper.

Le 10 Mars, l'assemblée générale du CGF dont l'organisation revient cette année à Morlaix. Merci de s'inscrire auprès du secrétariat pour le repas et l'autocar qui nous conduira à Taulé.

Le 7 avril, la conférence de Pierrick Chuto autour de son dernier ouvrage « Auguste, un blanc contre les diables rouges », retraçant les luttes politiques et religieuses de la Cornouaille de 1904 à 1926.

Le jeudi 26 avril : visite des Archives Départementales du Finistère à Quimper (15 places).

Le vendredi 25 mai : visite des Archives Départementales du Finistère à Quimper (15 places).

Sur le plan des conférences, nous en présenteront deux autres cette année : l'une, le 29 septembre, par Annick Le Douget sur la Sorcellerie en Bretagne, l'autre, vers décembre, par Jean-Michel Pérennec, brodeur retraité, membre de l'antenne sur les costumes cornouaillais.

Les ateliers dont le rythme et les sujets vont s'intensifier.

Cette assemblée générale correspond à une année d'élections, comme tous les deux ans. Nous voterons à l'assemblée générale du CGF pour le renouvellement du Conseil d'administration. Dans l'immédiat il y a lieu de voter pour élire les membres du Comité de Gestion de l'antenne.

Nous quittent cette année, après de nombreuses années de bénévolat pour lesquelles je tiens à les remercier chaleureusement : Jean-Pierre Quillien et Renée Crabot.

Se représentent : Pierrick Chuto, Hervé Le Bot, Marc Seznec, Nathalie Guillou et Maryvonne Fagon.

Sont candidats pour remplacer les partants : FABIEN Tallec et Philippe Piron.

Christian Bolzer, Président

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

nouveaux adherents

16478Q	BOUCHAUDY Nadia	23 rue des Sorbiers 76610 LE HAVRE	PERON, QUEFFELEC, LE DALL, BRETON
16479Q	EGELS Annick	19 chemin des Chalets 76450 VEULETTES SUR MER	MAZE, LEDAN (Plounéour-Ménez, Le Faou)
16480Q	GUERET Corinne	7 résidence de la Cavée aux Loups 76460 NEVILLE	RANNOU, LE BOUARD (Ergué-Gabéric)
16481Q	GUILLOU Patrice	17 rue Louis Philippe 76600 LE HAVRE	GALLOUEDEC (Pleyber-Christ) / GUILLOU, BOLLORE, SIMONOU (Lanriec)
16482Q	KERVRAN Pierre	47 quai de Southampton 76600 LE HAVRE	
16483Q	L'HERYENAT Mireille	6 rue du Bassin 76430 ST ROMAIN DE COLBOSC	BIZARD, BIAN, MORIN, GALL, JONCOUR, JEGADEN, HAMON, MASSON, BARVET (Plougasnou, Plouénan, Saint-Pol-de-Léon, Morlaix, Quimper, Brest)
16484Q	RAUTUREAU Ginette	35 avenue Gaston Le Cousin 78700 CONFLANS STE HONORINE	
16485M	MARIN Chantal	52 Boulevard François 1er 76600 LE HAVRE	TILLY, LE SAOUT, COQUIL, LEON (Pleyber-Christ/ Plourin)
16486M	PIERME Martine	1444 Sente des Forrières 76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE	CABIOCH, GUIVARCH,NICOL,PLEYBER (Roscoff, Santec)
16487Q	TARTAROLI Marie Pierre	77 chemin des Poincetias 97417 ST DENIS	KERLOCH, CARVAL (Plogoff)
16488M	CUEFF Thierry	924 chemin des Seigneurs 14130 QUETTEVILLE	CUEFF (Saint-Vougay)
16489M	LEFEBVRE Marie Anne	5 rue Walter Scott 76620 LE HAVRE	FEAT, MASSON
16490M	GUIVARCH Pierre	10 lot Le Clos d'Auberville 14640 AUBERVILLE	GUIVARCH (Roscoff)
16491M	LE LEZ Valérie	54 rue Roland Dorgeles 76620 LE HAVRE	LE LEZ (Plougar)
16492M	DUPLANT Jessica	24 rue de la Commune 76600 LE HAVRE	JAOUEN (Brest) / MENEZ(Plouzévédé) / COMBOT, LE BIHAN (Plouvorn)
16493B	SALOU Michelle	20 rue de la Sapinière 29860 BOURG BLANC	SALOU, UGUEN, ROPARS (Lanarvily)
16494Q	LE FLOCH René	23 hent ar Ménez 29170 FOUESNANT	LE FLOCH, GUEVEL, CASABIANCA
16495M	CHOQUER Chantal	40 rue Albert Louppe 29660 CARANTEC	CHOQUER, HENRY, JACQ (Taulé)
16496M	PICHON Pascale	rue de Croas Avel 29400 GUIMILIAU	POULIQUEN, MAGUET (Guimiliau)
16497M	PERROT Vincent	1 rue Baptiste Guerin 35740 PACE	PERROT (Santec) / LE BIHAN (Roscoff) / LE BARS (Mahalon)
16498Q	HERLEDAN Magali	4 hent Pont Plonéour 29170 FOUESNANT	HERLEDAN, CLOAREC, HEMON (Fouesnant)
16499B	LICHOU Tanguy	14 résidence de Kerhanou 29260 LESNEVEN	LICHOU, STOURM (Ploudaniel) / PRIGENT (Plouider)
16500Q	LE BERRE Nicole	5 route Ty Planche 29180 GUENGAT	HELIAS, LARZUL (Plomelin, Plogonnec)
16501M	FLOCH Richard	7 quai de Treguier 29600 MORLAIX	
16502B	NARVOR Nicole	9 rue Villiers de L'Isle Adam 29200 BREST	FEREC, CAROFF, FITAMANT (Hanvec)
16503Q	COLLIOU Gaëlle	74 route de l'Arbre du Chapon 29000 QUIMPER	COLLIOU (Saint-Vougay) / LE VERGE (Plougar) / QUENEA (Plouvien)
16504Q	LE GALL Annie	25 rue Pierre Le Daux 29100 DOUARNENEZ	CROCQ
16505M	NICOLAS Bernard	6 rue Paul Gensollen 83400 HYERES	NICOLAS (Henvic) / LANDOUAR (Carantec) / LE COMTE, SICOT (Côtes d'Armor)
16506M	ROLLAND André	4 rue Pen ar Bed 29241 LOCQUIREC	ROLLAND, COAT (Lanmeur) / REVAULT, JOUANNE (Douarnenez)
16507M	BENEAT René	Kermengouez 29420 PLOUVORN	
16508M	QUEINNEC Catherine	81 rue Saint Fiacre 29600 PLOURIN LES MORLAIX	QUEINNEC (Le Cloître-Saint-Thégonnec) / ABGRALL (Plounéour-Ménez)
16509Q	LE BOULBARD Monique	37 rue Charles Chassé 29000 QUIMPER	BORDIEC, CARIOU, VIGOUROUX (Plomelin) / KERREC (Pluguffan)
16510Q	BOSSER Brigitte	9 rue Amiral du Couédic 29100 POULDERGAT	FLOCH, MOALIC (Tréboul) / FABRE (Paris) / BLANCHOT (21)
16511M	HAMEURY Françoise	6 rue Mespant 29241 LOCQUIREC	JAOUEN, BRAOUEZEC, COLAS, BIGOT (Guimaëc, Lanmeur)
16512M	HELARY Armand	Kerzouezou 29650 BOTSORHEL	HELARY, LOZACH, FUSTEC (Plougonven, Plouigneau, Botsorhel)
16513M	GUYOMARCH Yvon	Kerhuella 29600 PLOURIN LES MORLAIX	GUYOMARCH, GUENGANT(Morlaix)
16514B	LABRIERE Renée	2 rue Jean Gossot 29200 BREST	GOARNIGOU (La Feuillée) / JEGOU(Brest) / SALIOU (Bourg-Blanc)
16515M	DEUNFF Annie	5 Hameau Sainte Marthe 29600 MORLAIX	
16516Q	KERMOAL Brigitte	183 route de Beg Meil 29170 FOUESNANT	TREUSSOC, APPAMON (Cléder) / ROUDAUT, KERMOAL (Plouescat)
16517Q	LOUBOUTIN Jacques	3 allée de Cornouaille 29180 GUENGAT	LOUBOUTIN (Plonévez-Porzay)
16518B	KERLOCH Claudette	8 rue Kerros 29770 GOULIEN	KERLOCH (Cléden-Cap-Sizun) / KERSAUDY (Plogoff) / MOIGNE (Esquibien)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

16519B	MARC Joseph	35 rue Fernandel 29200 BREST	MARC (Brest, Brasparts, Plounéventer) / LUET, ABALAIN (Ouessant)
16520B	PAUGAM Roger	4 chemin de Penhelen 29200 BREST	PAUGAM (Ploudaniel) / LE BIHAN (Saint-Frégant)
16521M	LE GOFF Denise	2 rue Pierre Curie 29600 ST MARTIN DES CHAMPS	LE GOFF, MER (Plourin) / MOYSAN, CAROFF (Tréflaouénan)
16522M	KERAUDY Yolande	2 rue des Jonquilles 29400 LANDIVISIAU	KERAUDY (Brest)
16523M	ROYER Marie Louise	Kerrien 29233 CLEDER	
16524Q	GADONNA Gildas	7 lotissement de Quillouarn 29100 POULLAN SUR MER	GADONNA, QUEMENER, LE BRIS, ALAIN (Douarnenez)
16525Q	ARGOUARC'H Gisèle	112 Hent Carbon 29170 FOUESNANT	ARGOUARC'H, MAO, HARRE, QUILLIEC (Fouesnant)
16526B	QUESNEY Anne Marie	23 rue Edouard Branly 76580 LE TRAIT	JOUAN (Silfiac) / LE BOURHIS (Merléac, Kerdrain)/ LE DRO-GOFF (Saint-Martin-Des-Près)
16527B	RENAULT Alice	8 rue Le Maire et Grandet 76610 LE HAVRE	TANGUY (Ploudaniel, Plounéour-Trez)/ QUERE (Plouider, Goulven)/ MARREC (Lesneven) / ROUDAUT (Plouider, Goulven, Plounévez-Lochrist)
16528B	LE ROUX Yvon	39 rue du Clos Neuf 22430 ERQUY	LE ROUX, NICOL (Saint-Pierre-Quilbignon, Brest) / LE BOT (Lambézellec, Brest) / MAILLOUX (Bohars)
16529B	LE HALPERE Marc	5 rue Noël du Fail 35000 RENNES	
16530B	AIDI Sadok	14 18 rue Eugène Varlin 93100 MONTREUIL	JOURDREN (Plouarzel, Lampaul-Plouarzel) / MORVAN, LA-MOUR, MELLAZA (Plouarzel)
16531B	FAVE Yves	18 rue du Champ de Foire 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	JACOB, FAVE, LE ROUX (Lesneven, Plounéour-Trez)
16532B	GUYADER Michelle	11 route du Menhir 29840 LANILDUT	GUYADER, ROUDAUT (Brest, Pleyber-Christ) / GRALL, RIOU (Brest, Plouguerneau)
16533B	LAMBERT Mathieu Nicolas	Le grand champs 53600 ASSE LE BERANGER	ELIES (Lanrivoaré, Milizac, Brest) / L'HOSTIS (Ploudalmézeau, Mili-zac, Brest) / POCHARD (Le Conquet, Saint-Pierre-Quilbignon, Brest), SPARFEL (Lanhouarneau, Saint-Pierre-Quilbignon, Brest)
16534B	LE HIR Jean François	115 impasse du Lin 29890 KERLOUAN	LE HIR, BOEZENNEC, COROLEUR, ABGUILLERM (Brest)
16535B	JOLY Valérie	22 rue Reynold Arnould 76620 LE HAVRE	LE CORRE (Plogastel-Saint-Germain) / BUREL (Pouldergat) / KER-NOA, LE BERRE
16536B	RICHARD Régine	27 rue Jean Jaurès 97139 LES ABYMES	RICHARD, PALLIER, CARLE, GEOFFROY, PELISSIE DE MONTE-MONT
16537B	COLIN Michel	6 route de Penquer 29800 LA FOREST LANDERNEAU	COLIN, MOREL, ARZUR
16538Q	LARGENTON François	62 rue Per Jakez Hélias 29120 PONT L'ABBE	LARGENTON, BARS, SENECHAL, SEZNEC
16539Q	L'HELGOUAL'CH Solenne	6 cours de Chazelles 56100 LORIENT	GUENIER, GUESNIER (Quimper, Concarneau) / HELLO, HELOU (Guilligomarch)
16540Q	GOARIN Arnaud	14 chemin du Plan de la Baume 04200 SISTERON	
16541M	INIZAN Marie Claire	Hellez 29400 LOCMELAR	PRIGENT, INIZAN, GUILLERM, CANTINA
16542M	BOUCHOUX Edith	7 avenue d'Orsay 91120 PALAISEAU	PLASSART, BOTHOREL, THOMAS, LE GUERN
16543B	PHILIPPE Odile	2 rue Paul Lazari 64200 BIARRITZ	JACOLOT (Guipavas) / KERUEL (Le Drennec)
16544Q	LE BLOAS Michel	14 allée Roland Dorgelès 29000 QUIMPER	BLOAS, JEZEQUEL (Brest, Lambézellec) / HAUTIN, GUEGUEN (Brest Saint-Pierre-Quilbignon) / GUILLOU, FRIANT (Landudec, Gui-lers) / BOURDON (Pouldergat)
16545B	LE BOT Marie Pierre	1 rue du château d'eau 29260 PLOUIDER	PENNEC
16546M	ROPERT Michel	9 rue Vincent Auriol 29400 LANDIVISIAU	ROPERT (Saint Sansom 22) / BARBE (Le Hingle 22) / BER-NICOT (La Martyre) / CAM (Lambezellec)
16547Q	SAVINA Geneviève	103 rue du Préfet Collignon 29100 DOUARNENEZ	BERNARD, GUILLERMOU (Briec, Quimper) / PERON, RIOU (Landudec, Pont-l'Abbé) / SAVINA, HELLOUËT (Douarnenez)
16548M	LAUNAY Thierry	5 avenue Le Nôtre 92420 VAUCRESSON	
16549B	GUILLAUME Philippe	168 rue du Bourg 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	POCHARD, LE TREUT, LE VEN, MAZE (Ploumoguer, Le Conquet, Plouarzel, Plougonvelin)
16550Q	CORREC Michèle	175 chemin des Mûres 34200 SETE	CORREC, LAZARD, NEDELEC, ROUX, LOUSSOUARN, DU-BOIS, CLOAREC (Pays Bigouden)
16551B	ARZUR Karine	1 route de Beaulieu 44220 COUERON	
16552Q	HIRONIMUS Nathalie	Impasse de la Garenne 29910 TREGUNC	
16553Q	LETAIEF Elodie	Impasse Maez Dourog 29160 CROZON	KERNEIS, DENIEL (Rumengol) / PETIBON, BLAISE (Plonévez-Por-zay)
16554M	LE BORGNE Anne Marie	27 route de Perhérel 29630 PLOUGASNOU	LE BORGNE (Plouzévédé) / SEITE (Roscoff, Saint-Pol-de-Léon)
16555B	JAOUEN Marc	14, avenue Guillon 44000 NANTES	JAOUEN, BERNICOT, RUNAVOT, PENN, LE MOIGNE, BRE-NAUT (Daoulas, Logonna-Daoulas, Lophéret, Dirinon, Irvillac)
16556B	MINOC Joanny	1 bis chemin du four blanc 37230 FONDETTES	MINOC, OLLIVIER (Loc-Brévalaire) / MINOC (Plouider)
16557B	JANOT Monique	8 rue des Jonquilles 29280 PLOUZANE	

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

16558M	LIVOLANT Pierre Yves	2 avenue d'Auzon 07260 JOYEUSE	LIVOLANT, COAT (Plouigneau) / DAOULAS (Botsorhel)
16559M	GAOUYER Anne	40 rue de Kerbriant 29610 PLOUIGNEAU	LE ROUX, CASTEL (Plouigneau, Plougonven, Lannéanou)
16560M	LE GALL Marie Thérèse	650 route de Rosludu 29630 PLOUGASNOU	CHARLES (Carantec,Taulé)
16561B	TOURNELLEC Jean Louis	6 rue Jean Dagorn 29200 BREST	TOURNELLEC (Le Folgoët) / MILLOUR (Lanneufret) / LE DROFF (Kernilis)
16562B	PRESSAC Jean Baptiste	2 rue de Guilers 29200 BREST	AUTRET, BODROS
16563Q	LE ROUX Marie Thérèse	5 place de l'Eglise 29520 LAZ	
16564M	BERTHOU Danielle	20 rue des Myrtilles 29600 ST MARTIN DES CHAMPS	
16565M	COLLETER Christian	13 rue de Kermébel 29630 PLOUGASNOU	COLLETER, CLOAREC, KERNEIS, TRANVOUEZ (Plougasnou)
16566M	VANDERSTRAETEN Gaëlle	Keriven 29600 ST MARTIN DES CHAMPS	
16567Q	LE MOIGNE Estelle	130 bis route de Bénodet 29950 GOUESNACH	LE MOIGNE, LE BIHAN (Scaër, Ergué-Gabéric, Briec) / LE PAPE (Saint-Evarzec) / GOURMELEN (Quimper)
16568B	CARADEC Claude	1 rue des Quatres bras 29890 PLOUNEOUR-TREZ	CARADEC, KERMANACH, LARHER, LE GALL, BERLIVET
16569Q	FIRMIN Christine	12 rue Jules Henriot 29000 QUIMPER	FIRMIN, PERON, LE ROUX, CALVEZ (Pays Bigouden)
16570Q	COSMAO Jean Claude	51 chemin de Ty Névez 29000 QUIMPER	ROHOU, MEUR (Landudec) / COSMAO, SAVINA (Pouldergat)
16571Q	KERSAUDY Nicole	10 résidence de Saint-Alour 29740 PLOBANNALEC LESCONIL	GUEZENNEC, ARHAN (Cléden-Cap-Sizun) / QUERE (Goulien) / KERSAUDY (Plogoff)
16572Q	BERTHOMIEU Monique	57 bis rue Paul Vaillant Couturier 92300 LEVALLOIS PERRET	
16573Q	QUESSARD	9 rue Jean Rostand 60870 BRENOUILLE	
16574Q	CARIOU Dominique	9 rue Jacques Andrieux 29700 PLUGUFFAN	CARIOU (Saint-Jean-Trolimon) / BRIEC (Combrit) / GUILLOU (Kergrist-Moëllou - 22) / DANIEL (Plouguernével - 22)
16575Q	PERHIRIN Monique	22 rue de Quimper 44800 ST HERBLAIN	NOUY, MOALIC, PERCHEC
16576Q	SEVERE Jean-Marie	11 rue Saint-Bernard 75011 PARIS	SEVERE, CEVAER (Briec, Saint-Coulitz, Landrévarzec) / GOURITIN, GRAND (Quimper, Briec)
16577Q	GAILLARD Jocelyne	Lieu-dit Kervry 29370 ELLIANT	
16578M	RILAT Joël	6 Allée de la Gabare 44600 ST NAZAIRE	LE CLECH, LE DOHER, LE DRUZ, LE JEUNE (Lanmeur, Guimaëc, Plouigneau, Plougasnou, Garlan)
16579B	CALONNEC Jean Michel	16 rue Raymond Jézéquel 29480 LE RELECQ KERHUON	
16580M	MONOT Philippe	28 rue du Ty Dour 29600 MORLAIX	MONOT (Poullaouen) / KERFERS (Le Moustoir)
16581Q	DELABY Marie Louise	7 route de Salelles 34700 LE BOSC	TALLEDEC (Saint-Goazec, Spézet, Trégourez, Coray) / GUEN (Saint-Thois) / STER (Trégourez)
16582B	COSTINI Florence	5 rue Jean Moulin 78500 SARTROUVILLE	
16583Q	L'HENORET Christian	112 rue du Loch 29760 PENMARCH	L'HENORET, ROUX, LAOUENAN, DEREDEC
16584Q	L'HENORET Maryvonne	112 rue du Loch 29760 PENMARCH	LAOUENAN, DEREDEC
16585Q	MOCAËR Roger	32 rue Chauveau 92200 NEUILLY SUR SEINE	MOCAËR (Plonévez-Porzay) / GANNAT (Saint-Nic) / SALIOU, JESTIN (Bourg-Blanc, Plouvien, Milizac)
16586Q	QUEMERE Pierre	Kermorvan 29170 ST EVARZEC	QUEMERE, CORNIC, BERTHOLOM, POUDER, LE ROUX, MAHE, LAURENT (Saint-Evarzec, Saint-Yvi, Ergué-Gabéric)
16588Q	CALVEZ Anne Marie	Kervilloc 29720 PLONEOUR LANVERN	CALVEZ, QUINIOU, BOISSEL, CLEACH (Pays Bigouden, Cap Sizun)
16589Q	TAMIC Jean Yves	22 rue Jean-Louis Hamon 22000 ST BRIEUC	
16590B	POSTIC Hervé	84 rue du Ranelagh 75016 PARIS	POSTIC (Crozon) / LE FOUEST (Landévennec) / LE STUM (Argol)
16591B	BICREL Jean François	43 C rue Branda 29200 BREST	BICREL (Plonévez-du-Faou, Loqueffret) / HOURMANT (Plonévez-du-Faou, Poullaouen) / DERRIEN (Brennilis) / LE BORGNE (La Feuillée)
16592Q	BRACKE Véronique	39 chemin des Perriers 95220 HERBLAY	Querrien, Saint-Thurien, Bannalec, Quimperlé
16593M	SALIOU Pierre	19 place du champs Sequart 35690 ACIGNE	
16594Q	CHEVALIER Viky	9 rue des Pâquerettes 89290 CHAMPS SUR YONNE	PIRIOU (Landrévarzec)
16595M	LE GALL MICHOT Christiane	45 avenue Frédéric Mistral 06130 GRASSE	PEZRON, LE QUEINEC (Tégourez) / LE DRENE, LE CRENT, DELLEN, LE CLEACH, LE MOAL (Carhaix-Plouguer) / DAOUDAL, LE MEUR, LE GOFF, PERRON, LE LAN, LOUSSOUARN, LE MOAL (Coray) / LE BOURHIS, LE DU, DAOUDAL, LE MEUR, LE GUILLOU, LAVELOU LE CORNEC (Tourch)
16596Q	DORVAL Henri	2 C boulevard Bougainville 29900 CONCARNEAU	PAGE (Lennon) / DORVAL (Châteauneuf-du-Faou) / RICHOU, LE GUERN
16597M	ROLLAND Sylviane	4 allée de la roseraie 29250 SIBIRIL	CORRE, GUEGUEN, KERMOAL, GUILLERM (Plouescat, Plouider, Cléder, Kerlouan)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

16598Q	CARDINAL Gilles	13 résidence de l' Orée du Bois 29500 ERGUE GABERIC	MENGUY (Plouzané) / GOURMELON (Bourg-Blanc) / CARDINAL, PALLIER (Guipavas)
16599Q	PRAT Christian	Rue de Ty Glaz 29940 LA FORET FOUESNANT	PRAT (Pont-Aven) / GALL (La Forêt-Fouesnant)
16600Q	LUCAS Denis	350 route de Gonneville 76790 LES LOGES	
16601B	LAGATTU Jean Claude	2 rue des Églantines 29217 PLOUGONVELIN	LAGATTU, LE THOAS, PRIGENT, COLLOBERT, BARRAINE, KEROMNES (Corlay, Brest, Plounévez-Lochrist, Saint-Pol-de-Léon, Tréflez, Lannéanou, Plougonven)
16602Q	CORNEC Léone	24 rue Esprit Tranquille Maistral 29000 QUIMPER	COSQUERIC, GUILLERMOU
16603Q	CALVEZ Bernard	21 rue Hoche 29000 QUIMPER	
16604B	LE GOFF Martine	15 rue du Quillimadec 29800 LANDERNEAU	LE GOFF (Pleyben) /GOUZIEN (Lennon) / GUILLOU (Lampaul-Guimiliau) / KERLIDOU (Loc Eguiner)
16605B	ROHEL Rémi	26 rue de Champagne 29200 BREST	ROHEL, GOTHEAU (Porspoder)
16606B	GUILLOU Laurence	17 route de la Natrie 16120 GRAVES ST AMANT	GUILLOU (Brest, Lampaul-Guimiliau) / SIVINIANT (Locmaria-Plouzané) / GARREC (Lothey, Gouezec) / LE VERGE (Plouguerneau)
16607Q	RUBY Céline	42 rue des Arts 87100 LIMOGES	LE MOAN, STEPHAN
16608B	JEZEQUEL Gilles	158 rue de la croix nivert 75015 PARIS	JEZEQUEL, KERVELLA (Plougastel-Daoulas) / MANAC'H (Lopérhet)
16609M	NEDELLEC Eric	29 rue de Varâtre 77127 LIEUSAINT	NEDELLEC, LORGERE (Morlaix, Ploujean)
16610Q	DARCHEN Claude	19 rue du Moulin neuf 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE	DARCHEN (Mahalon, Plozévet, Quimper) / BOURRY (Plogastel-Saint-Germain) / CORNIC, DORE (Arzano)
16611M	PARICAUD Bertrand	174 Boulevard Péreire 75017 PARIS	PRIGENT, LEGALL, ABIVEN
16612B	BOUCHENTOUF Christiane	6 rue Camille Saint-Saëns 27670 ST OUEN DU TILLEUL	UGUEN, FALHUN (Tréglonou, Plouguin, Lannilis, Lampaul-Ploudalmézeau) / LE MEROUR, THOMAS (Roscanvel, Telgruc, Saint-Nic, Crozon)
16613B	LERAN Ginette	1 rue de Blainville 50230 AGON COUTAINVILLE	UGUEN (Kerlouan)
16614Q	HENAFF Véronique	36 hent ar Roz 29180 PLOGONNEC	
16615Q	COEN Jeannine	16 D rue Maria Chapdelaine 29000 QUIMPER	
16616Q	RIOU René	6 route de Loc-Amand 29940 LA FORET FOUESNANT	RIOU, KERHOAS, GESTIN
16617Q	HÉNAFF Daniel	Kerascoët 29590 LOPEREC	HENAFF, PENNEC, LE GARS, JAOUEN
16618B	LE NEN Françoise	52 B rue Louis Jouvet 22000 ST BRIEUC	LE NEN (Locquénolé) / TRANVOËZ (Brest, Guilers)
16619B	CHARPENTIER Jean Paul	5 allée du Père André Marie Talvas 35400 ST MALO	MUZELLEC, POSTEC (Goulven, Landerneau, Brest)
16620B	CORNEC Elisabeth	7 rue Marcel Bouguen 29860 PLABENNEC	PIRIOU, CHARRETEUR, ROUDAUT
16621Q	RIOUAL Catherine	44 avenue Roger Dodin 35136 ST JACQUES DE LA LANDE	LOZACHMEUR, FAUGLAS (Moëlan-sur-Mer) / RIOUAL (Riec-sur-Belon)
16622M	MERDRIGNAC Maryvonne	5 rue d'Aisace 35400 ST MALO	QUEMENER, KERSCAVEN (Roscoff)
16623B	BONAVENTURE Jean Yves	Rue Alain Savary 24660 COULOUNIEIX CHAMIERS	BONAVENTURE (Ploumoguer) / LEVEN, CALLAC, PRIGENT (Plouzané)
16624Q	MAZEAU Annie	2 impasse du Héros 29900 CONCARNEAU	GUENHARO, MEUR, TANGUY, QUENEHERVE, CARDUNER, ROUAT, LAGADEC
16625Q	NÉMEL Soizig	11 avenue Marguerite Fayou 29000 QUIMPER	CARIOU, YVIN, GUEGUEN (Pays Bigouden)
16626Q	LEQUÉRÉ-PLUCHON Morgane	7 rue Guépin 44000 NANTES	BALAY, MEUR, HERMIER, GALLOT, GRAND, GUENNO
16627Q	LAGADEC Alain	3 rue de Belle-Ile en Mer 29900 CONCARNEAU	
16628B	COADOU Jean Paul	3, avenue des glaneuses 78340 LES CLAYES SOUS BOIS	COADOU (Nord Finistère)
16629B	ROUDAUT Marie Josèphe	614 Kerazan vras 29880 PLOUGUERNEAU	
16630B	JAOUEN Pierre	26 rue Iost-Al-Lenn 29290 ST RENAN	JAOUEN, LENAFF (Plouarzel, Landunvez) / CONQ, LE BORGNE, LENAFF, FOOURN (Plourin, Ploumoguer, Plougonvelin) / AUDREN (Plouzané)
16631B	JAOUEN Jeanne	26 rue Iost-Al-Lenn 29290 ST RENAN	JAOUEN, LENAFF (Plouarzel, Landunvez) / CONQ, LE BORGNE, LENAFF, FOOURN (Plourin, Ploumoguer, Plougonvelin) / AUDREN (Plouzané)
16632B	AUTRET Yvette	447 route du Rocher de la Croix 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	GUILLERM (Brest) / POIRIER (Hanvec, Sizun)
16633Q	OGIER Philippe	25 bis rue Saint-Georges 94700 MAISONS ALFORT	SANQUY, ROUDAUT, CONAN
16634B	POTIN Sylvie	31 rue des hautes bornes 94310 ORLY	POTIN, FLOCH (Brest) / MARREC, RICHARD (Nevez)
16635M	LE NY Gérard	3 rue Hector Berlioz 35000 RENNES	CORDEROCH (Arzano) / LEDAN (Commana, La Feuillée) / MOAL (Locmélar)
16636B	ROZEC Morgane	270 rue Mathurin Méheut 29820 GUILERS	DENIEL (Lambézellec) / QUERE (Guilers)
16637M	GUYOT Joëlle	9 rue des cornettes 27490 CLEF VALLEE D'EURE	LE GALL, LE ROUX (Plouigneau, Garlan)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Questions

145 - 1 : Jean Claude KERVERN et Marie Louise PHASE
Recherche ascendance et descendance du couple Jean Claude KERVERN (° 01.04.1790 et + 10.09.1833 à PLOUGASTEL-DAOULAS), X le 14.11.1809 à PLOUGASTEL-DAOULAS avec Marie Louise PHASE (° 16.10.1790 à CARHAIX).

145 - 2 : Joseph ESTELLE et Catherine MARTINENQ
Recherche ascendance et descendance du couple Joseph ESTELLE (° 08.02.1780 et + 24.11.1815 à TOULON), X le 02.06.1803 à LA SEYNE SUR MER avec Catherine MARTINENQ (° 13.05.1782 à LA SEYNE SUR MER).

France GUILLOU CGF 10257 B
1 Penquer Bian 29800 LA FOREST LANDERNEAU

145 - 3 : François le MOAL et Marie-Anne GOACOLOU
Recherche probablement à PLONÉVEZ-DU-FAOU ou environs, ascendance du couple François le MOAL et Marie-Anne GOACOLOU X 20.NIVO.08 à PLONÉVEZ-DU-FAOU, dont Marie-Jeanne (° 06.08.1807 à LOQUEFFRET, X 28.07.1825 à LOQUEFFRET avec Michel NÉZET).

145 - 4 : René SIZUN et Marie KERMANARC'H
Recherche probablement à PLONÉVEZ-DU-FAOU ou environs, ascendance du couple René SIZUN et Marie KERMANARC'H X 26.02.1759 à PLONÉVEZ-DU-FAOU, dont Louis (° 21.10.1763 à PLONÉVEZ-DU-FAOU, X 14.06.1786 à PLONÉVEZ-DU-FAOU avec Marie-Anne L'HOURS).

145 - 5 : Mathieu LANNUZEL et Jeanne CRAVEC
Recherche probablement à PLONÉVEZ-DU-FAOU ou environs, ascendance du couple Mathieu LANNUZEL et Jeanne CRAVEC X 13.02.1747 à PLONÉVEZ-DU-FAOU, dont Louis (X le 14.02.1787 à le CLOÎTRE-PLEYBEN avec Marie COUZIEN).

145 - 6 : Guillaume COUZIEN et Marie-Constance FAVENNEC
Recherche probablement à PLEYBEN, le CLOÎTRE-PLEYBEN ou environs, ascendance du couple Guillaume COUZIEN et Marie-Constance FAVENNEC X 21.02.1754 à PLEYBEN, dont Marie (X 14.02.1787 au CLOÎTRE-PLEYBEN avec Louis LANNUZEL).

André LANNUZEL, CGF n° 5576 C
19, rue Gabriel Péri, 93430 VILLETANEUSE

Entraide

. Avis de recherche : l'inconnu du 31

Bien que le 31 décembre soit synonyme de préparation de fête, j'avais décidé ce jour là de m'occuper de ma grand-mère paternelle, ou plutôt de son portrait photographique présent dans un cadre d'origine qui avait souffert des affres du temps. Mon aïeule, Marie DENOUEL, est née le 6 juin 1906 à Poullaouen. Très vite après sa naissance, ses parents François Marie et Marie Françoise PIROU, tous deux originaires de Scrignac décidèrent de s'établir avec leur progéniture dans leur bourg d'origine, plus précisément au village de Kermaria dans un pennti situé au bord de la route menant de Quenequen à Poullaouen. Cette petite ferme disposait de quelques acres de terre, surface suffisante à l'époque pour faire vivre 3 personnes. Fille unique, ses parents décidèrent pour les 20 ans de Marie d'immortaliser sa jeunesse en l'envoyant chez le photographe…Après avoir défait au dos du cadre le papier de protection ainsi que les languettes métalliques, je pus enfin extraire sa photo. Grand fut alors mon étonnement en constatant que ma grand mère n'avait pas passé seule ces 90 dernières années dans son cadre : au lieu d'un carton conventionnel destiné à maintenir l'épreuve plaquée, le photographe certainement par souci d'économie avait utilisé la photo d'un client qu'il n'estimait pas réussie, à moins que ce dernier n'était jamais venu la chercher, allez savoir…

Orienté généalogie, ma 1ère pensée concerna la transmission de la photo de ce jeune homme à ses descendants. Malheureusement, les indices sont maigres : pas de nom ni d'adresse du photographe (Morlaix, Huelgoat, Carhaix ?), aucune indication sur la photo et individu inconnu dans l'environnement familial. Nous savons juste que le tirage date de 1926 et que ce garçon est plutôt bel homme, environ 25 ans, portant bien et étant donné le motif de la cravate serait plus de la ville que de la campagne.

Alors, si vous reconnaissez notre inconnu du 31, je serai ravi de vous adresser son portrait.

Michel NICOL CGF11582 M
13 Avenue de Saint Dominique 44800 SAINT HERBLAIN
michelnicol44@gmail.com

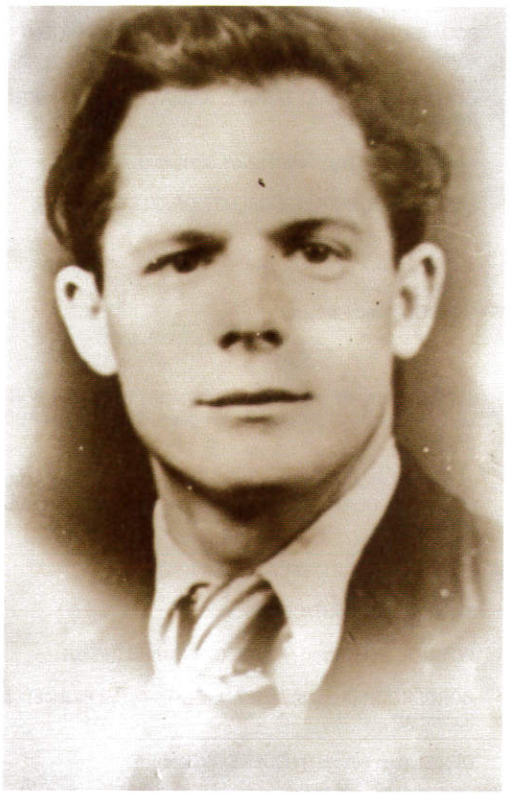

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

. J'ai retrouvé parmi des photographies de la famille en Bretagne. Je souhaiterais savoir si les coiffes portées par les deux jeunes femmes pourraient être d'origine bretonne ?
D'autre part, ne disposant que de très peu de photographies de ma famille bretonne, il est fort probable que les personnes figurant sur celles-ci, en fasse partie. Cependant, je ne suis malheureusement pas parvenu à les identifier. Je remercie d'avance les adhérents qui pourront m'aider à poser une identité sur ces personnes

Christian SIMONIN
christiansimonin 2@gmail.com

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

AGENDA

MANIFESTATIONS OU LE CGF SERA REPRÉSENTÉ :

. XIIIè CONGRÈS DE L'UNION GÉNÉALOGIQUE DE LA BRETAGNE HISTORIQUE
organisé par Centre Généalogique et Historique du Poher à la Salle des Halles à Carhaix
le Samedi 14 avril 2018 (de 10h 00 à 18h 00) et le Dimanche 15 avril 2018 (de 10h 00 à 17h 00)
OUVERT A TOUS
ENTREE GRATUITE

Informations : htpp//cghp.poher-poher.net
Contact : ledour.pierre@wanadoo.fr

CONFÉRENCE

AUGUSTE, UN BLANC CONTRE LES DIABLES ROUGES
CLÉRICAUX CONTRE LAÏCS EN CORNOUAILLE (1906-1924)
par Pierrick Chuto

Samedi 7 avril 2018 à 14 h 30 à l'Espace associatif
53, impasse de l'Odet. Quimper (derrière la gare)
Ouvert à tous
Entrée libre

Après une première conférence en 2016 sur la période 1880-1905, Pierrick Chuto, quêteur de mémoire, continue son exploration au cœur d'une Troisième République bien méconnue.

De 1906 (inventaires mouvementés dans les églises) à 1924 (grandes manifestations cléricales contre un état laïque accusé de vouloir rétablir "la terreur rouge"), que de violence et de haine chez nos ancêtres bretons.

À l'aide d'un diaporama d'une centaine de vues, Pierrick Chuto raconte, sans prendre parti, cette lutte politique, sociale et religieuse, qui s'est quelque peu atténuée pendant "la trêve sacrée" de la Grande Guerre, pour mieux reprendre dès la fin des hostilités.

Une page d'histoire qui aide à mieux comprendre notre époque.

Rappel !

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes d'insertion dans le n° 146 :

5 MAI 2018

MISE À JOUR DES COMPTES GENEABANK POUR 2018

Les mises à jours des comptes Généabank seront effectuées le :

Jeudi 4 janvier 2018 (pour le premier trimestre)

Jeudi 5 avril 2018 (pour le second trimestre)

Jeudi 5 juillet 2018 (pour le troisième trimestre)

Jeudi 4 octobre 2018 (pour le quatrième trimestre)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

nouveaute

Instaurés pour contrer la redoutable pratique meurtrière des matrones empiriques, les cours de formation de sages-femmes de la fin du 18ème siècle sont suivis, après la Révolution, de l'envoi, par le département du Finistère, d'élèves boursières à l'Ecole de la Maternité de Paris (1811-1815), puis à celle de Lorient (1840-1854). Après le rappel de sa difficile mise en place, la vie de la tant attendue Ecole départementale d'accouchement, installée au sein de l'Hospice civil de Brest, est étudiée sur deux périodes : de 1816 à 1826 et de 1854 à 1900.

Face au refus des autorités locales de les dédommager ou aux réticences des villageoises, les plaintes des sages-femmes diplômées, assistant les indigentes à titre gratuit, ne dressent pas un tableau idyllique de leur condition. En raison de vieilles habitudes ancrées et du nombre insuffisant d'instruites, le recours aux empiriques ou la solidarité habituelle entre parentes et voisines ont encore de beaux jours et sont parfois maladroitement justifiés par des maires pragmatiques.

Un fichier biographique sort de l'oubli plus de 600 sages-femmes instruites entre 1691 et 1900 et des tableaux généalogiques ciblent six familles particulièrement concernées par la transmission de l'état de sage-femme.

(486 pages, format A4, tirage limité).

Sages-Femmes du Finistère

Geneviève BERGOT JAOUEN

Prix : 35 euros
Plus participation de 6 euros pour frais d'envoi postal en colissimo suivi sans signature, si expédition.

Contact : gejibe@orange.fr

Bon de commande
à découper et envoyer avec le chèque libellé et signé à :

BERGOT Geneviève
38 rue de l'Iroise
29830 PLOUDALMEZEAU

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Achète exemplaire (s) de Sages-Femmes du Finistère

Et verse euros par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de Geneviève BERGOT.

Signature et date : Dédicace pour :

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 145, mars 2018

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC

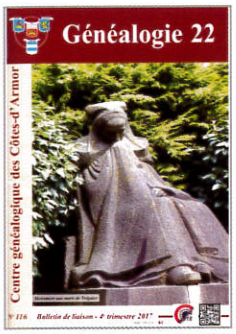

Généalogie 22, n° 116

- Santé des hommes, hommes de santé. Le docteur Abel Violette, 1875-1951, par Annick Mévellec, 18p.
- Nos ancêtres été le loup, par Annick Mévellec, 3p.
- Souvenirs de Pierre Esnoux. Front de Saint-Nazaire – sous secteur de Fégréac, par Patrick Esnoux 4p.
- Sur le véritable plan du port du Légué en 1756, par Paul Ollivier, 4p.
- Ma tante Jeanne DENIS, par Michèle Cossé, avec une généalogie, 6p.

Centre Généalogique du Morbihan
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – 3 - rach, par † Job Jaffré, 5p.
- Une histoire dans l'Histoire : Joseph Le Formal (2), par Martine Baudet, 7 p.
- Les seigneurs de Péaule, par Roger Tabard, 1p.
- Quelques aperçus de Plouharnel aux XVIIe et XVIIIe siècles, 1600-1800 (2), par Albert Janot, 6p.
- Une vie, un destin (Henri Delacre, Mort pour la France), par Dominique Toulliou, 5p.
- Marie ou Guillemette (2), par Pierre-Yves Quéméner, 6p.
- Histoire de loups, par Gilles Blayo, 2p.
- Joseph Josso (2) par Yvette et Gilbert Manic, 7p.
- Les oubliés du *Meknès*, 4p.

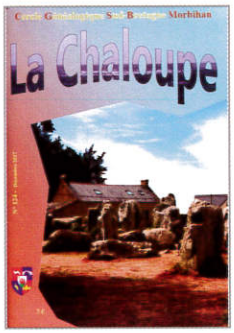

La Chaloupe n° 124

Chef d'Armor
108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

Centre Généalogique du Poher
Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

- Pont-Callec à l'époque médiévale, par Sœur Marie Béatrice, 8p.
- La forteresse éphémère du Grannec à Landeleau, par Jean Guichoux, 14p.
- Marie ou Guillemette. La nomination des filles en Bretagne au XVIe siècle, par Pierre-Yves Quéméner, 8p.
- Penanger et de La Lande. Gwerz tragique au XVIIe siècle au Trégor (1ère partie), par Daniel Giraudon, 10p.
- Quelques rameaux de mon ascendance : Les Quilcuff de Plévin, par Françoise Guesnier, 4p.
- Souvenirs de Lohuec (1915-1925) 1ère partie, par Pierre L'Hostis, 8p.
- Histoire générale de Gourin, par Guy Lidec, 1 2p.
- Trésor des archives. Quelques lettres inédit es adressées au chevalier de la Tour d'Auvergne par son beau-frère, Yves Limon du Timeur, 2ème partie, par Jérôme Caouën, 4p.

Kaier ar Poher n° 59

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine
Permanences et courrier :
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES

Racines 35, n°124

- Auguste Renaut, marin sur le *Pluton*, par Norbert Renaut, 7p.
- Pierre François Lucas, grenadier de la Garde i mpériale puis débitant de tabac à Domalain, par Véronique de Mortillet-Poirier, 5p.
- La quadrilette Peugeot de grand-père Foutel, Ginette Grossetête-Foutel, 2p.
- Inhumation dans les églises, par Ginette Fontant-Pinard, 2p.
- Enfants naturels à Saint-Domineuc, par René Bobon, 2p.
- Rachats d'esclaves et de prisonniers natifs d'Ille-et-Vilaine, par Christianne Cousiné-Gourdet, 3p.
- Originaires d'Ille-et-Vilaine : ils se marient en Nouvelle-Calédonie, par Nadine Le Dily, 4p.

Centre Généalogique de la Loire Atlantique
1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES

CGLA

-

Mémoire Vivante de Fégréac
Mairie, 44 FEGREAC
memoirevivante.fegreac@voila.fr

CEGENCEB
Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

- La chouannerie dans le Morbihan, 4 p.
- Le service militaire, 5 p.
- Les couleurs de Meauméjean, 2 p.
- Phi-phi, 2 p.

Souche n° 60

Centre Généalogique du Finistère
(voir page 2 de couverture)

Brest

Morlaix

Quimper

Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789

Crozon

Le Relecq-Kerhuon

Moëlan sur Mer